



DOCUMENT DE REFERENCE/RAPPORT ANNUEL

SWORD GROUP

EXERCICE 2005



Conformément à l'article 212-13 de son règlement général, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2006 sous le n° D.06-0246.

Ce document ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2005 sous le n° R.05.0041.
- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 et figurant dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2004 sous le n° R.04-0036.

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la Société ou sur le site Internet de l'AMF www.amf-France.org ou encore sur celui de la Société www.sword-group.fr

Sommaire

I - Personnes responsables	4
1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence ..	4
1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence	4
1.3 Responsables de l'information	4
II - Contrôleurs légaux des comptes.....	5
2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	5
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices	5
III - Informations financières sélectionnées	6
3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles.....	6
3.2 Informations financières intermédiaires	6
IV - Facteurs de risques.....	7
4.1 Risques liés à l'activité	7
4.2 Risque de liquidité	8
4.3 Risques de marché	10
4.4 Risques juridiques	12
4.5 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	12
4.6 Assurances et couvertures des risques	12
4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours	13
V - Informations concernant la Société.....	14
5.1 Histoire et évolution de la Société.....	14
5.2 Investissements	16
VI - Aperçu des activités.....	19
6.1 Principales activités	19
6.2 Principaux marchés	33
6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de SWORD GROUP	35
6.4 Des partenariats solides	35
VII - Organigramme juridique du Groupe.....	38
7.1 Organigramme (20 mars 2006).....	38
7.2 Filiales de l'émetteur.....	39
VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements.....	42
8.1 Liste des implantations.....	42
8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux	43
IX - Examen de la situation financière et du résultat	44
9.1. Examen de la situation financière des exercices 2005 et 2004	44
9.2. Examen du résultat opérationnel courant	45
X - Trésorerie et capitaux	45
10.1. Capitaux à court terme et long terme.....	45
10.2. Flux de trésorerie des exercices 2005 et 2004.....	46
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	46
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	46
10.5. Source de financement attendues pour les investissements futurs	46
XI - Recherche et développement, brevets, licences	47
11.1 Recherche et Développement.....	47
11.2 Brevets et licences.....	48
XII - Information sur les tendances 2006.....	49
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2005	49
12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives.....	49
XIII - Prévisions ou estimations du bénéfice.....	49
13.0 Rappel du business plan établi pour la période 2005-2007 (inclus dans le document de référence de l'exercice 2004)	49
13.1 Principales hypothèses pour la mise à jour du budget 2006 et 2007	50
13.2 Réévaluation du business plan initial (2006 et 2007).....	50

13.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat communiquées dans le chapitre XIII du document de référence 2005 de la société SWORD GROUP –..	51
XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance	52
14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	52
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	55
XV - Rémunération et avantages	56
15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants.....	56
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	56
15.3 Attestation (Article L. 225-115 4° du code de commerce)	56
XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	57
16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	57
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société.....	57
16.3 Comités d'audit et de rémunération	57
16.4 Gouvernement d'entreprise.....	58
XVI I- Salariés	72
17.1 Effectifs du groupe.....	72
17.2 Participations et stocks options des membres de la direction	75
17.3 Participation des salariés au capital.....	75
XVIII – Principaux actionnaires.....	75
18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration.....	75
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	76
18.3 Contrôle de la Société	76
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	76
XIX – Conventions règlementées.....	77
XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	79
20.1 Informations financières historiques (comptes sociaux)	79
20.2 Informations financières pro forma	98
20.3 Comptes consolidés annuels.....	98
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles.....	153
20.5 Date des dernières informations financières	156
20.6 Informations financières intermédiaires	156
20.7 Politique de distribution des dividendes	156
20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage	156
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	156
XXI - Informations complémentaires.....	157
21.1 Capital social.....	157
21.2 Acte constitutif et statuts.....	165
XXII - Contrats importants	170
XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts	170
XXIV – Documents accessibles au public	170
XXV - Information sur les participations.....	170
XXVI – Annexes	171
26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2006.....	171
26.2 Rapport du conseil d'administration sur les stock options – exercice clos le 31 décembre 2005	204
26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006	207
26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce	218
26.5 Liste des communiqués publiés en 2005 et 2006	223
26.6 Honoraires des commissaires aux comptes	224
26.7 Glossaire	225

I - Personnes responsables

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

M. Jacques MOTTARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de SWORD GROUP.

1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Jacques MOTTARD
Président du conseil d'administration
Directeur Général

1.3 Responsables de l'information

Jacques MOTTARD
Tél. : 04 72 85 37 42
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : jmottard@sword-group.com

Stéphanie DESMARIS
Tél : 04 72 85 37 45
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : sdesmaris@sword-group.com

II - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

(1) Deloitte & associés

Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Cabinet Cap-conseil

Siège social : 21 rue Bossuet - 69006 LYON.

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

(1) BEAS

Siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Monsieur Paul Mollin

Adresse : 14, rue Claude Fouilloux, 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

Néant

III - Informations financières sélectionnées

3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Chiffre d'affaires	101 491	78 657
Résultat opérationnel courant	15 651	12 342
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 060	8 198

Actif non courant	109 461	55 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 094	6 969
Fonds propres consolidés	65 051	53 892
Total bilan	167 238	97 041

Comptes consolidés annuels pro forma :

En K€	Au 31/12/2005
Chiffre d'affaires	121 669
Résultat opérationnel courant	16 007
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 235

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004	Au 31/12/2003
Chiffre d'affaires	3 026	2 653	2 027
Résultat d'exploitation	538	541	192
Résultat net	3 688	3 526	3 077

Actif immobilisé	31 203	28 970	22 872
Disponibilités	923	268	474
Capitaux propres	49 626	46 413	25 806
Total bilan	103 007	54 204	33 990

3.2 Informations financières intermédiaires

Sans objet

IV - Facteurs de risques

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques dus aux prestations au forfait

En 2005, la part des prestations au forfait est de 70 %, la régie étant essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Le risque lié à ce type de prestation est limité par l'analyse mensuelle des chantiers en cours qui consiste à déterminer pour chacun d'entre eux :

- l'avancement du chantier,
- les difficultés rencontrées et les respects du planning prévisionnel de réalisation,
- l'imputation exhaustive des charges engagées,
- le respect des diverses clauses contractuelles et notamment celles relatives à la facturation,
- le résultat à l'avancement.

Ces procédures de suivi sont mensuelles (le 1^{er} jour ouvré de chaque mois) et portent sur tous les chantiers en cours. Elles permettent non seulement d'identifier le cas échéant les problèmes potentiels inhérents à certains d'entre eux mais encore de déterminer les résultats mensuels. Ces mesures sont suffisantes pour justifier l'absence de couvertures spécifiques.

A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro. L'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendée en résultat par le biais de concessions commerciales (soit temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.1.2 Risques clients

Risque de défaillance

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : SWORD Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Visibilité

Au 31 décembre 2005, le carnet de commande (*) s'élève à 9,5 mois du chiffre d'affaires budgété 2006 hors croissance externe. Le carnet de commandes (*) sur les trois prochaines années s'élève à 15,5 mois, en comparaison du budget 2006 hors croissance externe.

(*) Le carnet de commandes inclut les commandes "signées + probables + possibles" pondérées

4.1.3 Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 5 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.2 Risque de liquidité

Compte tenu des emprunts et lignes de crédit précisés ci-dessous, SWORD GROUP estime ne pas présenter de risque de liquidité.

Emprunts

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Capital restant du au 31/12/2005	Echéances	Existence ou non de couvertures
Emprunt N°1	Taux variable (euribor 3 mois + 1,5%)	3 049 K€	1 220 K€	2006 et 2007	Non
Emprunt N°2	Taux variable (euribor 3 mois + 1,5%)	3 049 K€	1 220 K€	2006 et 2007	Non
Emprunt N°3	Taux variable (euribor 3 mois + 1%)	1 000 K€	1 000 K€	2007	Non

Droit de tirage billets à ordre

Caractéristique	Taux fixe ou taux variable	Montant		Echéances	Existence ou non de couvertures
		Non utilisé	utilisé		
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%	1 000	0	31/12/2006	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,25%	415	2 510	2004 à 2007	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%	-	32 000	31/07/2010	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,30%	400	1 300	30/06/2006	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%	-	10 000	31/12/2008	Non
Billet à ordre	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,25%	-	2 000	30/07/2006	Non

Découverts

SWORD GROUP bénéficie de la part d'un établissement financier d'une possibilité complémentaire de droits de tirage de 15 000 K€, non utilisée au 31 décembre 2005, rémunérés au taux euribor + 0,80.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant les ratios suivants :

- dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,
- dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1.

Au 31 décembre 2005, le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé est de 2,78 (soit 45 730/16 428).

Le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés est de 0,70 (soit 45 730/65 051).

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux de change

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le groupe considère qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi et de gestion du risque.

Il n'existe pas d'investissement et d'endettement significatif impliquant un risque de change. En effet les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

	K€	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Roupie indienne
Actifs	54 217	8 600	14 849	3 810	25 078
Passifs	45 414	7 513	13 008	2 567	6 407
Position nette avant gestion	8 803	1 087	1 841	1 243	18 671
Dérivé de gestion	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	8 803	1 087	1 841	1 243	18 671

Position nette = solde acheteur ou vendeur dans la devise considérée

Une évolution défavorable et uniforme de 1 centime de la devise d'établissement des comptes (€) contre la totalité des devises citées dans le tableau ci-dessus entraînerait une perte de 154,6 K€ sur la position nette globale en devises.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt

Décomposition, en fonction de leur durée, des dettes financières auprès des établissements de crédit au 31/12/2005 :

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	50 777	3 361	686
Actifs financiers	617	-	-
Position nette avant gestion	50 160	3 361	686
Dérivé de gestion	-	-	-
Position nette après gestion	50 160	3 361	686

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 501,6 K€. (= position nette à taux variable x 1% de variation du taux court terme x durée restant à courir jusqu'au prochain exercice soit 501,6 K€).

Ce montant représente 54,5 % de montant global du coût de l'endettement financier brut consolidé de 2005.

Le suivi et la gestion de ce risque sont effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société.

4.3.3 Risques sur actions

La constitution du portefeuille repose sur deux intentions :

- L'acquisition d'actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et d'un contrat de liquidité,
- Le placement de la trésorerie en valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2005, il est constitué de :

En €	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	617 218	232 637
Hors-bilan	Néant	Néant
Position nette globale	617 218	232 637

La valeur de marché au 31 décembre 2005 du portefeuille s'élevait à :

- valeurs monétaires : 621 413 €
- actions propres : 273 104 €

Evaluation du portefeuille

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2005.

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Suivi et gestion du risque sur actions

Les seuls risques potentiels sur actions portent sur les placements de la trésorerie en valeur mobilière de placement. Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel.

SWORD détenant des valeurs monétaires sans risque de baisse et des actions propres déjà affectées aux stocks options, aucun risque n'est à envisager sur le portefeuille de SWORD GROUP.

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Dans ces conditions, il n'a pas été précisé de limites internes (place, contrepartie, secteur économique) ni d'encadrement des risques ou toutes autres mesures de contrôle interne. Les placements doivent rester classiques dans la nature et sans risque par définition.

4.4 Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers (voir paragraphe 4.1.1). Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan.

Au 31 décembre 2005, il n'existe pas de risques juridiques généraux liés à l'activité du Groupe susceptibles d'être valorisés.

4.5 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, SWORD Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée d'un Président Directeur Général, d'un Directeur Général Délégué, d'un Directeur Administratif et Financier et de 5 Directeurs d'Opérations, présentés au 17.1.2.

Cependant, la substance même du management est représentée par les 20 Directeurs de BU et les 5 Directeurs d'Opérations qui sont aussi directeurs d'une Business Unit. Véritables directeurs de PME, ils sont en charge de la gestion, du recrutement et du management.

4.6 Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques MOTTARD et Monsieur François BARBIER, administrateurs,
- la couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile SWORD Group :

- Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 7 500 000 €
- Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 4 500 000 €

Responsabilité civile administrateurs : 5 000 000 €

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- des bâtiments
- de la flotte automobile
- du parc informatique

Tableau des assurances :

M€	Responsabilité civile générale et professionnelles	Multirisques
2005	Franchise 0,15	Franchise Néant

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours

Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SWORD Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés à 100 %. Le montant des risques et charges provisionnés est de 1 063 K€ au 31 décembre 2005.

V - Informations concernant la Société

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination social et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « SWORD GROUP ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 438 305 054, au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

Le code APE de la Société est 741 J

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

SWORD GROUP a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société SWORD SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société SWORD GROUP.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à conseil d'administration de droit français soumise au code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est fixé au 9, avenue Charles de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
Le numéro de téléphone est le 04 72 85 37 40.

Son activité ne relève pas de réglementation particulière.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

L'histoire de SWORD GROUP prend sa source dans celle du groupe Decan. En effet, c'est Jacques Mottard, actuel PDG fondateur de SWORD GROUP, qui a créé la SSII Decan en 1990 et qui l'a hissée au niveau d'un groupe international coté au Second Marché.

Suite au rachat de Decan par Metamor Worldwide, puis au rachat de Metamor Worldwide par Psinet en mars 2000, Jacques Mottard a décidé de se retirer de la présidence de Decan en octobre 2000.

Création de SWORD SA en novembre 2000

Fort de l'expérience réussie de Decan, M. Jacques Mottard a créé la société SWORD SA le 17 novembre 2000. L'activité a démarré le 1er décembre 2000, en s'appuyant sur le rachat de certaines filiales et fonds de commerce de Decan, choisis pour leurs spécificités technologiques.

C'est ainsi que la société Decan Groupe et ses filiales ont cédé des actifs représentant environ 14 % de son chiffre d'affaires (comptes de résultat au 30 juin 2000), à la société SWORD SA contrôlée par l'ancien dirigeant de Decan, M. Jacques Mottard :

- cession par Decan Groupe à SWORD SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine Fircosoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ; cession par Decan CS à SWORD SA de ses participations dans les sociétés :

- SWORD Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée SWORD Afrique du Sud,
- Decan Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée SWORD Inc. ;

- cession par Decan CS à SWORD SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de Decan a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques Mottard et du FCPR 21 Développement.

Année 2001 : acquisition de DDS EUROPE et PROFILER

Le 1er avril 2001, SWORD SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS EUROPE LIMITED, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,
- Profiler, rebaptisée SWORD CONSULTING, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Année 2002 : introduction en bourse et acquisition de TEXT SOLUTIONS et de CRONOS TECHNOLOGIES

Le 13 mars 2002, SWORD GROUP a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, SWORD a acquis la Société TEXT SOLUTIONS basée à Londres, détentrice des titres TEXT SYSTEM. La société TEXT SYSTEM a été rebaptisée SWORD ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation TEXT SOLUTIONS ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, SWORD a acquis la Société CRONOS TECHNOLOGIES, rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Année 2003 : acquisition de ZEN & ART et FI SYSTEM BELGIUM

Le 3 décembre 2003, SWORD a acquis les activités de «professional services» de la société ZEN & ART, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de SWORD pour acquérir la Société FI SYSTEM BELGIUM, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Année 2004 : acquisition de GLOBAL et CIMAGE

Le 1^{er} avril 2004, SWORD a acquis la société GLOBAL basée à Londres avec une filiale opérationnelle en Inde à Chennai (ex Madras). Cette Société spécialisée dans l'offshore est destinée à servir de centre de production pour les pays anglo-saxons.

Le 1^{er} juillet 2004, SWORD a acquis la Société CIMAGE basée à Londres avec une filiale opérationnelle aux Etats-Unis à Boston (Massachusetts). Cette société spécialisée dans les produits de Document Management, édite des logiciels destinés à des marchés hautement régulés (pharmacie par exemple).

Année 2005 : acquisition de PRAGMA, HARVARD, LINKVEST, LINKVEST Liban et INTECH

Le 6 avril 2005, SWORD a acquis les sociétés PRAGMA et HARVARD

- PRAGMA, basée à Aberdeen (Ecosse). Cette Société, spécialisée dans le service en gestion documentaire et business intelligence auprès des sociétés pétrolières, vient compléter l'offre du Groupe sur ce marché, SWORD étant déjà présente à Houston
- HARVARD, basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans le conseil en organisation auprès des établissements bancaires et financiers, s'inscrit totalement en complémentarité avec SWORD DDS, la filiale de SWORD spécialisée en change management et en conseil en organisation.

Le 28 juillet 2005, SWORD a acquis la Société LINKVEST basée à Lausanne (Suisse). Cette Société, spécialisée en gestion du contenu des entreprises (ECM) permet à SWORD d'avoir une base en Suisse où sont déjà gérés des projets, notamment chez Orange Suisse.

Le 1^{er} octobre 2005, SWORD a acquis la Société LINKVEST Liban basée à Beyrouth, spécialisée dans le développement offshore pour les pays francophones. Cette base vient compléter notre opération de Chennai (Inde), laquelle s'adresse plus principalement aux projets britanniques.

Le 30 novembre 2005, SWORD a acquis la Société INTECH basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans les produits à destination des ré-assureurs pour les aider à gérer leurs risques, apporte à SWORD un nouveau marché "hautement régulé", fortement complémentaire au marché bancaire.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés sur les exercices 2003 à 2005

Les principaux types d'investissements sont les suivants :

Formation

La politique d'investissement de formation est basée sur la gestion de projets, qui prévoit une formation systématique à l'initialisation des chantiers. Le coût correspondant s'élève à 1,7 % de la masse salariale.

Matériel

La politique d'investissements matériels concerne principalement les micro-ordinateurs des ingénieurs et le réseau local. Le parc informatique est récent : il n'est pas prévu d'investissement important. Dans le cadre de la tierce maintenance applicative le matériel informatique reste la propriété du client de SWORD Group.

Composants logiciels

Ces investissements se font dans le cadre de signatures de nouveaux chantiers, ou dans le cadre de la capitalisation de savoir-faire, à la fin de certains chantiers : au niveau fonctionnel (exemple : marques et brevets) de suivis des nouveaux accords internationaux, afin d'adapter les composants logiciels à ceux-ci.

Les composants logiciels sont intégrés dans une prestation globale réalisée pour les clients. Les clients deviennent propriétaires des logiciels, composants compris, sans autorisation de les revendre. Dans ce cas, la maintenance peut être assurée par eux mêmes, ou par SWORD Group dans le cadre d'un contrat.

Produits

Les investissements produits peuvent être divisés en trois parties :

- la maintenance corrective, passée en charges,
- la maintenance évolutive, passée en charges,
- le développement de nouveaux produits, pour lesquels :
 - * les spécifications sont passées en charges
 - * Les développements sont activés à hauteur des dépenses directement affectées au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du produit et sur la durée d'utilité du projet en général 5 ans.

Les montants des investissements sont détaillés, pour les trois exercices précédents, dans le tableau suivant :

Par type d'investissements (hors investissements financiers et incorporels)

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006 budget
en K€				
Construction	-	-	-	
Matériel de transport	-	12	74	50
Agencement installation	98	136	279	200
Matériel de bureau et informatique	331	403	937	800
Mobilier de bureau	104	72	192	150
Total	533	623	1 482	1 200

Par activité

Services	506	518	1 198	1030
Conseil	5	62	111	70
Produits	22	43	173	100
Total	533	623	1 482	1200

Par zone géographique

France	205	260	732	610
UK	77	134	375	300
Benelux	212	208	254	190
Autres	39	21	121	90
Total	533	623	1 482	1200

Acquisitions réalisées jusqu'au 31/12/2005

en K€	Date	Prix d'achat	Ecart d'acquisition et fonds commerciaux
SWORD SA	01-11-00	-	9 150
FIRCOSOFT	01-11-00	5 238	4 409
SWORD DDS France	01-07-01	242	-
SWORD Création Informatique	01-11-00	107	-
SWORD Inc.	01-11-00	2 561	2 705
SWORD Suisse	01-04-01	284	39
SWORD UK	01-04-01	3 418	1 632
SWORD Consulting	01-04-01	419	484
SWORD ECM	01-04-02	4 104	5 664
SWORD TECHNOLOGIES	01-12-02	9 780	10 389
ZEN ET ART (Fonds de commerce)	01-12-03	3 067	3 508
ASCII/FI SYSTEM	01-01-04	3 000	4 213
GLOBAL SOFTWARE SERVICES	01-04-04	2 498	2 173
CIMAGE	15-07-04	5 696	7 726
PRAGMA	06-04-05	12 695	11 742
HARVARD	06-04-05	2 043	1 845
LINKVEST	28-07-05	5 787	5 211
LINKVEST Liban	01-10-05	18	
INTECH	30-11-05	29 622	26 645
Total		90 579	97 535

5.2.2 Investissements en cours

La gamme de nouveaux produits FUSION a fait l'objet d'un plan de Recherche et Développement de 3,2 M€ qui se terminera à fin Juin 2006.

5.2.3 Principaux investissements engagés

A ce jour, il n'y a pas de nouveau engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

VI - Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Positionnement et offre de SWORD GROUP

6.1.1.1 Positionnement de SWORD GROUP

SWORD GROUP est une société de service en ingénierie informatique :

A/ Spécialisée sur des niches technologiques :

- dans le domaine de la gestion du contenu (ECM) regroupant la gestion électronique de documents (GED), les systèmes d'information géographique (SIG) et la gestion de données (Business Intelligence),
- dans le domaine de l'Intelligence Artificielle.

B/ Spécialisée sur des niches marchés :

- marchés hautement régulés : banque, assurance, nucléaire, pétrole, pharma/santé
- institutions internationales et gouvernements : Union Européenne, ONU, Offices Nationaux de Marques et Brevets
- Telco

C/ Très internationale :

84 % du chiffre d'affaires pro forma 2005 est réalisé hors de France.
SWORD est impliquée dans 11 pays et travaille dans 34 pays.

D/ Industrielle :

SWORD s'appuie sur des composants logiciels pour industrialiser le développement de ses projets et de plus, développe des produits complémentaires à ceux proposés sur le marché, ce qui accentue son positionnement d'acteur de niches.

Enfin, cette industrialisation conduit tout naturellement à développer des bases « offshore » (Inde, Liban et Grèce).

L'organisation de SWORD est basée sur 3 pôles, en phase avec son offre présentée dans le paragraphe 6.1.1.2 ci-après :

A/ Le pôle Conseil, intégrant le conseil en organisation dans les domaines financiers et bancaires, le conseil en conduite du changement ;

B/ Le pôle Solutions, spécialisé en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information (ECM) ;

C/ Le pôle Produits, intégrant :

- les produits de Straight Through Processing et de lutte contre l'argent sale (AML : anti-money laundering), vendus par notre filiale FIRCOSOFT
- les produits de sécurisation de transferts financiers sur Internet, vendus par notre filiale SWORD SECURITY
- les produits de document management, notamment ceux qui ont été développés en 2005 et qui seront terminés à fin Juin 2006 (FUSION, vendu par notre filiale CIMAGE)

- les produits de document management et de business intelligence (risk management) à l'intention du marché des ré-assureurs, vendus par notre filiale INTECH
- les produits de gestion d'offices de marques et brevets, vendus par notre filiale SWORD SA.

6.1.1.2 Offre de SWORD GROUP

SWORD Group s'est positionnée sur des niches technologiques dès sa création, et a fait évoluer son offre afin de rester à la pointe de ses savoir-faire. De plus, ces niches étant très complémentaires, elles sont devenues dans le temps tellement imbriquées, qu'une recomposition de l'offre du Groupe s'est dessinée naturellement dès la fin de l'année 2003, à savoir :

- le **Conseil** (paragraphe 6.1.1.2.1)
- la gestion et le développement de projets à caractère forfaitaire, appelé activité « **Solutions** » (paragraphe 6.1.1.2.2)
- la réalisation, la diffusion et la maintenance de produits, appelé activité « **Produits** » (paragraphe 6.1.1.2.3)

6.1.1.2.1 Le Conseil

Les prestations de conseil sont portées au sein du groupe SWORD par deux filiales :

- le Consulting au travers de SWORD Consulting, filiale conseil du groupe, implantée à Paris, spécialisé dans le conseil « métier » (monétique et banque),
- le Change Management au travers de DDS Europe Ltd, basée à Londres et spécialisée depuis 1990 dans la gestion du changement induite par le déploiement de gros projets de type ERP.

A/ Le Consulting

L'originalité de la démarche conseil de SWORD réside dans son approche orientée « métier », qui permet de proposer des solutions à partir du contexte organisationnel et humain du client. En conséquence, les compétences pointues des consultants sont organisées par pôle « métier » :

- **Monétique bancaire**, interbancaire et industrielle : évolution des systèmes interbancaires, PME, EMV, sécurisation du paiement sur internet, agrément des TPE, carte à puce,...
- **Banque et finance** : nouveaux systèmes de traitement automatisés (échange images chèques, autres moyens de paiement), cash management international, normes IAS, risk management, crédit à la consommation, ...

Le savoir faire de SWORD en monétique a été mis à contribution, pour le compte du GIE Cartes Bancaires et dans le cadre du projet EMV, pour la réalisation de l'extension des spécifications CB5, le suivi des pilotes EMV et l'intégration des spécifications EMV 2000 dans les manuels de référence du paiement et du retrait.

Par ailleurs, La Poste a confié à SWORD une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de nouveaux services sur les DAB/GAB.

B/ Le Change Management

L'intégration d'un progiciel de type ERP dans le système d'information d'une entreprise l'oblige à adapter ses processus internes à ce nouvel environnement. Pour que l'ERP augmente l'efficacité de l'entreprise, il faut en amont définir de nouvelles procédures, en

aval permettre aux employés de comprendre et d'approprier ces nouveaux processus de gestion par des actions de formation.

Depuis 1990, DDS, filiale de SWORD Group, propose du conseil en conduite de changement et met en place des solutions de formation dans de grandes multinationales.

Les prestations de **conseil en conduite de changement** se déclinent en de nombreuses facettes :

- formation à la planification et la gestion de projet d'enseignement,
- programmes de gestion de changement,
- analyse de besoins de formation,
- développement de contenus de formation, traductions et ciblages,
- formation à la logistique et administration d'enseignement,
- formation à la livraison d'enseignement,
- support aux utilisateurs en phase de démarrage.

En termes de **solutions de formation**, SWORD DDS propose des programmes simples, efficaces, ciblés, réutilisables, et qui contribuent à rendre cohérentes les informations fournies aux collaborateurs, quel que soit le domaine de gestion, de marché ou de langue. Il s'agit en général d'e-learning. SWORD Group propose notamment l'intégration du logiciel On-Demand, un logiciel sophistiqué destiné à améliorer immédiatement les performances d'utilisateurs ERP en les guidant pas à pas pendant l'exécution de leurs tâches.

SWORD Group dispose d'une équipe constituée de traducteurs, de linguistes et de consultants multilingues, pour traduire les supports pédagogiques dans les langues maternelles des utilisateurs et façonner les contenus de formation aux modèles d'apprentissage propres à chaque culture (offre Global Media).

Outre sa parfaite connaissance de SAP, la valeur ajoutée de SWORD Group réside dans sa dimension internationale: cela lui permet de proposer aux multinationales de déployer pour leurs utilisateurs une solution de formation homogène et adaptée aux habitudes de travail de chaque pays.

Ce savoir-faire peut être illustré par une intervention auprès d'un opérateur multinational d'un grand acteur du marché pétrolier. Après définition des processus de gestion en liaison avec les directions générales, les consultants de SWORD ont mené les opérations de mise en œuvre et de déploiement dans 31 pays : aide en ligne, documentations multilingues, formation des formateurs, formations d'utilisateurs finaux,...

6.1.1.2.2 Les solutions : le développement et l'intégration de projets ECM (gestion de contenu)

L'Entreprise Content Management (ECM) apporte une réponse concrète aux enjeux associés à la gestion du "capital connaissance" de l'entreprise. En d'autres termes, l'ECM donne la possibilité de stocker, de diffuser, d'exploiter et d'accéder en temps réel, et éventuellement en langage naturel, au fonds documentaire et à la connaissance de l'entreprise.

A/ Gestion Documentaire

L'expertise de SWORD Group permet aujourd'hui de dominer de manière transversale tous les aspects techniques de la Gestion Electronique Documentaire (GED) et de certaines applications métier.

A.1/ Architectures GED

L'offre de SWORD s'appuie sur les compétences acquises depuis plus d'une dizaine d'années en ingénierie documentaire et plus récemment en architecture n-tiers. Nos équipes maîtrisent les domaines suivants :

- acquisition (Numérisation, OCR/ICR, catégorisation de documents,),
- archivage légal et archivage opérationnel,
- gestion électronique de dossiers,
- gestion de documentation technique,
- Ré-engineering des processus métier (BPR), workflow,
- dématérialisation de documents (Bon de commande, Facture, ...),
- gestion de formulaires,
- intégration des applications ECM avec les autres composants du SI,
- portail, serveur Web et bases documentaires,
- éditique,
- documentation structurée autour des normes SGML/XML.

SWORD intervient sur toutes les phases de la construction d'une architecture documentaire : audit, conseil, expertise, intégration et mise en œuvre de solutions, reprise de l'existant et tierce maintenance applicative (TMA).

Dans le cadre de cette activité, SWORD Group bénéficie de partenariats privilégiés avec des éditeurs de logiciels tels que **Documentum** et **Filenet**, qu'il intègre dans ses solutions globales.

Si la GED est une activité en tant que telle, elle apporte aussi une véritable valeur ajoutée à d'autres domaines d'applications informatiques. Citons à titre d'exemple celui du CRM (gestion de la relation client) où les techniques de GED ajoutent une dimension supplémentaire en permettant l'exploitation numérique des contrats, des courriers... De la même manière, avec des ERP comme SAP, nous enrichissons les fonctionnalités en donnant un accès transparent aux « images documents » et apportons une amélioration considérable de performances des processus de traitement.

A titre d'exemple, SWORD Group a réalisé pour le Cetelem une solution de gestion électronique documentaire permettant **l'archivage sécurisé des dossiers clients**. Ce système permet d'archiver avec un haut niveau de sécurité les relevés de comptes de ses clients et leur consultation par ses chargés de clientèle à travers un Intranet spécifique. A terme, différents éléments tels que les courriers et les chèques devraient également être traités par ce système.

A2/ Applications métier

Les applications métier naissent du mariage entre les processus métier et la GED. En termes pratiques, c'est l'union d'un métier, d'un moteur de Workflow, d'une base de données et de composants logiciels au sein d'une architecture GED. Le tout est porteur d'une forte valeur ajoutée.

Voici quelques applications métier dont SWORD Group est spécialiste :

- **Pharmaceutique** : La commercialisation d'un médicament passe par la procédure d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Cette procédure est longue et complexe. Par la mise en place d'applications sur mesure, les équipes SWORD aident les industriels à garantir la complétude et la conformité réglementaire internationale tout en minimisant le temps de traitement.
- **Banque et Télécommunications** : Des normes émergentes confèrent à un document électronique une valeur légale. SWORD met en place des systèmes spécifiques permettant de garantir la conservation temporelle, l'inviolabilité et la conformité aux normes.

- **Propriété Intellectuelle** : Systèmes d'information pour la gestion et protection des marques, brevets, dessins et modèles.

Quand un domaine métier fait l'objet d'un investissement particulier, il est possible de développer des composants métier re-utilisables qui accélèrent toutes les phases de la mise en œuvre d'un système d'information.

B/ Les Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Cette activité consiste à incorporer **la dimension cartographique dans les systèmes d'information.**

En effet, l'information géographique prend une part de plus en plus importante dans les systèmes d'information des entreprises du secteur privé et des organismes publics. Les services de géo-localisation proposés par les opérateurs de téléphonie mobile, les systèmes d'aide à la navigation et de suivi de flotte de véhicules, les systèmes de gestion de patrimoine foncier, immobilier et technique, les systèmes de géomarketing, les systèmes de gestion des terres et des aides agricoles, les systèmes d'analyse des risques environnementaux et industriels illustrent cette avancée.

Pour cette activité, l'offre de SWORD GROUP se décline sous forme de prestations de conseil stratégique et opérationnel, d'ingénierie de solutions, d'intégration de systèmes et de tierce maintenance applicative (TMA).

SWORD Group est reconnue comme un acteur majeur dans ce domaine. Son savoir-faire repose sur plus de dix années d'expérience, et il en résulte une connaissance approfondie dans les métiers qui utilisent les SIG : collectivités territoriales, aménagement de territoire, urbanisme et droits des sols, transport, télécommunications, logistique, ingénierie du patrimoine, géomarketing, intelligence économique et statistiques.

Ses compétences complémentaires dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent à ses équipes de proposer des prestations à forte valeur ajoutée.

Dans sa démarche industrielle, SWORD GROUP a développé une gamme cohérente de composants logiciels qui couvrent les besoins de conception, d'administration et de diffusion de l'information géographique :

- Cosig administration, outil de l'administrateur du système, permet de définir des cartes et les utilisateurs du système (et leurs droits),
- Cosig certification est un automate qui permet de préserver l'intégrité et la qualité du patrimoine de données existant lors de l'intégration de nouvelles données,
- Cosig modélisation est un outil de modélisation pour les systèmes d'information géographique,
- Cosig édition permet de gérer et de consulter tout type de données contenues dans le système (données géographiques et attributaires, plans, documents, photos, vidéos...),
- Cosig e-net est une application Internet/Intranet qui permet de consulter des informations issues de bases de données géographiques,
- Cosig patrimoine propose des fonctionnalités de gestion de patrimoine dans deux technologies : client/serveur traditionnel et Intranet. Ces applications sont de véritables outils de gestion de l'information patrimoniale couplés aux technologies cartographiques et multimédias,
- Cosig supervision propose des fonctionnalités de cartographie temps réel. Cette application permet de répondre aux besoins de supervision et de localisation de tout type d'information : véhicule d'une flotte, rames ou trains.

L'ajout de la dimension cartographique dans le système d'information répond pleinement aux besoins toujours croissant de nos clients de mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent (connaissance des clients, de la concurrence, de l'activité économique,...). Cette approche se traduit par une intégration plus forte des SIG avec les autres composantes des systèmes d'information notamment le CRM, les ERP, la CAO et le décisionnel (BI).

C/ Le Décisionnel (la Business Intelligence, BI)

Un autre domaine de spécialisation de SWORD est la gestion de données structurées dans des environnements ouverts pour la mise en œuvre de solutions en Business Intelligence.

En utilisant les fondements de solutions logicielles telles qu'Oracle, BEA, Microsoft, SAS, Business Objects etc. SWORD construit des systèmes d'information sur mesure répondant aux différents besoins de l'entreprise. L'utilisation de composants et de technologies standard lui permet de réduire les coûts de développement et de maintenance des systèmes tout en assurant une indépendance vis-à-vis des technologies et donc une plus grande faculté d'adaptation aux demandes de nos clients.

SWORD est capable de concevoir ces projets dans leur intégralité : de l'analyse des besoins à la formation des utilisateurs finaux en passant par la validation de l'architecture et la réalisation même du système.

Afin de rendre l'entreprise plus performante sur son marché, SWORD accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie de maîtrise d'information. Face au marché actuel, caractérisé par une compétitivité accrue et un besoin constant d'informations, les entreprises doivent en effet se doter d'une informatique décisionnelle performante, de la collecte des données jusqu'à leur valorisation.

Notre offre Business Intelligence englobe le conseil, l'assistance technique, l'ingénierie, le change management, la formation et la maintenance d'applications (TMA).

Les prestations se déclinent en de nombreuses facettes :

- Prise en charge totale de projet Business Intelligence,
- Expertise au niveau des solutions,
- Mise en place de Data Warehouse (ETL, Stockage,...),
- Analyses statistiques,
- Entreprise Performance Management,
- CRM Analytique.

SWORD dispose d'une équipe d'experts motivés, ayant plus de 10 années d'expertise, qui apportent à nos clients un service à haute valeur ajoutée et un retour sur investissement rapide.

Outre sa parfaite connaissance du domaine Business Intelligence, la valeur ajoutée de SWORD réside dans sa forte expertise de gestion de projet avec « engagement de résultat » ; cela lui permet notamment d'être leader au niveau des contrats cadre de grandes institutions.

Au niveau du secteur privé, nous apportons, en plus de nos compétences techniques, une expertise métier acquise à travers différents projets réalisés.

Citons quelques exemples de projets pour la Commission Européenne :

- Pour Eurostat, une équipe se charge d'assister le client dans l'analyse et la présentation de données européennes afin d'orienter les politiques de l'Union. Une deuxième équipe définit des architectures décisionnelles et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation technique des outils tels que BO et SAS.
- Le contrat cadre lié au projet ACCESS d'Euratom Safeguards Office pour tous les développements concernant la gestion des déchets nucléaires pour les futurs états membres. Ce contrat représente 5.000 jours/hommes.
- Le contrat cadre lié à l'OLAF pour tous les développements et la maintenance des applications « anti-fraude » des institutions européennes.
- Le contrat cadre lié au projet Demco de la Direction Générale Taxud pour la maintenance évolutive et corrective des systèmes autour des 9 systèmes d'informations de la DG TAXUD. Ce contrat représente 8.000 jours/hommes.
- Le contrat cadre External Service Provider conclu avec la Direction Informatique pour 5 années. Lot 7 « BI and Data Warehouse » : ce lot concerne le data warehousing ainsi que tous les développements liés à la Business Intelligence.

Et hors Commission Européenne, tels que :

- Le contrat cadre avec Euroscreen pour la gestion décisionnelle de l'ensemble des données de recherches dans le « screening » des molécules.
- Le contrat cadre avec le Crédit Agricole Indosuez Luxembourg dans le cadre du déploiement du système décisionnel et de sa maintenance pour tous les aspects d'enregistrement, gestion des comptes et des dépôts.
- Le contrat cadre Eurocontrol à Bruxelles concernant le déploiement et la maintenance du système décisionnel et de Business Object au sein d'Eurocontrol.

D/ Le Web Content Management (WCM)

Face à l'augmentation critique de la publication de l'information il devient incontournable de mettre en place des solutions « industrielles » et performantes pour permettre son exploitation et sa mise à disposition dans les meilleurs délais. Ces fonds documentaires sont de nature et d'origines diverses : industriel (instructions techniques, manuels qualité), juridique et financier, administratif, juridique, marketing, commercial, éditorial (encyclopédies, dictionnaires, catalogues).

L'expertise de SWORD dans le domaine de la gestion de contenus Web lui permet d'adresser, à partir de l'intégration d'outils standard du marché, les principaux éléments de la gestion du contenu, notamment :

- La rédaction
 - Multiplicité des auteurs (expert, ingénieur, responsable marketing, ...)
 - Gestion du multilinguisme
- Le stockage
 - Recherche d'information
 - Restitution des informations
 - Centralisation et administration des systèmes
- L'approbation
 - Gestion de la sécurité et l'approbation des contenus publiés (cycle de vie)
- La mise en forme et assemblage
 - Prise en compte de tous types de formats (image, texte, audio, vidéo, ...)
- La publication
 - Mise à jour des informations
 - Personnalisation de l'accès à l'information
 - Accès étendu via des sites Internet, Intranet ou des portails

Les solutions du marché, intégrées par SWORD, permettent de mettre en place des solutions concrètes répondant à une problématique critique d'augmentation du volume d'informations publiées et de sa mise à disposition « personnalisée » à un public le plus large possible.

A titre d'exemple, SWORD GROUP a conçu et réalisé pour le compte de Michelin un système de gestion de contenus multilingues pour traiter la publication papier et électronique de ces guides (rouge, vert, ...).

Citons aussi les nombreuses réalisations faites et en cours pour des institutions telles que la Commission Européenne et le Parlement Européen ainsi que des sociétés à dimension internationale.

6.1.1.2.3 Le développement, la diffusion et la maintenance de produits

A/ La lutte contre l'argent sale

La sécurité informatique prend de multiples formes. SWORD se focalise depuis 1992 dans la sécurité liée à la qualité de données afin d'éviter aux entreprises les effets coûteux de la non-qualité. Les technologies que SWORD met en place répondent à trois besoins principalement associés au domaine bancaire : la lutte contre le blanchiment et l'anti-terrorisme, la réparation automatique des messages de paiement et le contrôle d'accès à distance.

A.1/ Lutte anti-blanchiment et lutte anti-terrorisme (application des listes gouvernementales d'embargo telles que OFAC, SDN, BOE, UE, ...)

L'agence américaine pour le contrôle des transferts d'actifs (OFAC) publie une liste comprenant des milliers de contreparties (personnes physiques ou morales, navires) avec lesquels le gouvernement américain interdit aux banques ou filiales situées aux Etats-Unis d'être en relation. Les ordres de paiement destinés aux comptes de ces contreparties doivent être bloqués sous peine de sanctions élevées (pénalités financières et saisie des fonds). La difficulté de cet enjeu croît avec le volume de messages à contrôler et avec la fréquence de changement de cette liste.

A la suite du 11 septembre 2001, ce besoin s'est internationalisé. Les Etats occidentaux, puis le reste du monde se dotent de lois imposant aux institutions bancaires de bloquer les fonds de financement du terrorisme, ainsi que d'accroître et de structurer la lutte contre le blanchiment d'argent.

SWORD Group, au travers de FircoSoft, a conçu une suite logicielle, la suite OFAC-Agent, qui intercepte automatiquement les messages des contreparties sous embargos (pays, compagnies, individus, vaisseaux). Ce composant accepte tout type de message électronique (paiement, titres, lettres de crédit, télex, etc.) et détermine, en une fraction de seconde, les noms, sociétés, adresses ou codes bancaires du message qui apparaissent dans la liste.

Près de 200 clients au travers d'environ 500 sites dans plus de 25 pays utilisent quotidiennement cette solution. Ces clients en ont fait une solution mondialement reconnue. OFAC-Agent a été reconnu numéro un pour les larges institutions par *Celent Communications* lors de son étude publiée en juillet 2003. Ce type d'outil peut aussi, surtout dans le contexte actuel, engendrer de nombreux développements relatifs à la sécurité, notamment dans le domaine aérien.

A.2/ La réparation automatique (ou "Straight Through Processing")

Le "Straight Through Processing" (STP) est la **réparation/reconstruction automatique de messages** (Swift ou autres formats). En effet, dans les systèmes de messagerie de paiements ou titres, la mauvaise qualité des données à transmettre (codifications approximatives, comptes, information bancaire, noms manquants ou en format non structuré, information de routage absente, etc.), rend difficile le traitement automatique de l'information et nécessite des traitements manuels d'erreurs répétitifs et coûteux.

Grâce au STP, ces systèmes de messagerie n'ont plus besoin de se soucier des données mal structurées ou incomplètes et peuvent fonctionner comme si les messages étaient parfaits. Ces fonctions de réparation automatique des messages se substituent aux traitements de corrections manuelles d'erreurs, ce qui réduit considérablement leur coût de traitement.

Le STP est donc devenu un objectif majeur dans la banque et la finance, car c'est une source d'économie et d'amélioration du service aux clients.

Dans ce cadre, l'offre de SWORD Group comprend un logiciel de base, "STP-Engine", et des modules spécialisés, facilement intégrables dans les systèmes de messagerie existants. Ces programmes sont issus de la recherche fondamentale approfondie réalisée dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment sur le langage naturel et les réseaux neuronaux.

- **STP-Engine®**. STP-Engine est un logiciel qui accepte en entrée un message complet et retourne en une fraction de seconde un message apte au traitement automatique (STP). Il s'agit soit de transformer le message selon des règles grammaticales, soit d'enrichir et de réparer le message en respectant des règles "métier" et en utilisant des dictionnaires de références.

- **Les modules Firco de réparation ciblée**. Cette famille de modules a été conçue pour réparer les champs des messages (Swift, FedWire ou EdiFact ou autre structuré) et ainsi améliorer le taux de traitement en automatique. Chaque module utilise un dictionnaire associant noms et codes. Un utilitaire permet de gérer les mises à jour.

B/ La sécurisation financière sur Internet

La société SWORD Security travaille essentiellement dans le domaine de la sécurisation des accès via l'Internet et des transactions bancaires. SWORD Security propose une gamme de modules dédiée à l'authentification d'un utilisateur via l'Internet. Parmi les solutions proposées nous distinguons :

Le Login sécurisé

La solution de login sécurisé est basée sur le module "Wireless Login" (W-Login) qui permet d'obtenir l'authentification d'un utilisateur à partir de son téléphone mobile (GSM) équipé d'une carte à puce standard (SIM).

W-Login propose deux modes de fonctionnement :

- Authentification via un mot de passe temporaire (One-Time Password)
- Authentification via une signature électronique

Ces deux modes de fonctionnement sont basés sur le même produit et permettent à une entreprise d'évoluer dans le temps et de changer de technologie sans pour autant changer le logiciel d'accès.

Dans le cas de la signature électronique, des technologies de pointe avec des clés secrètes et publiques sont utilisées pour garantir l'authenticité de la signature.

La solution proposée s'applique particulièrement aux entreprises cherchant à sécuriser l'accès à leurs réseaux internes (Intranet), aux banques cherchant à sécuriser des transactions de paiement (Private Internet Banking) ainsi qu'aux opérateurs de réseaux sans fil proposant des accès payants aux réseaux virtuels privés et publics (Virtual Private Network) via des points d'accès publics (« Hot Spots »).

Pour l'industrie bancaire, W-Login est une solution récente et innovatrice. Elle permet à une banque de proposer des transactions totalement sécurisées via Internet et ainsi de gagner un avantage compétitif par la réduction des coûts et de la complexité des solutions existantes. W-Login est complètement indépendant d'un poste de travail et apporte une mobilité totale aux clients en permettant toute transaction en parfaite sécurité de n'importe quel point d'accès Internet.

Avantages de W-Login :

- La plus haute sécurité disponible
- Coût faible au niveau organisation et maintenance
- Facile à utiliser, pas d'installation client, pas de formation
- Aucune information secrète n'est envoyée sur aucun réseau
- Séparation des réseaux de données et d'authentification
- Signature électronique ou mot de passe temporaire avec le même produit
- Signature électronique par une clé secrète dans la carte SIM du GSM
- Authentification de l'accès au site ainsi que les transactions

La Signature Electronique

La solution W-eSign est basée sur la même technologie que W-Login et permet la signature électronique d'un document XML. Ceci est particulièrement utile pour les documents et formulaires en ligne comme par exemple les feuilles de présence ou autres documents ayant besoin de signature et d'approbation.

Les solutions basées sur W-Login et W-eSign apportent une optimisation de fonctionnement ainsi qu'une réduction de coûts sensibles aux organisations qui l'implémentent.

C/ La gestion documentaire

Elle mérite de plus en plus une approche spécialisée car les entreprises ne veulent plus de produits génériques sur lesquels il faut encore investir des sommes importantes pour arriver à un produit correspondant aux besoins internes.

C'est pour cela que, sur une base commune potentiellement utilisable par toute entreprise (FUSION), SWORD développe une gamme de 3 produits complémentaires, interfacés avec Documentum :

- GMP pour pharma/santé
- PDC pour le pétrole et le génie civil
- ENG pour le nucléaire et l'énergie.

De plus, un ensemble de modules BIZ TOP interfaçant des produits du marché avec Documentum, ont été développés par SWORD, comme par exemple CAD TOP interfacé entre Autocad et Documentum.

Les produits de gestion documentaire sont les suivants :

- CIMAGE E3

Le progiciel CIMAGE E3 de SWORD fournit depuis plus de dix ans une gestion de contenu (ECM) innovante à des entreprises présentes dans les secteurs suivants : Pétrole et Gaz, Nucléaire, Sciences Biologiques, Télécommunications et Services Publics.

- FUSION PDC

Le progiciel PDC de SWORD résout un problème majeur rencontré par l'industrie AEC (Architecture, Ingénierie et construction). Il prend en charge la tâche complexe de création, de révision, d'approbation et de suivi de documents dans le cadre de projets d'envergure.

- FUSION Pétrole et Gaz

En facilitant grandement la gestion de la multitude d'informations concernant une plateforme, un pipeline ou une raffinerie, le progiciel SWORD FUSION Pétrole et Gaz résout un des problèmes majeurs de cette industrie. Elle permet de s'assurer que chaque document, dessin, manuel, fichier de mesures ou autre est toujours actualisé, facilement accessible et complet pour que le site puisse être conçu, construit, exploité et entretenu sans erreur.

- FUSION GMP

Le progiciel FUSION GMP de SWORD résout plusieurs problèmes majeurs des sociétés pharmaceutiques. La FDA (et son équivalent dans chaque pays) exige que les fabricants adhèrent à des « Bonnes Pratiques de Fabrication » (Good Manufacturing Practices).

- BIZTOP

Les progiciels BizTop de SWORD fournissent, aux entreprises qui ont choisi Documentum, des applications métier innovantes. Ces entreprises peuvent être dans les secteurs suivants: l'ingénierie, Pétrole et Gaz, Nucléaire, Sciences Biologiques, Télécommunications et Services Publics.

D/ Les produits de BI (business intelligence) et de Document Management à destination des ré-assureurs

Les ré-assureurs doivent gérer des dossiers provenant des sociétés d'assurance, qui leur permettent d'analyser et de quantifier les risques tout en utilisant un système de gestion documentaire sécurisé.

SWORD a développé :

- d'une part un outil de risk management XPOSURE
- d'autre part un système de workflow ZYGOWARE, lequel est interfacé avec une gamme de 5 produits (open products) qui adressent des problématiques spécifiques :
 - . Trade pour les lignes d'assurances commerciales et personnelles
 - . Health pour l'assurance médicale privée
 - . CO+ pour l'assurance générale
 - . Marine pour la protection des propriétaires de bateaux
 - . BOX+ pour le marché spécifique des Lloyd's

E/ Gestion des offices de marques et brevets

De par son historique auprès des offices nationaux et internationaux de gestion de marques et brevets, SWORD a dans un premier temps développé des composants logiciels qui sont devenus en 2005 des produits, de manière à pouvoir gérer tous les processus d'un office national ou d'une organisation internationale dans le domaine des marques et brevets.

Les produits concernés sont :

E.1/ La gestion des principaux domaines d'un office (PTOLEMY)

E.2/ Un outil de recherche de reconnaissance et de comparaison de marques et logos (ACSEPTO)

Ptolemy® est un système de gestion complet des procédures d'un office de propriété intellectuelle. Ce logiciel permet la gestion du cycle de vie des droits de propriété intellectuelle : examen, opposition, enregistrement, renouvellement, annuités, maintenance et cession de droits, génération de la correspondance avec les clients. Il permet entre autres de suivre les tâches à réaliser et les échéances qui doivent être surveillées pendant le cycle de vie de la marque, du brevet, des dessins et modèles et de générer automatiquement la gazette de l'office, ainsi que des statistiques et des rapports. Les composants du système sont développés en utilisant les technologies Internet/Intranet, ce qui favorise la mise en ligne de services sur le Web.

E.2/ Un outil de recherche de reconnaissance et de comparaison de marques et logos (ACSEPTO)

Accepto® est un système développé pour réaliser, en une seule opération, des recherches d'antériorités verbales et figuratives. Il permet une recherche verbale exhaustive : Accepto gère tous les paramètres de similitude verbale (anagramme, préfixe, suffixe, structure des mots...). La comparaison est possible dans quinze langues et est entièrement paramétrable par le client. Le système exploite différentes bases de données (marques nationales, enregistrements internationaux, marques communautaires, dénominations communes internationales...). Ce composant peut être intégré avec le système de gestion de l'Office, ou une solution Ptolemy.

A titre d'exemple, SWORD Group a réalisé l'informatisation complète de l'OHMI (Office pour l'Harmonisation du Marché Intérieur), situé à Alicante, en Espagne. Le système effectue la gestion classique de l'office national et inclut une partie GED et un système de recherche et de traduction adapté à 11 langues. Début février 2004, la « Norwegian Patent Office » a démarré l'exploitation de versions spécialisées de Ptolemy et Accepto, qui couvrent la totalité du métier de l'Office et qui servent 800 utilisateurs ainsi que les connexions via Internet.

6.1.1.3 SWORD GROUP intervient à plusieurs niveaux

Outre la diffusion de ses produits, SWORD intervient en services à plusieurs niveaux :

6.1.1.3.1 Le conseil

D'une façon générale, SWORD accompagne les grands comptes de la banque, de l'industrie et des services dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie d'adaptation à un contexte toujours plus évolutif, concurrentiel et complexe.

Son offre se décline autour de deux volets principaux :

- conseil auprès de dirigeants (prestations à dominante organisationnelle),
- conseil auprès d'équipes de maîtrise d'ouvrage (prestations à dominante SI).

Les principales prestations de conseil sont les suivantes :

- des prestations à dominante organisationnelle : études stratégiques, business plans, schémas directeurs, audits des organisations, redéfinitions de processus, plan d'accompagnement du changement.

- des prestations en assistance à maîtrise d'ouvrage (SI) :
 - Etudes d'organisation (formalisation des processus),
 - Etudes de besoins, de cadrage et de faisabilité,
 - Pilotage de projets (animation, planification, suivi, reporting, tableaux de bord,...)
 - Rédaction de spécifications fonctionnelles,
 - Plan de recette et déploiement,
 - Conduite du changement (actions de communication, actions de formation, redéfinition de poste,...)

Citons à titre d'exemples :

- Lors de la création d'une nouvelle banque française, SWORD a piloté et assuré la mise en œuvre des automates bancaires,
- Pour une grande banque Française, SWORD a conçu et piloté la mise en œuvre et le déploiement d'une nouvelle offre télématique d'encaissement des chèques pour la clientèle corporate
- Pour un grand industriel, SWORD participe à la refonte des procédures et des processus achats.

6.1.1.3.2 Tierce Maintenance Applicative (TMA)

L'application management (ou TMA – Tierce Maintenance Applicative) est la **prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'information d'une entreprise**. Cette activité répond à la volonté d'un grand nombre de groupes internationaux d'externaliser une partie de leur informatique, avec comme objectifs la réduction des coûts de maintenance et l'amélioration du service.

Cette externalisation peut inclure plusieurs volets :

- conception et réalisation de nouvelles applications informatiques,
- évolution des applications existantes,
- maintenance des applications existantes.

Les contrats clients sont le plus souvent pluri-annuels et permettent la mise en œuvre de véritables relations de partenariat entre SWORD et ses clients, bien au-delà des relations client/fournisseur traditionnelles.

Citons à titre d'exemple :

Un grand opérateur téléphonique français a confié à SWORD un contrat pluri-annuel pourtant sur son « *SI Communication client* » intégrant notamment des technologies Portails, Web, et d'Output Management .

La filiale d'affacturage d'une grande banque française a confié à SWORD ses applications de dématérialisation des factures et des paiements des clients finaux dans le cadre d'un contrat triennal de TMA.

6.1.1.3.3 Développement d'applications informatiques clés en mains

Cette prestation consiste à concevoir ou faire évoluer des architectures des systèmes d'information. C'est une composante implicite de tout acteur du service informatique, qu'il s'agisse d'éléments d'infrastructure ou bien de mise en place de nouvelles technologies. Les consultants de SWORD Group, grâce à leurs savoir-faire techniques et méthodologiques, participent à ces évolutions et ce, sur l'ensemble des processus métiers de l'entreprise. Dans le cadre de ces prestations, SWORD Group utilise un référentiel qualité (Isopro), ce qui lui permet d'apporter des réponses aux demandes de flexibilité, de "time-to-market", de compétitivité économique du marché des donneurs d'ordres informatiques, tout en conservant le niveau requis de qualité et de délai.

Tous les processus métiers sont concernés : depuis les fonctions standard de gestion de l'entreprise, ventes, marketing, achats, finance, comptabilité, ressources humaines, communication, production, jusqu'aux finalités techniques du système d'information.

Dans le domaine des télécommunications, SWORD GROUP participe pour Cegetel, à l'évolution du SI "Communication client" : dossier client sur le site Web avec délégation de gérance d'actes de gestion aux clients finaux, factures électroniques, émission de différents documents commerciaux.

6.1.1.3.4 Intégration de systèmes et composants

Les entreprises doivent adapter leur stratégie au gré de l'évolution constante des contextes économiques et parallèlement transformer rapidement leur système d'information.

La complexité de ces systèmes freine cette adaptation, d'autant que les systèmes et applications qui les constituent sont de plus en plus hétérogènes : applications propriétaires, progiciels de gestion intégrés, progiciels de gestion de la relation client (CRM), progiciels spécialisés (par exemple GED).

Dans ce contexte, les prestations proposées par SWORD Group consistent à installer, au sein d'architectures informatiques existantes d'un client des logiciels applicatifs construits autour de progiciels du marché, de composants SWORD ou bien encore entièrement développés.

SWORD Group assure ces prestations avec une **approche industrielle** basée notamment sur la réutilisation de **composants logiciels**, se positionne comme un acteur à forte valeur ajoutée sur ses différentes niches technologiques pour accompagner ses clients dans cette démarche d'évolution.

A titre d'exemple, un office national de gestion de la propriété industrielle qui désire refaire son système d'information fera appel à SWORD Group pour refondre partiellement ou globalement son système d'information en fonction de ses choix organisationnels, des protocoles internationaux en vigueur et de l'existant de son ancien système d'information. Dans ce cas, SWORD Group répond par la prise en charge d'un projet global phasé et adossé à sa méthodologie d'assurance qualité et de gestion de projet, Isopro.

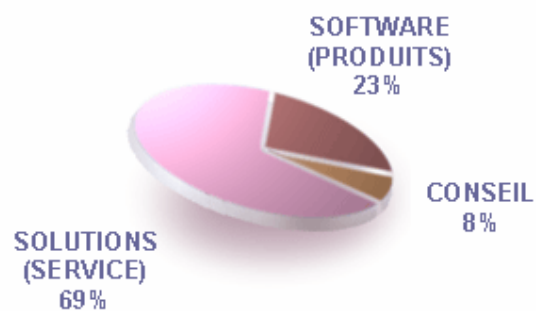
6.1.2 Nouveaux produits ou services

SWORD Group terminera la gamme de produits **Fusion** (cf paragraphe 6.1.1.2.3 Le développement, la diffusion et la maintenance de produits, C/ La gestion documentaire) le 30 juin 2006 et sa commercialisation débutera au 3e trimestre 2006. Cette gamme de produits de gestion documentaire a été développée par la filiale CIMAGE depuis début 2005.

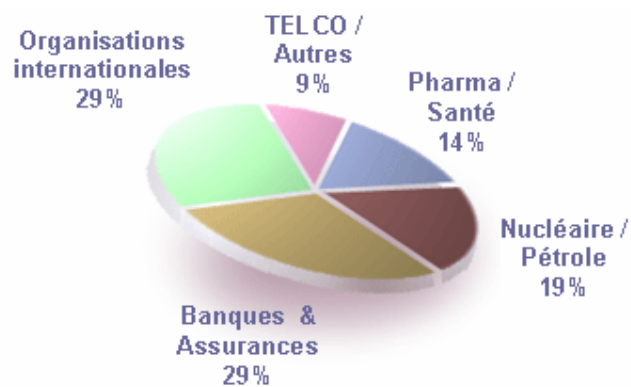
6.2 Principaux marchés

6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires pro forma 2005

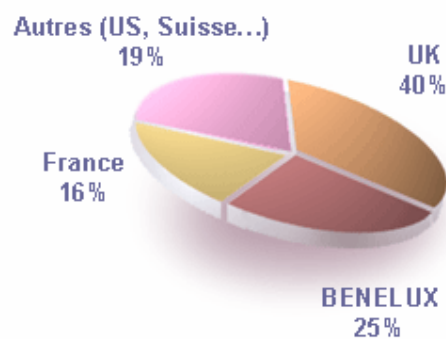
- Par activité



- Par type de clients



- Par localisation géographique



6.2.2 Analyse de l'environnement commercial

6.2.2.1 Les dix premiers clients de SWORD Group

Les dix premiers clients de SWORD Group représentent 21,5 % du chiffre d'affaires pro-forma 2005 et 26,5% du chiffre d'affaires consolidé. Ainsi, les acquisitions réalisées en 2005 ont permis au groupe de réduire son exposition par rapport à ses dix premiers clients.

Le premier client représente 4,3 % du chiffre d'affaires pro forma 2005.

Les 20 premiers clients représentent 34 % du chiffre d'affaires pro-forma 2005.

Société cliente
BNP PARIBAS (UK)
CEGETEL (France)
CENTRICA (UK)
DG FISCALITE (Benelux)
DG PRESSE (Benelux)
EUROSTAT (Benelux)
NEXEN (UK)
ORANGE (Suisse)
PARLEMENT EUROPEEN (Benelux)
TOYOTA (UK)

6.2.2.2 Caractéristiques de la clientèle

Le mode de facturation des clients se répartit entre le forfait pour 70 % et la régie pour 30 %. La régie est essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Le risque lié à la facturation au forfait est limité.

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Au cours des années 2000 à 2005, le taux d'impayé a été nul, la clientèle n'étant composée que de grands comptes. Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois. En pratique, il s'élève à environ 66 jours.

Le carnet de commandes est élevé : à fin décembre 2005, il représentait 9,5 mois du chiffre d'affaires budgété 2006 hors croissance externe. Le carnet de commandes sur les trois prochaines années s'élève à 15,5 mois, en comparaison du budget 2006 hors croissance externe.

6.2.2.3 Le marché et la concurrence

Le marché

Selon le Syntec Informatique (chiffres d'octobre 2005 et d'avril 2005), au 31 décembre 2004, le secteur des SSII et des éditeurs de logiciels de plus de 10 personnes représente un effectif d'environ 280 000 personnes et un chiffre d'affaires de 20,5 milliards d'€ (19,7 en 2003).

Selon le Syntec Informatique (Secteur des L&S en France – Bilan et perspective – 19 octobre 2005), le premier semestre 2005 a connu une croissance de 6% par rapport au premier semestre de l'année 2004, ce qui confirme la reprise de la croissance de ce secteur. Ce rapport met aussi en évidence une stabilisation des prix, et une légère hausse dans le conseil.

La croissance se répartit par activité de la façon suivante :

Activité	Année % 2004/ 2003 réel	Premier semestre % 2005/ 2004 réel	% 2005/ 2004 prévisionnel
Conseil	3%	+ 6%	+ 6%/+7%
Ingénierie	2%	+ 4,5 %	+ 4/ +5 %
Infogérance	9%	+ 9 %	+ 10%/+11%
Progiciel	2%	+ 5,5 %	Outils : +6%/+7% Applicatifs : +4%/+6%
TOTAL	4%	6%	6% à +7%

Pour l'année 2006, le Syntec informatique estime la croissance entre 6 et 8%.

La concurrence

La concurrence provient des grands cabinets de conseils et grandes SSII tels que Cap Gemini, Atos, Accenture, des sociétés de services généralistes telles que Unilog, Sopra et des sociétés de services spécialisées de petites tailles :

Activité	Concurrents
Conseil	PWC – ATOS – KPMG ACCENTURE
ECM	CGEY – ATOS – STERIA – IBM THALES – SEMA - UNILOG - EURIWARE
SECURITE	PRIME ASSOCIATES – LOGICA THOMSON FINALCIAL PUBLISHING SIDE PRIME ASSOCIATES XCHANGING ROOM SOLUTIONS

La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée et nous retrouvons les mêmes acteurs d'un pays à l'autre. Le taux de réussite sur appels d'offres en 2005 a été supérieur à 50 % en moyenne, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires.

6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de SWORD GROUP

Néant

6.4 Des partenariats solides

SWORD Group travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- **"certified partner"** : il s'agit de partenaires qui décident de travailler avec SWORD Group lorsqu'ils ont un intérêt commun vis-à-vis d'un projet ou d'un client. Il existe un

engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir SWORD Group en co-traitance ;

- **"intégreur"** : SWORD Group intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l'activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par SWORD Group (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l'impact de cette facturation sur le chiffre d'affaires de SWORD Group est de l'ordre de 5% ;

- **"accord commercial"** : le partenaire s'engage à fournir à SWORD Group les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que SWORD Group puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;

- **"intégration des composants SWORD Group"** : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d'entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de SWORD intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c'est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de SWORD Group.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de SWORD Group et le type de partenariats qui les lie :

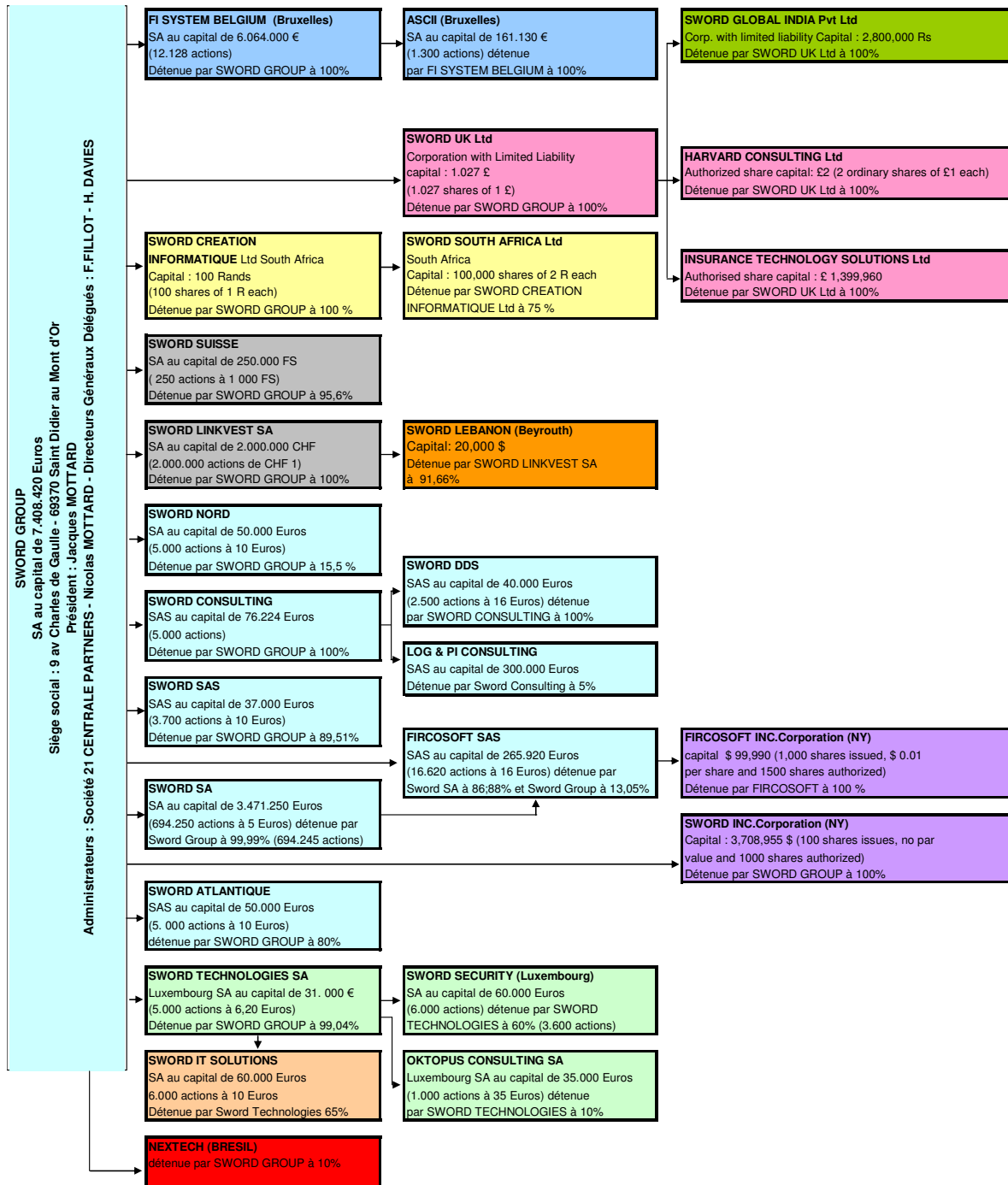
ABBYY	intégreur
Actimize	intégreur
Autodesk	development Partner
Avoco	certified partner et revendeur
Axiom	intégreur
BEA	intégreur
BEA	revendeur
Business Object	certified partner
Captiva	certified partner
Cymmetry systems	revendeur
Dicom	revendeur
Documentum	intégreur
EMC	velocity partner
ESRI	intégreur
Exstream	intégreur
Filenet	intégreur
Global knowledge	accord commercial
Google	channel partner (Europe)
Headway	revendeur
HP	partner
Hummingbird	intégreur
IBM	partner
IBM-Lotus	certified partner
Intergraph	intégreur
Inxight	certified partner et revendeur
IONIC Software	intégreur
Itesoft	intégreur
Kofax	intégreur
Mentalix	intégreur
Mercury	intégreur
Microsoft	gold certified partner
Misys	intégration des composants SWORD Group
On demand	revendeur

Oracle	certified partner
SAP	intégrateur
Sas	certified partner
Sealed Media	certified partner
Selligent	intégrateur
STAR APIC	intégrateur
Stellent	intégrateur
Steria Suisse	intégration des composants SWORD Group
Swift	accord commercial
Sybase	intégrateur
Verity	intégrateur

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de SWORD Group ne sont pas garantis en fonction des versions des progiciels loués par ses partenaires.

VII – Organigramme juridique du Groupe

7.1 Organigramme (20 mars 2006)



* SWORD UK Ltd détient également SWORD ECM Ltd, CIMAGE Ltd et CIMAGE NOVASOFT Ltd, Sociétés en sommeil. SWORD GROUP SA détient directement SWORD GLOBAL Ltd (UK), également en sommeil.

* INSURANCE TECHNOLOGY SOLUTIONS Ltd détient également INTECH (Health) Ltd, INTECH (Resourcing) Ltd, Computer Assessments Ltd, Box Information Technology Ltd et Netsoft Solutions Ltd, sociétés en sommeil

* Netsoft Solutions Ltd, Sté en sommeil, détient the London Market Intranet Ltd et Netsoft Consulting Ltd, sociétés en sommeil

* PRAGMA SYSTEMS Ltd (Scotland) a été absorbée par SWORD UK le 1^{er} janvier 2006.

7.2 Filiales de l'émetteur

Le tableau suivant précise, pour chacune des filiales de SWORD Group citées dans l'organigramme, sa date d'entrée dans le groupe, son activité, son actif économique, son chiffre d'affaires et son résultat net 2005.

Filiale	Date d'entrée	Activité principale	Actif économique : savoir faire	CA 2005	RN 2005
SWORD Inc	01-12-2000	ECM		6 046	(648)
SWORD Informatique	01-12-2000	ECM		-	19
SWORD SA	01-12-2000	ECM	Gestion Electronique de Document et plus particulièrement les Marques et Brevets, ECM et plus particulièrement Documentum, Management et SIG.	22 498	422
FircoSoft	01-12-2000	Sécurité	STP et lutte contre l'argent sale.	3 402	932
FircoSoft Inc	01-12-2000	Sécurité		830	128
DDS EUROPE LIMITED	01-04-2001	Conseil		18 776	2 622
SWORD Consulting	01-04-2001	Conseil	Conseil et plus particulièrement Change Management et Monétique	3 706	863
SWORD DDS France (ex-Espace Crécy)	01-07-2001	-		442	28
SWORD SUISSE	01-04-2001	ECM		1 404	(153)
SWORD Technologies	01-12-2002	ECM	ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence, à destination du Benelux.	25 295	1 644
SWORD SAS	01-04-2003	-		2 340	236
SWORD Security	01-03-2003	Sécurité	savoir-faire concernant la sécurisation informatique des transferts financiers sur le net	4	(15)
SWORD South Africa	01-11-2003	ECM		501	(37)
ASCII	15-01-2004		savoir-faire concernant la production de contenus de sites web dans les organisations internationales gérant plusieurs langues.	5 884	615
SWORD UK		ECM	ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence, Change Management		
SWORD LINKVEST	28-07-05		relais du savoir-faire du Groupe en Suisse	3 838	537
SWORD LEBANON	01-10-05		Base offshore francophone du Groupe	98	16
SWORD GLOBAL INDIA			savoir-faire en délocalisation de production informatique	1 862	101
PRAGMA SYSTEMS	06-04-05		savoir-faire ECM et plus particulièrement de gestion électronique de documents à destination du marché pétrolier	8 370	1 137
HARVARD CONSULTING	06-04-05	Conseil	savoir faire conseil en organisation à destination des marchés financiers et bancaires de Londres	1 886	207
SWORD IT SOLUTIONS		ECM	développement de projets à caractère forfaitaire pour les Communautés Européennes	237	69
INTECH	30-11-05		produits de gestions de risques à destination des ré-assureurs	2 500	374

Les conventions entre SWORD Group et ses filiales sont les suivantes :

- SWORD Group assiste la filiale dans sa politique commerciale,
- SWORD Group entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image,
- SWORD Group est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale,
- SWORD Group dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture SWORD Group à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 3 025 692 €.

Concernant les conventions relatives à SWORD Group et ses filiales, le Conseil d'Administration du 13 mars 2006 a autorisé :

- la modification de la convention d'assistance conclue entre la Société SWORD GROUP et les Sociétés FIRCOSOFT, SWORD SA, SWORD SAS et SWORD CONSULTING en réajustant à 470 euros par salarié et par mois le prix facturé à chaque filiale,
- la conclusion de la convention d'assistance entre les Sociétés SWORD GROUP et SWORD ATLANTIQUE.

Mandats de Monsieur Mottard au sein du groupe :

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD CONSULTING	Durée illimitée
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD NORD	31.12.06 (1)
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD UK Ltd	Durée illimitée
Chairman and Director	illimitée	PRAGMA SYSTEMS	Durée illimitée
Chairman and Director	Illimitée	HARVARD	Durée illimitée
Chairman and Director	Illimitée	INTECH	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	1 an	SWORD SUISSE	31.12.05
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Président	6 ans	SWORD SECURITY SA	31.12.08
Administrateur		SWORD IT SOLUTIONS	30.06.06
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président et administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LINKVEST	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LEBANON	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	CIMAGE Novasoft Ltd	Durée illimitée

(1) Jacques MOTTARD a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société SWORD NORD avec effet au 1^{er} février 2006. Il a été remplacé par Monsieur Eric VOLCHER.

VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Liste des implantations

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaire des locaux	Surface des locaux
Lyon	9, avenue Charles de Gaulle 69370 Saint-Didier au Mont d'Or	+ 33 (0)4.72.85.37.40	Groupe Sade 20, bd Eugène Deruelle 69003 Lyon	1 920 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+ 33 (0)1.44.67.24.00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint-Honoré 75008 Paris	1 575 m ²
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+ 33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²
Lille	45/1 avenue de Flandre 59290 Wasquehal	+ 33 (0)3 20 65 30 50	CILOGER 4 quai de Bercy 94 Charenton	170 m ²
Londres	1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW 22 2 nd Floor International House 1 St Katherines Way 12 th Floor Latham House 16 Minories	+ 44.208.758.94.99	Jones Lang Lasalle Hanover Square London W1A 2BN	930 m ²
		+ 44.207.553.25.00	Lee Baron Commercial	650 m ²
			CB Richard Ellis	523 m ²
Leeds	Enfield Street Roundhay Road	+ 44.113.220.67.00		1.148 m ²
Aberdeen	Suite 2 F Johnstone House Rose St	+ 44.122.464.99.99	Ulster Estate Bedford House 16-22 Bedford Street Belfast BT2 7FD	51 m ²
Bracknell	Centennial Court Easthampstead Road Bracknell, Berkshire RG12 1JZ	+ 44.134.476.77.00	Jones Lang Lasalle	700 m ²
Genève	Geneva Business Center 12, Avenue de Morgines 1213 Petit Lancy	+ 41 (0) 22 816 06 10	Crédit Suisse AMF CP 8110 ZURICH	240 m ²
Houston	11500 Northwest Freeway, Suite 275 HOUSTON TX 77092	+ 1 713 956 8880	11500 Northwest LP, HOUSTON TX 77092	190 m ²
New York	1250 Broadway – 18 th floor – New York, NY 10001	+ 1.212.279.67.34	Symantec Corporation 1 Symantec Way Suite 200 Newport News, VA 23606	300 m ²
Lausanne	Avenue des Baumettes 19, CH 1020 RENENS LAUSANNE	+ 41 (0)21 632 90 00	CACIB SA	783 m ²
			Succession Jacot Guillarmot André	234 m ²
Inde	- Arthant Nitco Park 90 Dr Radhakrishnan Salai Mylapore Chennai 600 004	+ 91 44 2847 1904	Mr S. Deivasigamani 11G Rajaji Salai Salem 636 007	5 588 m ²
Inde	- Venus Colony Alwarpet	+ 91 44 2431 1061	Mr S. Chakravarthy Deeptha 27 Gopalakrishna Road T. Nagar Chennai 600 017	5 344 m ²

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaire des locaux	Surface des locaux
Luxembourg	105 route d'Arlon - L 8009 Strassen	+ 353 26 11 26 11	GEO Bildinx 71 rue des Prés, L-7333 Steinsel	1000 m ²
Bruxelles	Rue Joseph II, 9 à 13 - B-1000 Bruxelles	+ 32 2 235 10 00	DK Invest Delften 23 B-2390 Malle	600 m ²
Bruxelles	Rue de Trèves 49-51 B-1040 Bruxelles	+ 32 2 286 97 75	D'Arschot et Cie Avenue Louise 192 1050 Bruxelles	1530 m ²
Afrique du Sud	6 Kikuyu Road Sunninghill Johannesburg 2157	+27 11 234 4206	Mr R.G. Oliver HENTIQ 1122 Ltd Ground Floor 6 Kiluyu Road Sunninghill	85 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux et les dirigeants et les salariés de SWORD Group.

8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux

Néant

IX - Examen de la situation financière et du résultat

Afin d'apprécier l'examen de la situation financière et son évolution nous retiendrons les exercices 2004 et 2005 pour les situations du compte de résultat et 2003, 2004 et 2005 pour les éléments issus du bilan consolidé du groupe. En effet la comparabilité n'est possible que sur deux exercices s'agissant de la mise en place récente des normes IFRS pour le compte de résultat et sur trois dates de clôture pour les éléments bilantiels soit 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.

9.1. Examen de la situation financière des exercices 2005 et 2004

L'évolution de la situation financière peut s'apprécier à partir des éléments suivants tirés des comptes consolidés au 31/12/2003, 31/12/2004 et 31/12/2005.

en K€	31-déc-05	31-déc-04	31-déc-03
	IFRS	IFRS	French GAAP
Fonds propres consolidés	65051	53892	29687
dont Résultat net	11060	8198	5091
Endettement net	45730	6723	7614
Endettement net/capitaux propres consolidés	70,30%	12,47%	25,65%
Dividendes versés au titre de l'exercice	2223 (1)	1757	1198
Dividendes versés au titre de l'exercice par action	0,3 (2)	1,2	0,9

(1) sous réserve d'approbation par l'assemblée générale du 28 avril 2006 statuant sur l'affectation du résultat 2005.

(2) en 2005, le nombre d'actions a été multiplié par 5.

Fonds propres consolidés :

Variations en M€	2004/2003	2005/2004
Augmentation de capital	18,2	1,2
Résultat - Dividendes	6,8	9,3
Autres mouvements	-0,8	0,6
Total	24,2	11,1

Endettement net :

- **2004/2003** : Stabilité de l'endettement net entre les deux exercices car le financement de la croissance en 2004 a été financé par l'augmentation de capital

- **2005/2004** : Augmentation significative de l'endettement net car la croissance externe 2005 (50 M€) a été financé à hauteur de 39 M€ par du financement externe, 9,8 M€ par autofinancement et 1,2 M€ par augmentation de capital.

Dividendes versés :

La politique du groupe repose sur une progression régulière et programmée des dividendes à chaque exercice. Le dividende net par action a progressé d'un tiers entre 2003 et 2004. Il progressera d'un quart entre 2004 et 2005.

9.2. Examen du résultat opérationnel courant

Aucun événement inhabituel n'est intervenu au cours des exercices 2004 et 2005.

en K€	31-déc-05 Proforma	31-déc-05 Consolidé	31-déc-04 Consolidé
Chiffre d'affaires	121 669	101 491	78 657
Résultat opérationnel	17 078	16 710	12 164
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 235	11 060	8 198
Résultat net part du groupe	10 978	10 803	7 986

L'augmentation de chiffre d'affaires consolidé entre l'exercice 2004 et l'exercice 2005 provient de la croissance interne et de la croissance externe effectuée au cours de ce dernier exercice. L'acquisition des sociétés INTECH, PRAGMA, HARVARD et LINKVEST en 2005 a entraîné une augmentation significative du chiffre d'affaires.

X - Trésorerie et capitaux

10.1. Capitaux à court terme et long terme

en K€	31-déc-05	31-déc-04	31-déc-03
Capitaux à long terme	69 098	59 402	33 346
Fonds propres consolidés	65 051	53 892	29 687
Dettes financières à long terme	4 047	5 510	3 659
Capitaux à court terme	52 605	8 182	10 878
Dettes financières à court terme	52 605	8 182	10 878
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 094	6 969	6 923
Endettement net	45 730	6 723	7 614
Endettement net/Fonds propres consolidés	70,30%	12,47%	25,65%

La progression des capitaux à long terme provient de l'augmentation de capital, ainsi que de la capitalisation du résultat annuel.

Les capitaux à court terme progressent plus vite que ceux à long terme, avec la mise en place de billet à ordre renouvelable.

10.2. Flux de trésorerie des exercices 2005 et 2004

Données consolidées	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	(en milliers d'euros)	
Flux opérationnel	17 196	- 434
Flux sur investissements	- 54 050	- 10 947
Flux de financement	37 369	12 942
<i>Incidence des variations des cours des devises</i>	272	79
Variation de la trésorerie	787	1 640

Les flux opérationnels sont constitués pour l'essentiel du résultat de l'exercice corrigé de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux d'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations, qui sont principalement composés des acquisitions des filiales (croissance externe), diminuées des cessions d'immobilisations.

Les flux de financement sont composés des augmentations de capital, diminuées de la distribution de dividendes et de la variation de l'endettement.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions des emprunts et des billets à ordre sont décrits dans le § 4.2. du document de référence.

Les covenants liés aux emprunts en cours à la clôture de l'exercice 2005 sont décrits à la note 13 de l'annexe consolidée. Au 31 décembre 2005, les clauses de covenant sont respectées par SWORD GROUP.

10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant

10.5. Source de financement attendues pour les investissements futurs

La source de financement attendues pour les investissements futurs est d'une part l'utilisation des droits de tirage non utilisés au 31 décembre 2005 pour un montant de 15 M€ et d'autre part la capacité d'autofinancement qui sera dégagée sur le résultat de 2006.

XI – Recherche et développement, brevets, licences

11.1 Recherche et Développement

Il y a 4 sortes de R&D :

1. La R&D "composants logiciels" destinée à l'activité "solutions"
 2. La R&D "corrective" destinée à l'activité "produits"
 3. La R&D "évolutive" destinée à l'activité "produits"
 4. La R&D "développement de nouveaux produits"
-
- La R&D "composants logiciels" est dédiée à 3 gammes de composants :
 1. COGED : gamme de composants logiciels de Document Management orientés vers des technologies Documentum et Filenet
 2. COSIG : gamme de composants logiciels de Systèmes d'Information Géographique orientés vers des technologies ESRI
 3. La gamme PTO : destinée aux offices de marques et brevets et qui sont les briques de base d'un ERP dédié à ce marché

 - La R&D "corrective" et la R&D "évolutive" sont des activités dont les coûts, comme pour les composants logiciels, sont chargés dans le compte d'exploitation et non immobilisés. Cette activité est dédiée à nos 3 gammes de produits (Fircosoft, Cimage et Intech)

 - La R&D "développement de nouveaux produits" : elle se veut exceptionnelle et capitalisée et elle s'est adressée en 2005 aux nouveaux produits de la gamme Cimage qui seront terminés à la fin du premier semestre 2006

En termes de quantification :

- la R&D capitalisée représente 5 % des jours potentiels, soit 2,8 % du CA.
Ce pourcentage doit être ramené à 0,5 % en 2006.

- la R&D courante représente 7,4 % du temps, soit 4,1 % du CA.
Ce ratio sera constant en 2006.

En conclusion, le total R&D a représenté 12,4 % du temps homme du groupe en 2005, soit 6,9 % du CA.

Enfin, dans le calcul du taux d'activité, les 5 % de temps passé sur les nouveaux produits sont capitalisés et ne sont donc pas comptés dans le taux d'activité du groupe.

11.2 Brevets et licences

SWORD Group a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque Firco (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque française **SWORD** initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française **Ptolemy**,
- marque française **Accepto**,
- marque communautaire **SWORD** déposée sous le numéro 001911809 le 20/10/2000 en classes 9, 16, 42
- marque étrangère **SWORD** déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère **SWORD** déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère **SWORD** déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16
- marque **SWORD** déposée en Allemagne sous le numéro 39716994.9
- marque **SWORD** déposée en Autriche, au Benelux, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Hongrie, en Suède, en Suisse, sous le numéro IR 687758
- marque **SWORD** déposée en Grèce sous le numéro 133788
- marque **SWORD** déposée en Irlande sous le numéro 97/2251
- marque **SWORD** déposée en Argentine sous les numéros 2088749 et 2088750
- marque **SWORD** déposée au Brésil sous les numéros 820325619 et 820325627
- marque **SWORD** déposée au Chili sous les numéros 395267 et 395268
- marque **SWORD** déposée aux USA sous le numéro 75/546758
- marque **SWORD** déposée à Hong Kong sous les numéros 9042/97 et 9043/97
- marque **SWORD** déposée en Malaisie sous le numéro 97/15145
- marque **SWORD** déposée au Mexique sous les numéros 300980 et 300981
- marque **SWORD** déposée à Taïwan sous les numéros 86045800 et 86045801
- marque **SWORD** déposée en Thaïlande sous les numéros 343661 et 343662
- marque **NOVASOFT** déposée aux USA sous le numéro 75155225
- marque **NOVAWORKBENCH** déposée aux USA sous le numéro 75154522
- marque **NOVAWEB** déposée aux USA sous le numéro 75154523
- marque **NOVAGATEWAY** déposée aux USA sous le numéro 75154526
- marque **NOVAMANGE** déposée aux USA sous le numéro 75154521
- marque **Dm-NET** déposée aux USA sous le numéro 2224567 en classes 21, 23, 26, 36 et 38
- marque **IMAGEMASTER** déposée aux USA sous le numéro 1501172 en classe 38
- marque **CIMAGE** déposée aux USA sous le numéro 1637485 en classe 38

XII - Information sur les tendances 2006

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2005

Néant

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives

Aucun élément significatif n'est intervenu depuis le début de l'année en ce qui concerne les tendances de chiffre d'affaires et de profit 2006.

XIII - Prévisions ou estimations du bénéfice

13.0 Rappel du business plan établi pour la période 2005-2007 (inclus dans le document de référence de l'exercice 2004)

Le business plan 2005-2007 présenté dans le document de référence 2004 a été construit sur la base de 15 % d'expansion du périmètre géré sur les 12 mois de l'année précédente, les acquisitions étant stabilisées.

Ce business plan initial était le suivant :

En M€	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires consolidé	101,3	131,3	166,5
Chiffre d'affaires pro forma	111,5	141,5	176,5
Résultat d'exploitation consolidé	15,2	19,7	25,0

Comme le montre ce tableau, le business plan présenté dans le document de référence 2004 a été dépassé en 2005 :

En M€	Réel	Business plan	Ecart réel /business plan
Chiffre d'affaires consolidé	101,5	101,3	+ 0,2
Chiffre d'affaires pro forma	121,7	111,5	+ 10,3
Résultat d'exploitation consolidé	16,7	15,2	+1,6

L'expansion interne a été de 14,08 %, avec une progression constante sur 2005, trimestre par trimestre : 11,10 %, 14,20 %, 15,01 % et 16,05 %.

L'expansion consolidée de 29,19 %. Elle résulte des acquisitions suivantes :

- PRAGMA
- HARVARD
- LINKVEST
- INTECH

13.1 Principales hypothèses pour la mise à jour du budget 2006 et 2007

13.1.1 Expansion interne

Le chiffre d'affaires pro forma 2005 étant supérieur au budget initial, nous avons réévalué le chiffre d'affaires (croissance interne) budgété en 2006 à 137 M€.

Ce budget prend en compte :

- la perte d'un CA de 2,4 M€ liée à la vente de la majorité de nos titres dans notre filiales SWORD Nord en janvier 2006,
- une expansion interne proche de 15 %,
- une croissance interne de l'ordre de 15 % des CA de INTECH et de PRAGMA (acquisitions 2005), et les ratios de rentabilité du groupe en 2006,
- une stabilisation des CA de LINKVEST et de HARVARD (acquisitions 2005) et les ratios de rentabilité du groupe en 2006.

Au titre de l'année 2007, le business plan prend en compte la même hypothèse de croissance du chiffre d'affaires que celle déjà communiquée dans la prévision initiale à savoir: croissance de 15 % sur le chiffre d'affaires périmètre 12/2005 et stabilisation du chiffre d'affaires relatifs aux sociétés acquises en 2006.

Concernant la marge d'exploitation, l'hypothèse pour 2007 est également inchangée à savoir un taux de marge d'exploitation de 15 % sur le chiffre d'affaires total.

13.1.2 Expansion externe

Il est prévu d'acquérir un chiffre d'affaires de 8 M€ en 2006, sur lequel seuls 3 M€ seront consolidés.

Pour 2007, l'hypothèse de croissance externe est inchangée par rapport au business plan initial à savoir un chiffre d'affaires acquis de 17,5 M€ en année pleine dont 7,3 M€ consolidé en 2007.

13.2 Réévaluation du business plan initial (2006 et 2007)

Le budget 2006 actualisé se présente donc de la façon suivante :

en M€	2006		2007	
	Budget actualisé	Business plan établi en 2004	Budget actualisé	Business plan établi en 2004
Chiffre d'affaires consolidé	140,0	131,3	173,0	166,5
Résultat opérationnel	> 21,0	19,7	> 26	25,0
Chiffre d'affaires pro forma	145,0	141,5	183,0	176,5

Comme d'habitude, le résultat opérationnel devra être supérieur ou égal à 15 % du CA consolidé.

13.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat communiquées dans le chapitre XIII du document de référence 2005 de la société SWORD GROUP –
Exercice clos le 31 décembre 2005

***A l'attention de Monsieur Jacques MOTTARD,
Président du Conseil d'administration et Directeur Général***

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions pour les exercices 2006 et 2007 de la société SWORD GROUP, incluses dans le chapitre XIII de son document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société SWORD GROUP. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, notamment en ce qui concerne les opérations de croissance externe, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société SWORD GROUP.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

A la date du présent document de référence, les dirigeants et administrateurs de la Société sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction
Jacques MOTTARD	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Françoise FILLOT	Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et Financier
Nicolas MOTTARD	Administrateur
Heath DAVIES	Directeur Général Délégué
21 Centrale Partners SA Représentée par François BARBIER	Administrateur
Philippe FRANCHET	Directeur des opérations « Gestion Electronique de Documents Nord »
Patrick de la Haye	Directeur des opérations « gestion de données »
Per ROSAND	Directeur des opérations « sécurité »
Jean-Marc SONJON	Directeur des opérations « systèmes d'information géographique et ingénierie documentaire sud »
Jim GRAHAM	Directeur des opérations

Il est précisé que Monsieur Christian TAPIA a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet à l'issue du Conseil d'Administration du 13 mars 2006.

Monsieur Heath DAVIES a été nommé en remplacement par ledit Conseil.

Nicolas Mottard est fils de Jacques Mottard.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées par les administrateurs et mandataires sociaux

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Jacques MOTTARD : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD CONSULTING	Durée illimitée
Administrateur	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Chairman	illimitée	PRAGMA SYSTEMS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	HARVARD	Durée illimitée
Chairman	illimitée	INTECH	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Global Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	CIMAGE Novasoft	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Président	6 ans	SWORD SECURITY	10.12.08
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président et administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Président	1 an	SWORD SUISSE	31.12.05
Chairman	Illimitée	SWORD LINKVEST	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LEBANON	Durée illimitée
Administrateur		SWORD IT SOLUTIONS	30 juin 2006
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	LE SEMAPHORE	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CHINARD INVESTISSEMENT	Durée illimitée

Nicolas MOTTARD : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.09
Administrateur	6 ans	EGIDE	31.12.05
Administrateur	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.05
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	COTHERM DEVELOPPEMENT	31.12.07
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31.08.06
Administrateur	6 ans	MECCANO	31.12.08
Administrateur	6 ans		31.08.06
Administrateur	6 ans	MECCANO	31.12.08
Administrateur	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31.12.08
Administrateur	3 ans	GLOBALGAS	31.03.07
Administrateur	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	ALTO EXPANSION	31.12.10
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	FRANCE AIR HOLDING	31.12.09
Membre du Conseil de Surveillance	1 an	ALLTUB	31.12.05
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS	31.12.07
Membre du Conseil de Surveillance	5 ans	FINANCIERE EUROPE ASSISTANCE	31.12.09
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE SYREVA	31.12.07
Censeur	3 ans	ROBINE	31.03.07

Françoise FILLOT : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 1 ^{er} juillet 2004)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Administrateur	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Cimage Novasoft	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Directeur Général	2 ans	SWORD CONSULTING	31.12.2005
Directeur Général	2 ans	FIRCOSOFT	31.12.2005
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directeur Général	2 ans	SWORD DDS	31.12.2005
Administrateur	6 ans	SWORD SECURITY	2008
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Director	Illimitée	PRAGMA SYSTEMS	Durée illimitée
Director	Illimitée	HARVARD Consulting	Durée illimitée

Le Conseil d'Administration de la Société SWORD GROUP du 13 mars 2006 a nommé Monsieur Heath DAVIES en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Christian TAPIA, démissionnaire.

14.1.3 Autres mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	3 ans	LE GOUT DE LA VIE	31.12.03
Membre du Comité de Surveillance	1 an	EMINENCE	31.12.02
Administrateur	1 an	FINATHEM	31.12.02
Administrateur	6 ans	EX MACHINA	31.12.04
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	FAP	31.12.04
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	AFE	31.12.04

14.1.4 Biographie des dirigeants et administrateurs

Voir le chapitre 17.1.2. Equipe de direction.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Néant

XV - Rémunération et avantages

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre de l'exercice 2005, les rémunérations versées et les avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales ont été les suivants :

Nom	Salaire brut	Prime sur résultat	Jetons de présence	Avantages en nature	Régime complémentaire de retraite	Excédent de cotisation
Jacques Mottard	36.587 €	0	20.000 €			
Françoise Fillot	73.175 €	20.000 €	0	2 927 €		
Christian Tapia	15.400 € 108.644 \$	0	0			
Nicolas Mottard	0	0	2.000 €			
21 Centrale Partners SA	0	0	25.000 €			

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages

Les Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

Nom	Provision retraite au 31 décembre 2005
Jacques Mottard	3.661 €
Françoise Fillot	5.312 €
Christian Tapia	1.211 €

15.3 Attestation (Article L. 225-115 4° du code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 402 736 € (quatre cent deux mille sept cent trente six euros).

Fait à Saint Didier au Mont d'Or

Le Président du Conseil d'Administration
Jacques MOTTARD

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 402 736 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

Philippe BONNEPART

DELOITTE & ASSOCIES

Alain DESCOINS

XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque administrateur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
Jacques MOTTARD	Président et Directeur Général	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009
Nicolas MOTTARD	Administrateur	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009
21 Centrale Partners SA représentée par François BARBIER	Administrateur	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Néant

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Voir paragraphe 16.4.

16.4 Gouvernement d'entreprise

16.4.1 Rapport sur le contrôle interne

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place par la société.

Ce document a été établi après divers entretiens intervenus entre les membres de la Direction Générale : il reprend les lignes directrices établies en la matière notamment par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société mère et l'ensemble des filiales sous contrôle.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre société, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL DE SWORD GROUP

1 – LES ENTITES DE DIRECTION DU GROUPE

SWORD GROUP est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1. **Le Conseil d'administration**, composé de trois personnes, dont deux sont particulièrement actives : le Président et la société 21 CENTRALE PARTNERS, représentée par Monsieur François BARBIER.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

2. **Le Comité de Direction Générale**, qui fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long terme. Il rassemble, au 31 décembre 2005 :

- | | |
|--------------------|--------------------------------------|
| ▪ Jacques MOTTARD | Président Directeur Général |
| ▪ Françoise FILLOT | Directeur Administratif et Financier |
| ▪ Christian TAPIA | Directeur Général |

Depuis le 13 mars 2006, Monsieur Heath DAVIES remplace Monsieur Christian TAPIA dans le comité de Direction Générale.

3. **Le Comité d'Opérations**, qui a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit six « Directeurs d'Opération » :

- Philippe FRANCHET
- Jim GRAHAM
- Jean-Marc SONJON

- Patrick de la HAYE
- Per ROSAND
- Heath DAVIES (depuis le 13 mars 2006, du fait de la nomination de Monsieur Heath DAVIES en qualité de directeur général délégué, ce dernier ne fait plus partie du Comité d'Opérations depuis cette date)

Chaque Directeur d'Opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Ainsi, seuls les trois membres du Comité de Direction Générale (Comité de Direction Générale) ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

4. Le Comité de Direction, composé du Comité d'Opération élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

5. Les Directeurs Généraux Délégués :

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Christian TAPIA ont été nommés par le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2004, en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat du Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Christian TAPIA, membres du Comité de Direction, sont, à ce titre, fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la politique de direction générale de la Société.

Le conseil d'administration de la Société en date du 13 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Christian TAPIA de ses fonctions de directeur général délégué et a nommé en remplacement Monsieur Heath DAVIES.

2 - LA BUSINESS UNIT, CENTRE DE PROFIT AUTOUR DUQUEL LE GROUPE EST ORGANISE

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de la gestion de cette véritable P.M.E. sont les suivants :

1. L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2. L'axe comptabilité générale

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- la Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de

financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

3. L'axe commercial

- Chaque semaine, tous les directeurs de BU, tous les directeurs et ingénieurs commerciaux remplissent le « suivi commercial et reporting » associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.
- Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :
 - de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs chez les mêmes clients,
 - de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
 - de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues,
 - d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,
- Le Comité d'Opération est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

4. L'axe technique :

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en terme de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 150 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opération). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3 - REPORTINGS, REUNIONS, DELEGATIONS

1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le premier jour ouvré de chaque mois au soir,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires. Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3. Délégations

- L'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.

- Le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- Le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- Le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 150 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.

Le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.

- Le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II – CONTROLE INTERNE PROPREMENT DIT

A – DEFINITION DU CONTROLE INTERNE - NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES

1 - Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2 - Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont, conformément aux nouvelles dispositions, essentiellement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

B - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

1. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none">- une ventilation d'activité- un récapitulatif chantier- une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance »- un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit.
Personnes impliqués :	et Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes impliqués :	et Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés

Objectifs :		Produire des états financiers consolidés conformes à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes :		Conformes aux normes comptables internationales (IFRS) en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002
Mise en œuvre :		Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistée d'un cabinet de consultants externes
Contrôle de la bonne application :		Contrôle par le cabinet de consultants externes Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes départements impliqués :	et	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées.

Procédure de suivi des engagements hors bilan

Objectifs / principes :		Réaliser le suivi des engagements hors bilan
Mise en œuvre :		Conservation des contrats dans un lieu sécurisé Identification des clauses générales d'engagement Chiffrage des engagements Planning des engagements (démarrage, levée des engagements) Conditions d'existence de mise en œuvre Synthèse des engagements
Contrôle de la bonne application :		Contrôle bi-annuel de la direction financière de la bonne application de la procédure de suivi Contrôle bi-annuel des commissaires aux comptes : - par examen des pièces - par circularisation
Personnes départements impliqués :	et	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Procédure de suivi des actifs incorporels

Objectifs / principes :		S'assurer d'une valorisation non excessive des actifs incorporels
Mise en œuvre / contrôle de la bonne application :		Tests d'impairment réalisés par un expert indépendant
Personnes départements impliqués :	et	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Transition aux IFRS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, SWORD GROUP publie, pour la première fois, des états financiers consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Les conditions de transition à ce nouveau référentiel comptable ont fait l'objet d'une communication spécifique en date du 10 octobre 2005. Les modalités de cette transition sont également reprises dans la note 24 des notes annexes aux états financiers 2005.

2. Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

Personnel

Objectifs/Principes :	Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment : <ul style="list-style-type: none">- le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel- le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins- le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels- le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires- le respect des prescriptions légales et réglementaires
Mise en œuvre :	Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale Définition des profils, entretien personnalisés, tests Evaluation périodique des collaborateurs Projet-paie établi par Business Unit Paie établie par le service du personnel
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du reporting analytique Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.
Personnes et départements impliqués :	Opportunité des besoins : Direction Générale Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale

III – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

A – COMPOSITION

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, chacun devant détenir au moins une action.

Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Jacques MOTTARD	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009	Président et DG	PDG SWORD SA	-PDG SWORD SA -Président SWORD CONSULTING SAS -Président SWORD DDS SAS -Président FIRCOSOFT SAS -Gérant LE SEMAPHORE (EURL) -Gérant CHINARD INVESTISSEMENT SARL -Gérant SCI FI -Chairman SWORD UK Ltd -Chairman SWORD GLOBAL Ltd -Chairman SWORD GLOBAL Ltd -Chairman SWORD INC -Chairman SWORD CREATION INFORMATIQUE SA -Président SWORD SUISSE -Director SWORD SOUTH AFRICA Ltd -Président SWORD TECHNOLOGIES -Chairman FIRCOSOFT Inc -Chairman SWORD ECM LTD -Président SWORD SAS -Président SWORD SECURITY SA -Chairman CIMAGE Ltd -Chairman CIMAGE Novasoft -Président FI SYSTEMS BELGIUM -Président ASCII

<p>Nicolas MOTTARD</p>	<p>22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04</p>	<p>31.12.2009</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Director SWORD GLOBAL INDIA -Director SWORD IT SOLUTIONS -Président SWORD LINVEST SA -Président SWORD LEBANON -Chairman PRAGMA SYSTEMS -Chairman HARVARD Consulting -Director et Chairman INTECH <p>Néant</p>
<p>21 CENTRALE PARTNERS SA représentée par M. François BARBIER</p>	<p>22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04</p>	<p>31.12.2009</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance LE PUBLIC SYSTEME - Administrateur de EGIDE - Membre du Conseil de Surveillance de COTHERM DEVELOPPEMENT -Administrateur de FONTAINE PAJOT -Administrateur de MECCANO -Administrateur de GROUPE ELECTROPOLI -Administrateur de GLOBALGAS -Administrateur de FINANCIERE IMPALA -Membre du Conseil de Surveillance de ALTO EXPANSION -Membre du conseil de surveillance de FRANCE AIR HOLDING -Membre du conseil de surveillance de ALLTUB -Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE VERLYS -Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE EUROPE ASSURANCE -Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE SYREVA -Censeur de ROBINE

Au sens du rapport Bouton de septembre 2002, il n'existait pas d'« administrateur indépendant » à la clôture de l'exercice. Pour autant aucun d'entre eux ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de SWORD GROUP, ou dans des filiales de cette dernière société.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

B - FONCTIONNEMENT

- Le Conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur, ni de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

- Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.
- Le Conseil est assisté des comités spécialisés susévoqués (Confère partie I): le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations, le Comité de Direction.
- Au cours de l'exercice, aucune mission ponctuelle n'a été déléguée à un membre du Conseil.

C – REUNIONS DU CONSEIL

Les statuts de notre société prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil s'est réuni à dix reprises. Le taux d'administrateurs présents a été en moyenne de 66,66%.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

D – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET ADMINISTRATION

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 282.582,73 euros.

Ce tableau présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	JETONS DE PRESENCE
Jacques MOTTARD Président Directeur Général	Par la Société : 36.587,76 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 20.000 €
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 25.000 €
Nicolas MOTTARD Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 2.000 €
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 73.175,52 € (brut) + 20.000 € prime Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	
Christian TAPIA Directeur Général Délégué	Par la Société : 15.400 € (brut) + 108 644 \$ Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 90.419 ,45 € (brut)	

IV – LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'assemblée ou du conseil d'administration n'ont apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société, que ce soit à titre de règlement intérieur ou autrement.

LE PRESIDENT

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SWORD GROUP, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires, _____

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

XVI I- Salariés

17.1 Effectifs du groupe

17.1.1 Effectifs

Effectifs PRO-FORMA au 31 décembre 2005 par activité

Activité	Effectif facturable	Effectif non facturable	Free lances	Effectif total
CONSEIL	41	6	21	68
SOLUTIONS	727	80	190	997
PRODUITS	150	26	6	182
HOLDING	-	13	-	13

L'effectif total du groupe, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2005 de 895 à 1 260 personnes.

En termes de données analytiques, celles-ci peuvent être réparties dans les deux activités :

- solutions + conseil
- produits

Dans l'activité "solutions + conseil" :

- le TJM a été de 590 €
- le taux d'activité moyen a été de 80,4 % avec congés et de 90,5 % sans congés

Le reste de l'utilisation avec congés se décompose de la façon suivante :

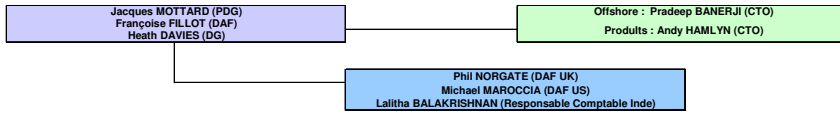
- 10,2 % de congés
- 1,6 % de formation
- 2,4 % de R&D composants logiciels
- 3,9 % d'encadrement technique
- 1,3 % de jours non facturés (maladie et intégration)
- 0,2 % d'intercontrats

Dans l'activité "produits" :

- le taux d'utilisation n'est pas un critère significatif
- par contre le taux de R&D l'est.

Ce taux de R&D s'est monté à 65 % du temps des collaborateurs directement facturables.

17.1.2 Equipe de direction
Management - Organigramme fonctionnel au 01/04/2006



Opération 1

Heath DAVIES (ff. DO)						
CUK Londres	PRG Aberdeen	GUS Houston	INT Londres	GM Chennai	SNE New York	SSA Johannesbourg
Heath DAVIES (ff. DBU) Andy HAMLIN (CTO) Phil WATTEWORTH (DC) Terry COYNE (IC) Lee ROBERTSON (IC) Roger STANBROOK (DT)	John INNES (DBU) Scott LEIPER (IC) Craig SWINBURN (IC)	Tim FLEET (DBU) Mark WALFORD (IC) Kanda BOONE (DT)	Tony HOLLAND (DBU) Eugene BRIEN (IC) Roger HULETT (IC) Nero JANI (IC)	Pradeep BANERJI (ff. DBU) Paul EVANS (DT)	Ralph RENNA (DBU) Mark BROWER (IC) Frank DENTRONE (DT)	Kays MGUNI (director)

Opération 2

Jim GRAHAM (DO)				
ECM Londres	ITS Manchester	HVD Londres	EPS Londres	SWP Paris/Export
Jim GRAHAM (ff. DBU) Peter BROWN (IC) David WARREN (IC) Martin SMITH (IC) Phy RASULIAN (DT)	Jim GRAHAM (ff. DBU) Gillian CRABB (IC) Colin BAILEY (DT)	Deborah CHEN (DBU) Peter NEWTON (IC)	Tim PULLEN (DBU)	Fabrice LIENART (DBU) Françoise DRAPERI (DT)

Opération 3

Philippe FRANCHET (DO)			
IDP Paris	REN Rennes	SNA Nantes	SCP Paris
Etienne du CHAFAUT (DBU) Cedric PRADOS (IC) Jean-François PAUTHENIER (DT)	Dominique BOTBOL (DBU) Olivier GUERIN (IC)	Dominique BOTBOL (DBU)	Philippe FRANCHET (ff. DBU) Christophe DUFRESNOY (DA)

Opération 4

Jacques MOTTARD (ff. DO)	
FIP Paris / New York	SFB Paris
Jean LOSCO (DBU) Frédéric CASADEI (DC) Laurent CORBEL (IC)	Xavier MORCILLO (DBU)

Opération 5

Jean-Marc SONJON (DO)				
Pierre GACHON (DC) - Eric BOUVET (DT)				
IDL Lyon	SU Genève / Lausanne	SWL Lyon	SFC Genève	BRV Beyrouth
Jean-Marc SONJON (ff. DBU) Maxime GRINFELD (IC)	Colombo FASANO (DBU) Pascal PAGNY (IC) Danielle COPPEX (IC) Frédéric KERAUTRET (IC) Xavier SEYFRIED (IC) Jean-François BALLIF (DT)	Philippe LE CALVE (DBU) Marie NOURRY (IC) Jean-Louis VILA (DT)	Jean-Marc SONJON (ff. DBU)	Nasser HAMMOUD (DBU)

Opération 6

Patrick de la HAYE (DO)			
Dieter ROGIERS (DC) - Thierry GUIOT (DT) - Franck SILVESTRE (DT)			
ASC Bruxelles	TMB Bruxelles	FPB Bruxelles	SIB Bruxelles
Juan ARCAS (DBU) Fabrice REGNIER (DT) Guy de SAN (DT)	Patrick de la HAYE (ff. DBU)	Tony CLAES (DBU)	Yves COLINET (DBU) Paul KAISIN (IC) Francis TASSEROU (DT)

Opération 7

Per ROSAND (DO)		
SWS Luxembourg	LUX Luxembourg	SWB Athènes
Per ROSAND (ff. DBU)	Paulo APOLNARIO (DBU) Jérôme DOYEN (DC) Frédéric BORDIN (DT)	Dimitrios GRITIS (DBU)

Présentation des dirigeants

Jacques Mottard, 53 ans, président

De 1989 à 1999, Jacques Mottard a créé puis développé la société Decan, jusqu'à l'Opa amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé SWORD. Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII). Jacques Mottard a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Françoise Fillot, 46 ans, directeur administratif et financier / directeur général délégué

Avant d'intégrer SWORD, Françoise Fillot a exercé la fonction de directeur administratif et financier pendant 9 ans au sein du groupe Decan. Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Heath Davies, 39 ans, directeur général délégué

Heath DAVIES était précédemment Directeur Commercial au sein de la société Cimage Enterprise System avant de rejoindre Text Systems en tant que Directeur d'Opération. Suite à l'acquisition de Text System en 2002 par SWORD Group il est devenu Directeur de business Unit puis Directeur des Opérations en octobre 2003. Il possède un diplôme d'Ingénieur Informaticien certifié par le Conseil des Ingénieurs informaticiens anglais.

Philippe Franchet, 42 ans, directeur des opérations "Gestion Electronique de Documents Nord"

Philippe Franchet était, depuis 1997, le directeur de la Business Unit "IDP" de Decan, spécialisée dans la GED, lorsque cette entité a été intégrée au groupe SWORD. Auparavant, il a exercé des fonctions de responsable commercial, d'ingénieur d'affaires et de chef de projet chez Jacobs Serete. Il a un diplôme d'ingénieur CPE Lyon et un master Essec.

Patrick de la Haye, 44 ans, directeur des opérations " gestion de données "

Patrick de la Haye était Business Development manager chez Cronos Luxembourg depuis juin 2002. Il a pris en charge la direction de cette entité suite au rachat par SWORD en décembre 2002. Auparavant, Patrick a travaillé 8 ans chez Oracle Belgique en tant que Directeur Commercial en charge des Institutions Internationales. Il est titulaire d'un diplôme de Sciences Politiques et Relations Internationales.

Per ROSAND, 48 ans, directeur des opérations « Sécurité »

Per ROSAND est l'un des fondateurs de la société SWORD Technologies (créé en 1999). Il occupe maintenant le poste de Directeur d'opération pour toutes les Business Unit du Luxembourg. Il a obtenu un diplôme de Technologie de L'Information et de la Communication et a débuté sa carrière au sein du gouvernement norvégien en 1978. Il était de 1982 à 1992 Ingénieur Logiciel puis Ingénieur System au sein de BULL Europe puis de 1992 à 1997 Directeur Commercial au sein de OLIVETTI Belgium, responsable du compte des Institutions Européennes. Enfin de 1997 à 1999 il a rejoint INTRASOFT international à Luxembourg en tant que Directeur Commercial en charge du compte des Institutions Européennes.

Jean-Marc Sonjon, 46 ans, directeur des opérations " Systèmes d'Information Géographique et Ingénierie Documentaire sud"

Jean-Marc SONJON était depuis 1998, le directeur de la Business UNIT "IDL" de DECAN, spécialisée dans les SIG et la GED. Au cours de sa carrière réalisée dans le service informatique, il a exercé des fonctions de chef de projet, de directeur de projet et d'ingénieur d'affaires dans différentes SSII : Syseca, Focal et Comelog. De formation universitaire en informatique, il est titulaire d'un DEST.

Jim Graham, 43 ans, Directeur d'Opération

Jim Graham était Responsable des logiciels informatiques chez Halliburton UK avant de créer sa propre Société "Aptus Solutions Ltd", Société spécialisée en gestion et contenu de documents. En 2004 il entre chez SWORD UK en tant que "Business Unit Director" pour la gestion de documents avant de devenir Directeur d'Opération en 2005. Il est diplômé en Economie.

17.2 Participations et stocks options des membres de la direction

A la date du présent prospectus, les dirigeants et administrateurs ne détiennent aucune stock-option.

L'actionnariat de la Société figure au paragraphe 21.1.7.2.

17.3 Participation des salariés au capital

Néant

XVIII – Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2005, il n'y a pas d'actionnaire significatif qui ne soit pas représenté au Conseil d'administration.

Jacques MOTTARD détient directement ou indirectement (y compris sa famille) 23,60% du capital et 32,56% de droits de vote.

A l'occasion d'un placement privé, la banque d'investissement Bryan, Garnier & Co Ltd a réalisé le reclassement de la participation que détenait 21 Développement depuis la création de la Société et représentait 27,5% du capital soit 2.017.250 actions. Ce reclassement a été réalisé le 20 octobre 2005.

Par courrier en date du 22 février 2006, la Société Threadneedle Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2005, les membres du Conseil d'Administration (Jacques MOTTARD et 21 CENTRALE PARTNERS) détiennent globalement 23,50% du capital et 32,39% de droits de vote. Les membres du Comité de Direction Générale (Jacques MOTTARD, Françoise FILLOT et Christian TAPIA) détiennent globalement 26,20% du capital et 36,82% des droits de vote.

Aux termes d'un acte notarié en date du 30 septembre 2004, Messieurs Jacques, Antoine, Guillaume et Nicolas MOTTARD ainsi que Madame Aurélie MOTTARD ont pris, dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement de conserver ensemble, pendant une durée de deux ans, 341.200 actions de SWORD GROUP, ce nombre étant porté à 1.706.00 actions suite à la division par 5 de la valeur nominale de l'action de la Société, décidée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Voir le paragraphe 21.1.7.2

18.3 Contrôle de la Société

Voir les paragraphes 18.1 et 18.2 ci-dessus.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant

XIX – Conventions réglementées

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les filiales de SWORD GROUP

Nature et objet : Les sociétés acquises ou créées par votre société au cours de l'exercice ont bénéficié, à compter de leur date d'entrée dans le groupe, d'une assistance identique à celle offerte à l'ensemble des autres filiales et décrites au chapitre suivant :

Modalités :

<i>Filiales</i>	<i>Mandataires sociaux concernés</i>	<i>Montant (€)</i>
SWORD SAS	Jacques MOTTARD	138 450
HARVARD	Jacques MOTTARD Françoise FILLOT	10 050
PRAGMA	Jacques MOTTARD Françoise FILLOT	158 400
LINKVEST	Jacques MOTTARD	46 800

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les filiales de SWORD GROUP

Nature et objet : Votre société apporte à ses filiales une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation.

Modalités : Les prestations facturées par votre société au titre de l'assistance fournie sont calculées depuis le 1er janvier 2004 ; elles sont établies sur la base d'un forfait de 650 € par salarié et par mois pour les filiales françaises et 150 € pour les sociétés étrangères (sauf en Inde où le taux appliqué est de 15 €). Les montants facturés au titre de l'exercice 2005 sont les suivants :

Filiales	Montant (€)
SWORD SA	1 355 600
SWORD CONSULTING	224 250
FIRCOSOFT	167 700
SWORD INC.	50 050
SWORD UK	213 147
SWORD SUISSE	8 550
SWORD TECHNOLOGIES	247 950
GLOBAL INDIA	13 545
ASC II	144 450
SOUTH AFRICA	15 300
SWORD NORD	218 400
CIMAGE US	13 050

2. Avec la société SWORD DDS

Nature et objet : La société SWORD DDS sous-loue à votre société les locaux ci-après situés à Saint-Didier au Mont D'or (Rhône), 9 avenue Charles de Gaulle, comprenant :

- un premier bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 676 m²,
- un second bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 1 238 m²,
- un terrain attenant.

Cette sous-location a pris effet au 1er décembre 2004 pour une durée de 9 années expirant le 30 novembre 2013.

Le loyer annuel hors taxes et hors charges, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice trimestriel de l'INSEE du coût de la construction, s'élève à 60 000 €.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le loyer pris en charge représente un montant de 60 000 €. Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Informations financières historiques (comptes sociaux)

20.1.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2005

SWORD GROUP SA

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2005

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2005

(En KEuros)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Chiffre d'affaires	3 027	2 653	2 027
Production immobilisée			
Autres produits	1	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 028	2 653	2 027
Achats consommés			
Autres achats et charges externes	1 666	1 191	1 063
Impôts et taxes	34	22	13
Frais de personnel	708	557	728
Dotations nettes aux amortissements et provisions	35	300	
Autres charges d'exploitation	47	42	31
CHARGES D'EXPLOITATION	2 490	2 112	1 835
RESULTAT D'EXPLOITATION	538	541	192
RESULTAT FINANCIER	3 899	3 417	3 036
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	4 436	3 958	3 228
RESULTAT EXCEPTIONNEL	38	7	-124
Impôts sur les sociétés	786	439	26
RESULTAT NET	3 688	3 526	3 077

ACTIF

(en Keuros)	31/12/2005			31/12/2004	31/12/2003
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	25	1	23	10	10
Immobilisations corporelles			0	0	0
Immobilisations financières	31 180		31 180	28 960	22 862
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	31 204	1	31 203	28 970	22 872
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés			0	901	21
Autres créances et compte de régul	70 648		70 648	23 286	6 824
Actions propres	233		233	779	645
Autrs valeurs mobilières de placement	81		81	0	3 153
Disponibilités	842		842	268	474
TOTAL ACTIF CIRCULANT	71 804	0	71 804	25 233	11 118
TOTAL GENERAL	103 008	1	103 007	54 204	33 990

PASSIF

(en Keuros)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital	7 408	7 342	6 161
Prime d'émission	34 716	33 595	16 596
Réserve légale	398	217	68
Autres réserves	1 734	1 734	
Report à nouveau	1 682		-97
Résultat net	3 688	3 526	3 077
CAPITAUX PROPRES	49 626	46 413	25 806
Autres fonds propres			132
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	49 626	46 413	25 938
Provisions pour risques et charges	334	300	
Dettes financières	51 189	6 504	7 047
DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	496	324	291
Autres dettes et comptes de régularisation	1 361	662	713
TOTAL PASSIF CIRCULANT	53 047	7 490	8 052
TOTAL GENERAL	103 007	54 204	33 990

20.1.2 Annexes au bilan et compte de résultat SWORD GROUP SA au 31 décembre 2005

Les chiffres sont exprimés en euros

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dont le total est de 103 007 290,55 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat bénéficiaire de 3 688 344,43 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005.

La société SWORD GROUP a été créée au cours du mois de juin 2001. Elle est devenue la société-holding du groupe SWORD en date du 30 août 2001 suite à l'apport par les actionnaires de SWORD SA de l'intégralité de leurs titres SWORD à SWORD GROUP.

Depuis le 30 août 2001 la société SWORD GROUP a racheté les titres des sociétés suivantes : DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc et SWORD Afrique du sud, filiales de SWORD SA.

En décembre 2002, SWORD GROUP a acheté 90 % de la société CRONOS (rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES) située au Luxembourg. La société SWORD GROUP a acheté 3% supplémentaire de la société SWORD TECHNOLOGIES au cours de l'exercice 2003, 1,88% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et 2,04 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Elle a participé, en novembre 2003, à l'augmentation de capital réalisée chez SWORD INC.

Le 6 février 2004 SWORD GROUP a acheté 100% de la société FI SYSTEM BELGIUM elle même détenant la société ASCII à hauteur de 100% pour 3 000K€. Les deux sociétés sont basées en Belgique

Le 1^{er} mai 2004 SWORD GROUP a acheté 97,04 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES elle même détenant la société GLOBAL INDIA à hauteur de 100% pour 2 162K€. SWORD GROUP a racheté 2,96 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES aux minoritaires en décembre 2004. GLOBAL SOFTWARE SERVICES est basée dans la banlieue de Londres, GLOBAL INDIA est basée à Chennai en Inde.

SWORD Nord a été créée en février 2004 et son siège social est situé à Saint-Didier au Mont d'Or. Cette Société est détenue à 56 % par SWORD GROUP, et est destinée à :

- attaquer le marché local lillois
- servir de plateforme de développement pour les besoins de notre filiale Benelux, notamment pour les projets signés avec les Communautés Européennes.

SWORD Group a complété son acquisition par le rachat de 0,50 % du capital social de la société SWORD Nord en fin d'année 2005.

SWORD Group a racheté aux salariés 0,58 % du capital de la société SWORD UK pour un montant de 69 K€.

SWORD Group a racheté aux salariés 1,04 % du capital de la société SWORD SA pour un montant de 1 318 K€ au cours de l'année 2005.

Son activité est exclusivement consacrée à :

- la gestion des participations du groupe SWORD
- la mise à la disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financière, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La mise en oeuvre des nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06 sur les actifs, applicables à compter du 1er janvier 2005, n'a pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice compte tenu de l'étendue limitée et de la nature des actifs immobilisés de la société.

La société applique l'option pour l'inscription en charge des frais d'acquisition.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la marque SWORD achetée précédemment.

1.2. Immobilisations corporelles

La société ne possède pas d'immobilisations corporelles.

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de l'actif net comptable réévalué des plus values latentes pouvant existées sur les actifs incorporels. Cette évaluation des actifs incorporels est appréciée selon les critères suivants :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Cette évaluation est confortée par une expertise réalisée chaque année.

La valeur des titres dans les comptes annuels de SWORD GROUP ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les actions propres détenues ne sont pas enregistrées en immobilisation financière à la clôture de cet exercice puisque les contrats de rachat précisent leurs utilisations avec un objectif d'attribution aux salariés ou de régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Elles sont donc classées en valeurs mobilières de placement.

1.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.
Les créances d'exploitation en devise sont valorisées au 31 décembre 2005 aux taux de clôture.

1.5. Actions propres

SWORD GROUP détient ses propres actions dans le cadre :

- d'un programme de rachat d'actions
- d'un contrat de liquidités

Les actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans la mesure où l'objectif a été quantifié à l'origine. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

1.6. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés à la date de clôture font l'objet de provisions établies conformément à la règle de prudence. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges prud'homaux, risques de change, risques filiales...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'effectif réduit.

1.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

Il comprend aussi la moins value de cession des actions propres du premier contrat de rachat classées en immobilisations.

1.8. Impôts sur les sociétés

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. Les sociétés intégrées fiscalement sur l'exercice 2005 sont SWORD SA et SWORD CONSULTING.

1.9. Evènements postérieurs à la clôture

La société SWORD Nord a été cédée après la clôture des comptes et SWORD Group reste propriétaire de 15% du capital social.

SWORD Group a acheté 10 % de la société Nextech pour un montant de 200 K\$ après la clôture des comptes.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS.

La société SWORD Group a levée des fonds au cours de l'exercice 2005, afin que sa filiale anglaise SWORD UK achète 3 nouvelles sociétés, dénommées Harvard, Pragma et Intech. Du fait de la fusion des sociétés anglaises, la valeur des titres de participation de GLOBAL UK a fait l'objet d'un reclassement dans les titres SWORD UK. Seule la valeur correspondant à la quote part de capitaux propres est maintenue dans la rubrique titre de participation GLOBAL UK.

NOTE 3 : COMPTE DE RESULTAT

3.1 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 664 485 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/05 (12 mois)	31/12/04 (12 mois)
Rémunérations brutes	505 203	393 325
Charges sociales	203 182	163 800
Participation et intéressement		
Total	708 385	557 125

Effectif :

	31/12/05 (12 mois)	31/12/04 (12 mois)
Cadres.	6	6
Non-cadres		
Total	6	6

3.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en €)	31/12/05 (12 mois)	31/12/04 (12 mois)
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	1 208	-
Dotations nettes provisions clients et autres créances		
Dotations nettes autres provisions risques et charges	33 874	300 000
Total	35 082	300 000

3.3. Ventilation des charges et produits concernant les entreprises liées

(en €)	Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Total	2 490 292	3 026 581
Dont entreprises liées	581 768	3 025 693

(en €)	Charges financières	Produits financiers
Total	1 303 254	5 021 878
Dont entreprises liées	52 049	3 876 535

3.4. Résultat financier

(en €)	31/12/05 (12 mois)	31/12/04 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions		- 338
Intérêts sur comptes courants	52 049	4 094
Intérêts bancaires	622 167	165 431
Mali sur actions propres		
Différences négatives de change	628 874	389 800
Autres charges financières	164	
Total charges financières nettes	1 303 254	558 987
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions		
Produit financier des participations	2 291 996	3 058 628
Produits sur VMP	1 016	41 364
Intérêts sur comptes courants	1 584 539	597 047
Boni sur actions propres	795 599	844
Différences de change	528 728	277 906
Total produits financiers.	5 201 878	3 975 789
Résultat financier	3 899 846	3 416 802

3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/05 (12 mois)	31/12/04 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres	38 292	6 948
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	(80)	63
Autres charges ou produits exceptionnels		(24)
Résultat exceptionnel	38 212	6 987

3.6. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/05 (12 mois)	31/12/04 (12 mois)
Résultat	3 688 344	3 525 786
Amortissements	1 208	
Provisions	33 874	299 662
Marge brute d'autofinancement	3 723 426	3 825 448
Résultat sur cessions d'actifs	(80)	63
Capacité d'autofinancement	3 723 506	3 825 385

3.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	4 436 132	773 073	3 663 059
Résultat exceptionnel	38 212	12 927	25 285
Participation des salariés	-	-	-
Résultat comptable	4 474 344	786 000	3 688 344

L'intégration fiscale n'a donné lieu à aucune économie d'impôt société sur cet exercice en raison de la situation fiscale bénéficiaire de toutes les entités intégrées. Au 31 décembre 2005, aucune filiale intégrée fiscalement ne dispose de déficit fiscal reportable, précédemment imputé sur le résultat fiscal d'ensemble.

3.8. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision pour risques non certaine non déductible	101 490
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation	
- Organic	2 128
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	
Total allègements de la dette future	103 618

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2004		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

(en €)	31/12/2005		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	24 500	1 208	23 292
Total	24 500	1 208	23 292

4.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/05	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/05
<i>Marques et brevets</i>					
Valeurs brutes	10 000	14 500			24 500
Amortissements		1 208			1 208
Net	10 000	13 292			23 292
Total	10 000	13 292			23 292

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SWORD GROUP ne possède aucune immobilisation corporelle.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/04		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	28 950 037		28 950 037
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières			
Total	28 960 037		28 960 037

(en €)	31/12/05		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	31 169 703		31 169 703
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières			
Total	31 179 703		31 179 703

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

6.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/05	Acquisitions	Cessions	31/12/05
Titres de participation				
Valeurs brutes	28 950 037	2 219 666		31 169 703
Amortissements				
Net	28 950 037	2 219 666		31 169 703
Dépôts				
Valeurs brutes	10 000			10 000
Provisions				
Net	10 000			10 000
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes	-			-
Provisions	-			-
Net	-			-
Total	28 960 037	2 219 666		31 179 703

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- Au rachat aux salariés de 1,04 % du capital de la société SWORD SA réalisé au cours de l'année 2005 pour un montant total de 1 318 K€,
- Au paiement du complément de prix de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES pour un montant de 228 K€,
- Au rachat de 2,04 % du capital de la société SWORD TECHNOLOGIES pour un montant de 673 K€.
- Au rachat de 0,50 % du capital de la société SWORD NORD pour un montant de 250 K€.

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION

Détail du poste

(en €)	31/12/04		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	900 589		900 589
Autres créances	23 264 513		23 241 914
Charges constatées d'avance	21 557		21 557
Total	24 186 659		24 186 659
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation	900 589		900 589
Autres créances	23 407 218		23 407 218
Charges constatées d'avance			
Total	23 307 807		23 307 807

(en €)	31/12/05		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation			
Autres créances	70 500 750		70 500 750
Charges constatées d'avance	147 530		147 530
Total	70 648 280		70 648 280
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation			
Autres créances	70 184 874		70 184 874
Charges constatées d'avance			
Total	70 184 874		70 184 874

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel des comptes courants débiteurs, qui progressent principalement en raison du compte courant lié avec la société SWORD UK, qui a acquis au cours de l'exercice les sociétés PRAGMA, HARVARD et INTECH. Ces créances ont une échéance inférieure à un an, sauf les comptes courants bloqués.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

(en K€)	01/01/ 2005	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Augmen- tation capital	31/12/ 2005
Capital	7 342				66	7 408
Primes d'émission	33 595	(97)			1 218	34 716
Réserve légale	217	181				398
Autres réserves (1)	1 734	3 442		(1 760)		3 416
Report à nouveau	-					-
Résultat	3 526	(3 526)	3 688			3 688
TOTAL	46 413	0	3 688	(1 760)	1 284	49 626

(1) Conformément à l'article L225-210 du code de commerce, la société dispose d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède, soit un montant de 233 K€.

Capital social et titres donnant accès au capital**➤ Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD SA à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élevait à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de SWORD GROUP de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercé jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de SWORD GROUP, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

NOTE 9 : PROVISIONS LONG TERME ET COURT TERME

9.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2004		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques		300 000	300 000
Total		300 000	300 000

(en €)	31/12/2005		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques		333 874	333 874
Total		333 874	333 874

Il s'agit de la provision pour risques liée à l'acquisition de la société ASCII.

9.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2005
Exploitation				
Provision pour risques	300 000	33 874	-	333 874
Total	300 000	33 874	-	333 874

NOTE 10 : ENDETTEMENT NET

10.1. Détail du poste par nature

(en €)	31/12/05	31/12/04
Autres emprunts long terme et moyen terme	1 000 000	1 000 000
Autres dettes financières	49 682 631	5 567 420
Concours bancaires courants	506 788	
Endettement brut total	51 189 419	6 797 059
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement	313 859	779 002
Disponibilités et assimilés	842 156	267 805
Endettement net total	50 033 405	5 750 252

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant:

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non respect des clauses de covenants ci- dessus, SWORD GROUP est tenu de respecter une clause de remboursement anticipé concernant un encours de crédit d'un montant de 47 810 K€ au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, ces clauses sont respectées par SWORD GROUP.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, y compris les actions propres, s'élève au 31 décembre 2005, à un montant de 368 K€.

10.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/05	31/12/04
Echéances		
< 1 an	49 682 631	5 797 059
1 an < X > 5 ans	1 000 000	1 000 000
> 5 ans		
Total	50 682 631	6 797 059

NOTE 11 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/05	31/12/04
Avances et acomptes reçus	263 120	
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	496 318	324 071
Dettes fiscales et sociales	1 073 188	436 872
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	25 000	225 092
Produits constatés d'avance		
Total	2 383 332	986 035
Dont entreprises liées		
Avances et acomptes reçus	263 120	
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	2 681	99 359
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	265 801	99 359

NOTE 12 : CHARGES A PAYER

(en €)	31/12/05	31/12/04
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	427 903	194 986
Dettes fiscales et sociales	132 177	69 838
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	560 080	264 824

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

(K€)	31/12/04	31/12/04
Engagements financiers donnés		
Caution sur loyers futurs	730 (2)	
Autres cautions	4 139 (1)	3 659 (1)
Cautions sur marchés étrangers	780 (3)	
Autres engagements donnés		
Engagements reçus		
Cautions reçues		
Autres engagements reçus	220 (4)	

- (1) Les cautions portent sur les emprunts bancaires souscrites par SWORD SA pour un montant de 6 098 K€ et utilisées à hauteur de 2 439 K€ au 31 décembre 2005 et sur un solde bancaire pour SWORD Technologies à hauteur de 1 700 K€.
- (2) Les cautions sur loyers sont réalisées auprès de ULSTER ESTATE.
- (3) Les cautions sur marchés étrangers correspondent à des engagements liés à des commissions devant être versées à John Innes et Scott Leiper.
- (4) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

NOTE 14 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres (6 personnes) des comités de direction et d'opérations ont perçu au titre de l'exercice 2005, une rémunération brute de 398 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 47 K€.

NOTE 15 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
SWORD INC 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK - NY 10169 - USA	792	(1 477 545)	100	5 536 322	5 536 322		6 046 325	(648 455)	NEANT	31/12
SWORD CREATION INFORMATIQUE PO BOX 9518 PRETORIA 0001 - AFRIQUE DU SUD	24 016	11 815	100	106 714	106 714		0	37 115	NEANT	31/12
SWORD SUISSE 36 place du midi SION VALAIS	160 472	47 409	94,80	269 699	269 699		1 404 208	(153 765)	NEANT	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
SWORD UK 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	1457	3625 118	100	6 473 619	6 473 619		18 775 538	2 739 050	364 201	31/12
SWORD SA 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	3 471 250	3 625	99,99	4 730 487	4 730 487		22 498 493	422 005	NEANT	31/12
SWORD TECHNOLOGIES Luxembourg SA 105 Route d'Arlon L-8009 Stassen LUXEMBOURG	31 000	1 388 064	96,92	10 583 200	10 583 200		25 295 120	2 550 565	1 912 903	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net					
SWORD NORD 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	50 000	10 215	56,5	28 250	28 250		2 213 720	227 045	13 440	31/12
FI SYSTEM BELGIUM 49-51 Rue de Trèves Bruxelles	6 064 000	(3 757 433)	100	3 000 000	3 000 000		0	413 117	NEANT	31/12

	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En K€	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
	En €	En €		Brut	Net					
<u>2 - Participations (moins de 10% du capital détenu)</u>										
FIRCOSOFT SA	265 920	144 663	8,89	441 328	441 328		3 402 348	932 072	NEANT	31/12
SWORD CONSULTING	76 224	29 510	0,02	84	84		3 705 601	863 382	NEANT	31/12

Aucune donnée ne concerne les prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés.

20.2 Informations financières pro forma

Voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés annuels (paragraphe 20.3.2)

20.3 Comptes consolidés annuels**20.3.1 Comptes consolidés 2005****Compte de résultat 2005**

(en milliers d'euros)

	Note annexe	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	6.1	101 491	78 657
Achats consommés (dont variation de stocks)		-2 621	-201
Autres achats et charges externes		-32 963	-28 545
Impôts et taxes		-860	-909
Salaires et Charges sociales	6.2	-48 619	-35 702
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.3	-1 222	-902
Autres produits et charges d'exploitation	6.5	445	-57
Résultat opérationnel courant		15 651	12 342
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	6.6	673	11
Autres produits et charges opérationnels non courants	6.7	386	-189
Résultat opérationnel		16 710	12 164
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	13	104
Coût de l'endettement financier brut	6.9	-921	-571
Coût de l'endettement financier net		-908	-467
Autres produits et charges financières	6.10	313	-141
Résultat avant impôts		16 116	11 556
Impôts sur les sociétés	6.11	-5 056	-3 358
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 060	8 198
Dont part revenant au groupe		10 803	7 986
Dont part revenant aux minoritaires		257	213
Résultat par action		1,47	1,12
Résultat dilué par action		1,43	1,12
Montant des dividendes comptabilisés (en euros)		1 754 025	1 097 649
Montant distribué par action (en euros)		1,20	0,90

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Actif

(en milliers d'euros)

	Note annexe	31/12/2005			31/12/2004
		Brut	Amort prov	Net	
ACTIFS NON COURANTS					
Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux	7	97 535		97 535	49 852
Immobilisations incorporelles	8	4 517	651	3 866	473
Immobilisations corporelles	9	11 602	8 502	3 100	4 222
Actifs financiers non courants	10	474		474	748
Autres actifs non courants	10	890		890	
Impôts différés actifs		143		143	74
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		115 161	9 153	106 008	55 369
ACTIFS COURANTS					
Actifs destinés à la vente	9	3 459	6	3 453	
Clients et comptes rattachés	11	38 325	529	37 795	29 895
Autres actifs courants	12	10 923	36	10 887	4 807
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	9 123	29	9 094	6 969
TOTAL ACTIFS COURANTS		61 830	599	61 230	41 671
TOTAL ACTIF		176 991	9 753	167 238	97 041

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Passif

(en milliers d'euros)

	<i>Note annexe</i>	31/12/2005	31/12/2004
FONDS PROPRES CONSOLIDES			
Capital	14	7 408	7 342
Prime d'émission	14	34 716	33 595
Réserves - part du groupe	14	11 190	3 805
Résultat net - part du groupe		10 803	7 985
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		64 117	52 728
Intérêts minoritaires		934	1 164
TOTAL FONDS PROPRES CONSOLIDES		65 051	53 892
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite	15	293	205
Autres provisions non courantes	15	584	578
Dettes financières long terme	13	2 219	5 510
Dettes liées à des compléments de prix	3	5 339	53
Autres passifs non courants		443	44
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		8 878	6 391
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	15	479	216
Fournisseurs et comptes rattachés	16	10 938	8 953
Dettes d'impôts exigibles	17	4 752	598
Autres passifs courants	17	24 536	18 809
Dettes financières court terme (1)	13	52 604	8 182
TOTAL PASSIFS COURANTS		93 309	36 758
TOTAL GENERAL		167 238	97 041

(1): dont dettes financières liées aux actifs destinés à la vente: 2,07 M€ (cf note 13)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Totaux capitaux propres part du groupe	Totaux capitaux propres intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	6 161	16 596	1 342	-639	4 893	0	28 353	1 334	29 687
- Augmentation de capital	1 181	16 999					18 180		18 180
- Affectation du résultat			4 893		-4 893		0	214	214
- Résultat de l'exercice					7 986		7 986		7 986
- Dividendes versés par la mère			-1 198				-1 198		-1 198
- Variation de périmètre							0	-355	-355
- Ecart de conversion						-591	-591		-591
Situation à la clôture 31/12/2004	7 342	33 595	5 037	-639	7 986	-591	52 730	1 193	53 923
- Résultat de l'exercice					10 803		10 803	257	11 060
- Variations des écarts de conversion			-343			539	196		196
- Plus value de la cession des actions propres enregistrée par les capitaux propres				552			552		552
- Augmentation de capital	66	1 121					1 187		1 187
- Affectation du résultat			7 986		-7 986		0		0
- Dividendes versés par la mère			-1 757				-1 757		-1 757
- Variation de périmètre							0	-487	-487
- Actions propres (valeur comptable des actions cédées)				407			407		407
Situation à la clôture 31/12/2005	7 408	34 716	10 923	320	10 803	-52	64 117	963	65 081

Les produits et charges directement passés par les réserves (variations des écarts de conversion et plus-values de cession des actions propres) s'élèvent à : 1 091 K€ en 2005 et -591 K€ en 2004.

Tableau des flux de trésorerie

(en K€)	Note annexe	31/12/2005	31/12/2004
Flux d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 060	8 199
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
• Dotations aux amortissements		1 152	992
• Dotations / reprises sur autres provisions		119	-183
• Plus ou moins value de cession		-673	-11
• Rémunération payées en actions			207
Coût de l'endettement financier net		908	571
Charges d'impôt (exigible et différés)		5 056	3 358
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		17 621	13 132
Impôts versés		-677	-3 062
Intérêts payés		-918	-553
Variation du besoin en fonds de roulement.		1 170	-9 951
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS		17 196	-434
Flux d'investissement			
Décaissement sur acquisition			
• immobilisations incorporelles		-3 640	-103
• immobilisations corporelles		-1 482	-871
• immobilisations financières		-38	-449
Encaissement sur cessions			
• immobilisations incorporelles		710	0
• immobilisations corporelles		68	4
• immobilisations financières		382	0
Incidence des variations de périmètre (1)	20	-50 050	-9 528
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS		-54 050	-10 947
FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS		-36 854	-11 381
Flux sur opérations financières			
Dividendes versés par la société mère		-1 754	-1 098
Dividendes versés aux minoritaires		-305	-123
Fonds nets reçus par :			
• Augmentation de capital et de prime d'émission		1 321	18 180
• Souscription d'emprunt à long terme		44 344	7 530
Rachat / cession d'actions propres		958	
Intérêts financiers nets versés			
Remboursement des dettes à long terme.		-7 195	-11 547
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT		37 369	12 942
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE		515	1 561
Trésorerie nette à la clôture (A)		7 754	6 967
Trésorerie à l'ouverture (B)		6 967	5 327
Incidence des variations des cours des devises		-272	-79
Variation trésorerie (B)-(A)		516	1 561
Trésorerie et équivalents de trésorerie		9 094	6 967
Concours bancaires créditeurs		-1 340	
Trésorerie nette		7 754	6 967

20.3.2 Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2005

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2006.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2006.

SWORD GROUP est une société anonyme de droit français, située 9 Avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or. SWORD GROUP est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. L'activité du groupe par métier est décrite à la note 2.6.

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1. Passage aux normes internationales IFRS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de SWORD GROUP au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis pour la première fois selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005. Les modalités d'application sur les comptes 2004 et 2005 sont décrites en note 2.1 de l'annexe.

1.2. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Acquisition par la société SWORD UK, filiale de SWORD GROUP,
 - en date du 6 avril 2005, de la société de droit anglais HARVARD et la société de droit écossais PRAGMA,
 - en novembre 2005, de la société de droit anglais INTECH,
- Division par 5 de la valeur nominale des actions SWORD GROUP décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 avril 2005,
- Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté, suite à l'exercice de 23 716 bons de souscription, une augmentation du capital social de SWORD GROUP de 29 645 €,
- Acquisition, le 28 juillet 2005, par la filiale SWORD Suisse, de la société de droit suisse LINKVEST ; cette entité a elle-même acquis une structure « offshore » francophone basée au Liban et dénommée SWORD LEBANON,
- Cession, en date du 23 septembre 2005, de l'activité en conseil logistique portée par la filiale SWORD CONSULTING : dans le cadre de cette cession à la société Log & Pi Consulting, SWORD GROUP a pris une participation de 15 % dans cette entité
- 21 Développement, actionnaire historique de SWORD GROUP, est sorti du capital à l'occasion d'un placement privé portant sur 27,5 % du capital

L'incidence des variations de périmètre sur les comptes 2005 est donnée en note 3.

1.3. Evènements post-clôture

Les événements suivants sont intervenus postérieurement au 31 décembre 2005 :

- La société SWORD ATLANTIQUE, détenue à 80 % par SWORD GROUP et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon en date du 17 janvier 2006, a démarré son activité de conseil informatique en région atlantique
- Afin de simplifier l'organigramme du groupe, SWORD SA a cédé, à sa société-mère SWORD GROUP, ses participations majoritaires dans les sociétés SWORD CONSULTING et SWORD SAS ; cette opération a reçu un avis favorable du comité d'entreprise de SWORD SA en date du 26 janvier 2006 ; poursuivant le même objectif, SWORD Suisse a cédé à SWORD GROUP sa participation majoritaire dans la société suisse SWORD LINKVEST Sa ; à l'issue de ces cessions, SWORD GROUP détient directement :
 - 100 % du capital de SWORD CONSULTING
 - 89,5 % du capital de SWORD SAS
 - 100 % du capital de SWORD LINKVEST
- Le 27 janvier 2006, SWORD GROUP a acheté 10 % de la société NEXTECH, située au Brésil qui développe une activité en « Enterprise Content Management (ECM) » dans différents pays d'Amérique du sud ; SWORD GROUP n'a pas vocation à consolider cette entité dans le futur.
- SWORD GROUP a cédé sa filiale SWORD NORD à son management le 27 janvier 2006 : SWORD GROUP conserve 15 % du capital de SWORD NORD et un contrat de partenariat a été conclu entre les deux sociétés
- Le 31 janvier 2006, SWORD DDS a cédé le contrat de crédit bail immobilier, relatif au siège social du groupe à Saint Didier, à la Société Nationale De Propriété d'Immeubles (SNPI). En suite de cette cession, la société SNPI, se substituant à la société SWORD DDS, a conclu un contrat de sous-location avec la société SWORD GROUP ; l'opération a donné lieu à la réalisation d'une plus-value de cession d'un montant de 860 K€ ; au 31 décembre 2005, la valeur nette de ce contrat est présentée en immobilisations destinées à la vente pour un montant de 2,3 M€, avec pour contrepartie une dette financière de 2,07 M€.

NOTE 2 : PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen no 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de SWORD GROUP au 31 décembre 2005 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2005. Les comptes consolidés n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006.

Les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2004 ont été retraités en appliquant les normes et interprétations IFRS retenues pour l'exercice 2005.

L'impact de la première application des IFRS sur le bilan de transition au 1^{er} janvier 2004 et sur les comptes 2004 est présenté en note 24 de la présente annexe.

Comme les comptes consolidés du groupe étaient jusqu'au 31 décembre 2004, établis conformément aux règles et principes comptables français, SWORD GROUP a appliqué les règles spécifiques de première application définies par la norme IFRS 1.

D'une manière générale, les normes IFRS en vigueur ont été appliquées de manière rétrospective comme si SWORD GROUP avait toujours utilisé ces normes. La norme IFRS 1 a toutefois explicitement prévu, de manière limitative, quelques exceptions à ce caractère rétrospectif du retraitement des normes IFRS :

Regroupement d'entreprises - IFRS 3

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16, 17, 38)

Le Groupe n'a pas retenu l'option de réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur.

Paielements en actions

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour les plans d'achat d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Les impacts de la première application de la norme IFRS 2 sont décrits dans la note 24.

Effet des variations des cours des monnaies étrangères

Le groupe a opté pour la remise à zéro de la réserve de conversion existant à l'ouverture de l'exercice 2004. L'incidence chiffrée de cette option est détaillée en note 24.

Par ailleurs, SWORD GROUP a retenu l'option d'appliquer les normes IAS 22 et 39 sur les instruments financiers dès le premier janvier 2004 : l'impact correspondant a été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et fait l'objet d'une description en note 24.

Enfin, la norme IFRS 5, relative aux actifs non courants destinés à être cédés et aux activités abandonnées, a été appliquée de manière prospective à compter du premier janvier 2005 conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme.

Selon la recommandation de l'AMF et du CESR, le groupe n'a pas retraité les comptes de l'exercice 2003 en normes IFRS. Les chiffres comparatifs des comptes consolidés 2004 et 2003 en normes françaises sont présentés dans le document de référence sur les comptes clos le 31 décembre 2004 disponibles sur le site internet de l'AMF et sur celui de la société.

2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultats consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

2.3. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SWORD GROUP et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les soldes et transactions entre sociétés du groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 23.

2.4. Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception des sociétés INTECH et GLOBAL INDIA qui clôturent respectivement au 30 juin et au 31 mars. Pour ces entités, une situation auditée est établie au 31 décembre, pour être intégrée en consolidation.

2.5. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des goodwill, des frais et de développement et des provisions.

2.6. Informations sectorielles

L'analyse des critères prévus par la norme IAS 14 permettant de déterminer des secteurs d'activité et des secteurs géographiques (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit à l'identification *d'un premier niveau d'information sectorielle liée aux secteurs d'activité, qui se ventilent comme suit :*

- L'activité Conseil, intégrant le conseil en organisation dans les domaines financiers et bancaires, le conseil en conduite du changement,
- L'activité Solutions (« ECM, Enterprise Content Management »), spécialisé en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information (SWORD UK),
- L'activité Produits, intégrant :
 - les produits de Straight Through Processing et de lutte contre l'argent sale (AML : anti-money laundering), vendus par notre filiale FIRCOSOFT,
 - les produits de sécurisation de transferts financiers sur Internet, vendus par notre filiale SWORD SECURITY,
 - les produits de document management, notamment ceux qui ont été développés en 2005 (notamment FUSION, vendu par notre filiale SWORD UK),
 - les produits de document management et de business intelligence (risk management) à l'intention du marché des ré-assureurs, vendus par notre filiale INTECH,
 - les produits de gestion d'offices de marques et brevets, vendus par notre filiale SWORD SA.

Le groupe n'est pas organisé par secteurs géographiques (il n'existe pas de responsables autonomes ni de reportings par régions identifiées,...). Une ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est donnée pour information en note 5.2 de l'annexe.

2.7. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe correspond à la monnaie locale en vigueur.

Le groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les produits et les charges (y compris les amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période,
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historiques,
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur le résultat de l'exercice, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserves de conversion" inclus dans les réserves-part du groupe,
- La réserve de conversion est constatée en résultats lors de la cession de la filiale.
- Les goodwill liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale.

2.8. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultats.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes intercompagnies sont maintenus en résultats en consolidation.

Les écarts de change au compte de résultats sont rattachés à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultats lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

La société n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change.

2.9. Goodwill

Les fonds de commerce acquis sont traités comme des goodwill dans la mesure où leur caractère identifiable, au sens de la norme IAS 38, n'a pu être démontré.

Comme indiqué en note 24 de l'annexe sur le bilan de transition, les goodwill et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1^{er} janvier 2004. Les amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée

dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues postérieurement à cette date sont constatées en résultats, à l'exception des impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Les compléments de prix (earn out) sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats,...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont classés en passif courant pour la partie à moins d'un an et en passif non courant pour la partie à plus d'un an. Les earn-out sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées sur le poste goodwill. Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

Les goodwill liés à des entreprises étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les goodwill négatifs (badwill) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

En l'absence de dispositions prévues par la norme sur les regroupements d'entreprise, en cas d'acquisitions de parts de minoritaires postérieure à la prise de contrôle, un goodwill est constaté au bilan (ou en résultat s'il s'agit d'un badwill) sans réévaluation des actifs et passifs à la juste valeur.

Les goodwill ne font pas l'objet d'un amortissement conformément à la norme IFRS 3, mais font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.15 en application de la norme IAS 36. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultats avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

2.10. Réévaluation

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.11. Immobilisations incorporelles

2.11.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants prévus par la norme IAS 38 :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- la démonstration que l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources permettant de réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du projet et sur la durée d'utilité attendue du projet. Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée (cf note 2.15.) afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année selon les modalités définies en note 2.15. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.11.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles sont essentiellement constituées de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

L'ensemble des immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie et, par conséquent, amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.15).

2.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.15).

Compte tenu de la nature des actifs corporels, la mise en œuvre de l'approche par les composants n'a pas eu d'incidence significative.

La société SWORD GROUP ne détient pas d'immeuble de placement.

2.13. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété,

existence d'une option d'achat intéressante,...). Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.14. Activités destinées à être cédées ou abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 «actifs destinés à être cédés et abandons d'activités», les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

2.15. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les goodwill sont testés au niveau le plus fin de suivi par la direction, qui correspond aux secteurs d'activité (cf note 2.6.) .

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieur à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année et pour chaque UGT par un expert, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur le goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 3 ans,
- Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité,
- Taux d'actualisation spécifique à chaque secteur d'activité. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 3,39%), majoré d'une prime de risque de marché pour la Zone Euro, et d'un coefficient bêta, qui tient compte des risques propres au secteur d'activité.

Les mouvements de dépréciations sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel, ou en en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf note 6.7).

2.16. Actifs financiers non courants

Les **actifs financiers non courants** sont constitués essentiellement :

- de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût (cf note 2.22 sur les instruments financiers)
- et de titres de sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable qui sont comptabilisés comme des actifs financiers disponibles à la vente c'est-à-dire évalués à leur juste valeur ; la variation de valeur de ces actifs destinés à la vente est enregistrée par capitaux propres.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.17. Créances clients et autres actifs financiers courants et règles de constatation du chiffre d'affaires

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, y compris les coûts marginaux internes et externes attribuables à la transaction. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du client.

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Les activités de SWORD GROUP et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client.

Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :

- les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
- les produits de maintenance sont constatés prorata temporis et linéairement sur la durée du contrat,
- les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation

Prestations d'ingénierie et de conseil

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont facturées à l'avancement, lorsque les critères prévus par la norme sont respectés (évaluation fiable du produit, de la marge et de l'avancement).

Un produit différé est constaté, à hauteur des montants facturés d'avance.

2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie fait partie des actifs financiers courants. Il se décompose en soldes bancaires, en valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition et ne présentant aucun risque. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.19. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire : les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies (le groupe a l'obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ainsi qu'aux anciens salariés, les risques actuariels incombent alors au groupe) : ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire,...). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 15.1.

En raison des faibles montants en jeu, le groupe a opté pour la comptabilisation immédiate en résultats des écarts actuariels.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés. Le coût des services passé, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise et différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Le groupe SWORD GROUP n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle, la ventilation de la charge entre ses différentes composantes est donnée en annexe (coût des services rendus, le coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...).

Autres avantages à long terme

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en oeuvre d'une procédure.

Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés (options de souscription,...).

Le groupe a opté, comme indiqué supra en note 15 sur le bilan de transition pour le retraitement uniquement des contrats de stock-options dénoués en actions attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels la date d'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Paiements qui se dénouent en trésorerie :

Pour l'octroi d'options de souscription dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les services rendus par les employés à la date d'attribution du plan. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur de l'avantage est constatée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance

La juste valeur initiale est actualisée à chaque date clôture pendant la durée de vie du plan, les variations de juste valeur étant constatées en charges de personnel.

Paiements qui se dénouent en actions :

Pour l'octroi d'options dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour des bénéficiaires et des hypothèses de départ, la variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée en charges de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

2.20. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si :

- le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour risques chantiers, qui sont liées à des litiges portant sur des contrats. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques contentieux, qui correspondent à des litiges intervenus suite à des opérations de regroupements d'entreprise. Les provisions sont constituées en fonction du risque estimé par la société,
- les provisions pour les litiges prud'homaux.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.21. Imposition sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. Les sociétés intégrées fiscalement sur l'exercice 2005 sont, outre SWORD GROUP, SWORD SA et SWORD CONSULTING.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables en consolidation des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible selon la définition de la norme IAS 12). De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures d'harmonisation des comptes sociaux avec les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.22. Instruments financiers

Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Le groupe n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, qui ne correspond pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé :

- *actifs et passifs constatés au coût* : cette rubrique correspond aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et autres créances commerciales. Ces instruments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.
- *Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes*. La juste valeur à l'origine est proche de la valeur nominale. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.

- *Actifs désignés en tant que «juste valeur par le résultat»* : ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement. Les valeurs comptables sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultats,
- *Placements détenus jusqu'à l'échéance* : non applicables dans le groupe.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 18.

2.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies à la note 2.17 ci-dessus. Il comprend le résultat de change lié aux ventes.

Les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges,...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.24. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les autres produits et charges tels qu'abandons de créances à caractère commercial, les produits et charges divers de gestion.

2.25. Eléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants sont constitués des rubriques « Résultats sur cession et dépréciation d'actifs » et « autres produits et charges opérationnels non courants ». Ils correspondent à des produits et charges inhabituels ou peu fréquents et de montant significatif, autres que le résultat lié aux activités cédées, tels que :

- résultats de *cession* et dépréciation des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- résultat de cession des sociétés consolidées,
- coûts nets de restructuration significatifs.

2.26. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond aux charges d'intérêt sur la dette financière consolidée (emprunts, dettes sur contrat de location-financement,...),
- diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des dividendes reçus des participations non consolidées,
- des cessions de titres non consolidés,
- de l'effet de l'actualisation des créances et dettes commerciales,
- du résultat de change sur les transactions financières intercompagnies éliminées en consolidation.

2.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'auto-contrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraits des actions d'auto-contrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

2.28. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte et conformément à la norme IAS 7. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus et les intérêts versés.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des charges d'amortissements et provisions (hors variations des dépréciations d'actifs circulants), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, nets des dettes fournisseurs d'immobilisations. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie.

Les augmentations d'actifs et de passifs n'ayant pas généré de flux de trésorerie sont compensées. Ainsi, les biens financés par crédit-bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice.

NOTE 3 : EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 100%, le 6 avril 2005, les sociétés anglaises PRAGMA et HARVARD respectivement situées à Aberdeen et Londres :
 - la société PRAGMA, achetée pour un montant total de 8,7 M£ exerce une activité de gestion de contenu. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 8 M£.
 - la société HARVARD, achetée pour un montant total de 1,4 M£, est une société de conseil spécialisée dans le management de projets, la qualité et l'ingénierie de processus. Le goodwill, généré par la société HARVARD, s'élève à un montant de 1,3 M£.

- SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 100%, le 30 novembre 2005, la société anglaise INTECH pour un montant de 20,25 M£. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 17,9 M£.

- SWORD SUISSE, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 100%, le 28 juillet 2005, la société suisse LINKVEST pour un montant de 9 MCHF. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 8,1 MCHF.

- LINKVEST SUISSE, filiale de SWORD SUISSE, a acquis à 100%, en septembre 2005, la société libanaise offshore, LINKVEST LIBAN, pour un montant de 27,6 KCHF. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 17 K\$.

Compte tenu des mouvements de périmètre intervenus en 2005 et en 2004, les données 2005 et 2004 présentées ne sont pas comparables.

La synthèse des acquisitions de l'exercice est présentée ci-dessous :

	PRAGMA en M£	HARVARD en M£	INTECH en M£	LINKVEST en MCHF	LINKVEST LIBAN en K\$
% acquis	100%	100%	100%	100%	100%
secteur d'activité rattaché	services	conseil	produits	services	services
Coût d'acquisition (dont frais d'acquisition)	8,7	1,4	20,3	9	21
Actif	1,6	0,5	6,2	3,4	53
Passif	0,9	0,3	3,8	2,5	47
Réévaluation	-	-	0,4	-	-
Actif net réévalué	0,7	0,2	2,8	0,9	6
Ecart d'acquisition	8	1,3	17,5	8,1	17

Le tableau comparatif des compléments de prix intégrés dans le prix d'acquisition en 2004 et 2005 est mentionné ci-dessous :

(K€)	31/12/2005			31/12/2004			Nature du sous-jacent
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PRAGMA	655	1 311	-	-	-	-	Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
HARVARD	583	584	-	-	-	-	Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
GLOBAL UK	53	-	-	201	53	-	Les earn out sont basés sur les résultats de 2004 à 2006
INTECH	1 500	3 444	-	-	-	-	Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
LINKVEST	64		-	-	-	-	Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaires du 01/08/2005 au 31/07/2006
TOTAL	2 855	5 339	0	201	53	0	

NOTE 4 : INFORMATION PROFORMA

Les variations de périmètre sont données en note 3 ci-dessus.

Le compte de résultat proforma a été établi selon les normes comptables internationales IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005 et dans le respect des règles du groupe. Les charges et produits des sociétés entrantes, pour la période antérieure à la prise de contrôle par le groupe ont été convertis au cours moyen de la période.

Le compte de résultats proforma 2005 a été établi en retraitant 2005 comme si les entrées de périmètre étaient toutes intervenues le 1^{er} janvier 2005. Une charge financière proforma d'un montant de 1 019 K€ (avec l'économie d'IS associée d'un montant de 345 K€) a été simulée, au taux moyen supporté par le groupe en 2005, pour prendre en compte le coût financier lié à ces investissements à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le compte de résultat proforma a été établi sur la base des comptes de résultat annuels audités des sociétés entrantes pour l'année 2005 à l'exception d'Intech, pour laquelle une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Ce compte de résultat intermédiaire a fait l'objet d'une revue limitée par les auditeurs d'INTECH.

(en K€)	31/12/2005	31/12/2005
	Proforma	Consolidé
Chiffre d'affaires	121 669	101 491
Achats consommés (dont variation de stocks)	-3 088	-2 621
Autres achats et charges externes	-40 094	-32 963
Impôts et taxes	-860	-860
Salaires et Charges sociales	-60 468	-48 619
Amortissements, dépréciations et provisions	-1 131	-1 222
Autres produits et charges d'exploitation	-22	445
Résultat opérationnel courant	16 007	15 651
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	673	673
Autres produits et charges opérationnels non courants	397	386
Résultat opérationnel	17 078	16 710
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	64	13
Coût de l'endettement financier brut	-2 006	-921
Coût de l'endettement financier net	-1 942	-908
Autres produits et charges financières	317	313
Impôts sur les sociétés	-4 217	-5 056
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 235	11 060
Dont part revenant au groupe	10 978	10 803
Dont part revenant aux minoritaires	257	257

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

5.1. Information sectorielle par activité

(K€)	Services		Conseil		Produits		Autres activités		Consolidé	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Chiffre d'affaires	77 161	66 670	9 458	7 880	14 870	4 107	2		101 491	78 657
Résultat opérationnel courant	11 045	10 309	1 279	1 143	3 326	890			15 650	12 342
Eléments opérationnels non courants	388	-185	670					7	1 058	-178
Frais financiers (1)	1 044	748	-19	81	383	145	-816	-367	592	607
Impôts	2 502	1 842	918	493	1 001	538	635	485	5 056	3 358
Résultat net	7 887	7 534	1 050	569	1 942	207	181	-111	11 060	8 199
Actifs sectoriels	94 664	69 224	16 659	5 137	52 125	19 226			163 448	93 587
Actifs du siège et autres actifs non affectés							3 791	3 454	3 791	3 454
Actif total consolidé	94 664		16 659	5 137	52 125	19 226	3 791	3 454	167 239	97 041
Passifs sectoriels	94 664	69 224	16 659	5 137	52 125	19 226	3 791	3 454	167 239	97 041
Passifs du siège et autres passifs non affectés									0	0
Passif total consolidé	94 664	69 224	16 659	5 137	52 125	19 226	3 791	3 454	167 239	97 041
Investissements	2 020	2 002	112	32	3 008	1 208	14	2 301	5 154	
Dotations aux amortissements	923	699	90	57	136	57	2	2	1 151	813
Charges calculées hors amortissements	250	201	38	34	9	11	46	303	343	246

(1): total des rubriques coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

5.2. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

K€	2 005	2 004
France	19 519	16 553
UK	30 122	17 710
Benelux	29 733	27 745
Autres	22 117	16 649
Chiffre d'affaires consolidé	101 491	78 657

NOTE 6 : COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par nature est donnée pour information dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	12/05	12/04
Ventes de biens	171	475
Licences	2 067	
Prestations de services	99 251	78 182
Total	101 489	78 657

6.2. Salaires et Charges sociales

Les frais de personnel peuvent s'analyser comme suit :

(en K€)	12/05	12/04
Avantages à court terme / rémunérations brutes	40 452	28 273
Avantages à court terme / charges sociales	9 916	7 092
Avantages liés aux paiements en actions	151	207
Avantages long terme (participation et intéressement)	46	130
Total	50 565	35 702

La charge nette liée aux engagements de retraite est donnée en note 15.1.

Effectif moyen consolidé :

	12/05	12/04
Cadres.	918	608
Non-cadres	125	92
Total	1 043	700

6.3. Amortissements et provisions / dépréciations

Les amortissements et provisions / dépréciation inclus dans les charges opérationnelles se ventilent comme suit :

(en K€)	12/05	12/04
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	1 152	992
Dépréciation des créances clients et autres créances	(80)	335
Provisions nettes	151	(296)
Total	1 223	902

6.4. Frais de recherche et développement

(en K€)	12/05	12/04
Total de dépenses engagées	(8 395)	(3 146)
Frais de développement activés (Note 8)	2 825	303
Frais non activés (1)	(5 570)	(2 843)
Amortissements des frais de développements antérieurement activés (Note 8)	-	-
Total	(5 570)	(2 843)

(1) constatées en autres achats et charges externes et en salaires et traitements

Les frais de recherche et développement concernent :

- le développement de composants logiciels destinés à l'activité "services",
- la maintenance corrective et évolutive des produits,
- le développement de nouveaux produits.

6.5. Autres produits et charges d'exploitation

Ils correspondent essentiellement à des abandons de créance à caractère commercial.

6.6. Résultats de cession

Ils correspondent aux cessions d'actifs immobilisés.

6.7. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les montants suivants :

(en K€)	12/05	12/04
Abandon de créances reçues	451	
Abandon de créances payées	(22)	
Autres produits hors exploitation	3	
Provisions non courantes	32	
Pénalités hors exploitation	(78)	
Charges hors exploitation		(189)
Total	386	(189)

6.8. Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie

(en K€)	12/05	12/04
Produits financiers de participations non consolidées	7	
Produits de placements	6	41
Autres produits financiers de placements		63
Total	13	104

6.9. Coût de l'endettement financier brut

(en K€)	12/05	12/04
Intérêts sur contrats de location-financement	133	-
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	786	571
Autres charges financières	2	-
Total	921	571

6.10. Autres produits et charges financières

(en K€)	12/05 (12 mois)	12/04 (12 mois)
Perte de change sur opérations financières	(1 039)	(816)
Gain de change sur opérations financières	1 254	676
Autres produits financiers	98	-
Total	313	(141)

Les pertes et gains de change sur opérations financières correspondent au résultat de change sur les opérations de change intragroupes éliminées en consolidation (avances en compte-courant...).

6.11. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices*6.11.1. Structure de la charge d'impôt-société*

(en K€)	12/05	12/04
Impôt courant (Note 5.10.1.A)		
Impôt courant sur les bénéfices	4 868	3 150
Impôts différés		
Impôts différés de la période	188	208
Divers	-	-
Total	5 056	3 358

A. Impôts courants

La charge d'impôts courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la société SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95%.

B. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.21.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. Le taux d'impôt sur les sociétés attendu pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 est de 34,33% (33,33 %, avec une contribution de 3% sur l'IS) et pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 est de 33,83 % (33,33 %, avec une contribution de 1,5 %).

6.11.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/05	12/04
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	16 116	11 605
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	33,83%	34,33%
<i>Impôt attendu</i>	5 452	3 984
Incidence		
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	81	(130)
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	43	180
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(143)	(230)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux (principe de prudence)	71	288
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(329)	(603)
▪ Changement du taux en France	32	
▪ Crédit d'impôt	(155)	
▪ Divers	4	
<i>Impôt effectivement constaté</i>	5 056	3 489
Taux effectif d'impôt	31,37 %	30,06 %

6.11.3. Impôts différés au bilan

Soldes	2005	2004
Impôts différés actifs		
- impôt différés activables	169	74
- dont non reconnus	-26	
Impôts différés actifs comptabilisés	143	74
Impôt différés passifs	-443	-44
Impôts différés nets	-300	30

en K€	31/12/2004	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/2005
Provisions	70	29					99
Immobilisations incorporelles et corporelles		-201		-7		-165	-373
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	-40	-16				30	-26
Déficits reportables et crédits d'impôts							0
Actifs bruts et passifs différés	30	-188	0	-7	0	-135	-300
Perte de valeur des atifs d'impôts différés						26	26
Impôts différés nets	30	-188	0	-7	0	-109	-274
Dont constatés directement dans les capitaux propres consolidés						26	26

6.12. Résultat par action

Les modalités de calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action ont été indiquées en note 2.27.

Pour le calcul du résultat dilué 2005, les 181 126 BSA SWORD GROUP en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 226 407 actions nouvelles SWORD GROUP, ont été pris en compte par la méthode du rachat d'actions.

En euros	12/05	12/04
<i>Résultat net par action non dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	7 347 557	7 046 885
▪ Résultat net total	10 802 517	7 985 626
▪ Résultat net par action non dilué	1,47	1,12
<i>Résultat net par action dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	7 347 557	7 046 885
▪ Nombre d'actions liés aux BSA	196 870 (équivalent actions)	670 (équivalent actions)
▪ Nombre total de titres	7 544 427	7 047 555
▪ Résultat net total	10 802 517	7 985 626
▪ Résultat net par action dilué	1,43	1,12

Le nombre d'actions pour l'exercice 2004, tient compte du split par 5 réalisé au cours de l'exercice 2005, afin de rendre les données comparables.

NOTE 7 : GOODWILL

(en K€)	12/04	Acquisitions- Dépréciation	Cessions	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/05
GOODWILL						
Valeurs brutes	49 852	672		1 302	45 709	97 535
Dépréciations						
<i>Net</i>	49 852	672		1 302	45 709	97 535

Le détail des nantissements sur les fonds de commerce est donné en note 20.

Le 6 avril 2005, SWORD UK a acheté 100 % des sociétés PRAGMA et HARVARD, situées respectivement à Aberdeen (Ecosse) et à Londres.

Le 28 juillet 2005, SWORD SUISSE a acheté 100% de la société LINKVEST, située à Lausanne.

Le 30 novembre 2005, SWORD UK a acheté 100% de la société INTECH, située Londres.

Le détail par secteur d'activité des goodwill est donné dans le tableau ci-dessous.

- Segment Services		
- SWORD INC	2 705	1 183
- SWORD SA	9 150	9 150
- SWORD SUISSE	39	39
- SWORD ECM Ltd	5 664	5 475
- SWORD TECHNOLOGIES	10 389	10 171
- ZEN ET ART	3 508	3 037
- ASCII / FI SYSTEM	4 213	4 220
- GLOBAL SOFTWARE SERVICES	2 173	1 783
- PRAGMA	11 742	
- LINKVEST	5 211	
- Segment Produits		
- FIRCOFT SA	4 321	4 320
- FIRCOFT INC	88	78
- INTECH	26 645	
- CIMAGE	7 726	8 326
- Segment Conseil		
- SWORD UK	1 632	1 586
- SWORD CONSULTING	484	484
- HARVARD	1 845	
Total consolidé	97 535	49 852

La mise en œuvre des tests de dépréciation par un expert, selon les modalités décrites en note 2.15. ci-dessus, n'a pas conduit à constater de dépréciation.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en K€)	12/04	Acquisitions- dépréciation	Cessions	Effet de taux de change	Mouvements de périmètre	12/05
<i>Frais de développement</i>						
Valeurs brutes	303	2 825				3 128
Amortissements et dépréciations						
Net	303	2 825				3 128
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
Valeurs brutes	719	143	(4)	12	525	1 395
Amortissements et dépréciations	(549)	(110)	-	2		(657)
Net	170	33	(4)	14	525	738
Total (1)	473	2 858	(4)	14	525	3 866

(1) : dont actifs constatés à la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprise : néant.

Les projets comptabilisés en frais développement immobilisés ne sont pas amortis, car les projets ne sont pas encore commercialisés.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les frais de développement en cours n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS DESTINES A LA VENTE

(en K€)	12/04	Acquisitions- dépréciations	Ces- sions	Reclasse ment	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/05
Terrains							
Valeurs brutes	230			(230)			
Amortissements							
Net	230			(230)			
Constructions							
Valeurs brutes	2 236			(2 236)			
Amortissements	(90)			90			
Net	2 146			(2 146)			
Matériel de transport							
Valeurs brutes	121	73	(70)	7	2	309	442
Amortissements	(33)	(48)	13	20		(131)	(179)
Net	88	25	(57)	27	2	178	263
Agencements- installations							
Valeurs brutes	1 162	279		38	15	197	1 691
Amortissements	(596)	(216)		(31)	(11)	(188)	(1 042)
Net	566	63		7	4	9	649
Matériel informatique et de bureau							
Valeurs brutes	3 213	938	(117)	(193)	60	3 511	7 412
Amortissements	(2 292)	(646)	113	116	(45)	(3 127)	(5 882)
Net	921	292	(4)	(77)	15	384	1 530
Mobilier de bureau							
Valeurs brutes	508	192	(171)	291	13	1 223	2 056
Amortissements	(237)	(131)	167	(172)	(6)	(1 019)	(1 398)
Net	271	61	(4)	119	7	204	658
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	7 470	1 482	(358)	(2 300)	90	5 240	11 602
Amortissements	(3 248)	(1 041)	293		(62)	(4 465)	(8 502)
Net	4 222	441	(65)	(2 300)	28	775	3 100
Actifs destinés à la vente							
Valeurs brutes				2 300	(26)	1 185	3459
Amortissements						(6)	(6)
Net				2 300	(26)	1 179	3453
Total (1)	4 222	441	(65)	-	2	1 954	6 554

(1) : dont actifs constatés à la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprise : néant.

Les biens financés sous forme de location-financement concernent exclusivement un immeuble classé en actifs destinés à la vente.

Il n'existe pas de garanties données portant sur les actifs corporels acquis.

NOTE 10 : Actifs financiers non courants et autres actifs non courants

Les actifs financiers non courants sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez SWORD SA et SWORD SUISSE, ainsi que de la prise de participation de 3,3 % dans la société SBT par la société SWORD CONSULTING (impact non significatif).

Les autres actifs non courants sont composés d'une créance de 890 K€, correspondant à une créance commerciale à plus d'un an chez SWORD INC.

NOTE 11 : CLIENTS

(en K€)	12/05	12/04
Créances brutes	38 325	30 277
Dépréciations	-529	-382
Valeurs nettes	37 795	29 895

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.
Il n'existe pas de contrats de cession de créances.

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS COURANTS

(en K€)	12/05	12/04
Créances d'impôts	569	74
Autres créances fiscales et sociales	4 232	619
Charges constatées d'avance	2 453	447
Autres actifs courants	3 669	3 703
Total valeurs brutes	10 923	4 843
Dépréciations	-36	-36
Total	10 887	4 807

Les autres créances ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 13 : ENDETTEMENT FINANCIER NET

(hors compléments de prix)

Détail du poste par nature

(K€)	12/05	12/04
Dettes de crédit bail liée aux actifs destinés à la vente (1)	2 071	2 300
Autres emprunts long terme et moyen terme (1)	51 413	11 392
Concours bancaires courants	1 340	-
Endettement brut total	54 824	13 692
Valeurs mobilières de placement	617	663
Disponibilités et assimilés	8 477	6 306
Endettement net total	45 730	6 723

(1) dont endettement courant et non courant est respectivement de 51 265 K€ et 2 219 K€ au 31 décembre 2005 et de 8 182 K€ et 5 510 K€ au 31 décembre 2004.

La trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie, nette des concours bancaires courants) s'élève à 7 754 K€ au 31 décembre 2005 et à 6 969 K€ au 31 décembre 2004.

L'essentiel des emprunts sont libellés en euros.

Ventilation des emprunts par échéance

(K€)	12/05	12/04
Dettes financières courantes (< 1 an)	52 605	8 182
1 an < X > 5 ans	2 219	5 510
> 5 ans		
Dettes financières courantes (> 1 an)	2 219	5 510
Total (1)	54 824	13 692

Ventilation des emprunts par taux

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1,5, sauf la dette liée au contrat location financement qui est à taux fixe (solde : 2 071 K€ à moins d'un an).

Covenants bancaires

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non respect des clauses de covenants ci- dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipée de l'encours de crédit d'un montant de 47 810 K€ au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, ces clauses sont respectées par SWORD GROUP.

Garanties sur emprunts

Cf note 21.

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et titres donnant accès au capital

➤ **Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD Sa qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD Sa à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par Jacques MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€ (123 072 actions nouvelles) avec une prime d'émission de 2 769 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€ (126 089 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 4 665 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ (259 020 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 9 584 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

L'assemblée générale mixte du 27 février 2002 a délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne à l'émission de toutes valeurs mobilières de la société SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles avec bon de souscription d'action de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros. Chaque ABSA nouvelle comporte un BSA dont les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 4 BSA permettront de souscrire 1 action SWORD GROUP
- Souscription à des actions SWORD GROUP à tout moment à compter de leur inscription en compte jusqu'au 30 avril 2006
- Prix d'exercice d'une action 96,78 euros.

Compte tenu de la division par 5 de la valeur nominale de l'action SWORD GROUP, l'exercice de 4 BSA permettront de souscrire 5 actions SWORD GROUP.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de SWORD GROUP de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercés jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de SWORD GROUP, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€. Le conseil d'administration du 19 janvier 2006 a constaté cette augmentation de capital et a modifié, en conséquence, l'article 8 des statuts.

183 126 BSA sur les 236 178 BSA autorisés initialement peuvent encore être exercés au 31 décembre 2005, ce qui correspondant à une émission future de 228 907 actions.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

SWORD GROUP détient au 31 décembre 2005, 10 606 actions propres.

Le montant des dividendes proposés pour la distribution lors l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006 s'élève à 0,3 euro par action, soit une distribution totale de 2 222 526 euros, contre 1,20 euro par actions en 2004, soit une distribution total de 1 754 025 euros.

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres				
		01/01/2005	Créés et liés au split de la VN(1)	Créés pendant l'exercice (2)	Remboursés pendant l'exercice	31/12/2005
2005	1	1 468 421	5 873 684	66 315		7 408 420
2004	5	1 232 243		236 178		1 468 421

(1) L'AGE du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5, la ramenant d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui entraînera une augmentation du nombre d'actions de SWORD GROUP de 5 873 684.

(2) L'exercice des 53 052 BSA en 2005 entraîne la création de 66 315 actions SWORD GROUP. L'augmentation en 2004 était liée à l'émission d'ABSA.

Bons de souscription d'actions

Catégorie de titres	Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Levés pendant l'exercice	En fin d'exercice
2005	236 178		53 052	183 126
2004		236 178		236 178

Stock-options

SWORD SA

Dans le souci de préserver les droits des bénéficiaires du plan de stock-options existant chez SWORD SA, et après accord de la Commission des Opérations de Bourse, la société SWORD GROUP s'est engagée auprès de ces derniers à procéder au rachat des actions nouvelles devant résulter de l'exercice de leurs droits au titre dudit plan à un prix unitaire fixé en fonction de la valeur en bourse d'une action de SWORD GROUP.

Les modalités du plan de stocks options en vigueur chez SWORD SA et sur lequel porte l'engagement de rachat de SWORD GROUP sont les suivantes :

- *Bénéficiaires* : les options sont exclusivement réservées à tous les salariés d'une des sociétés du groupe SWORD présents depuis plus de deux ans au moment de la levée de l'option.
- *Nombre d'options émises* : 15 700 options (1 action par option) correspondant à une augmentation de capital maximum de 78 500 euros ; le plan d'attribution des options a été clos le 29 octobre 2001. Au 31 décembre 2004, le nombre d'options SWORD SA en circulation s'élève à 4 800.
- *Prix de souscription des actions nouvelles* : le prix de souscription a été fixé à la valeur nominale soit 5 euros
- *Délai d'exercice des options* : les bénéficiaires ne pourront exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant un délai de deux ans uniquement.

Au 31 décembre 2005, la société SWORD GROUP a racheté les 11 750 actions, qui proviennent de l'exercice des options, et les options non encore exercées sont définitivement perdues.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 151 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2005.

FIRCOSOFT

En date du 17 décembre 2003, le président de la société FIRCOSOFTa été autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 1 500.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 298,80 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 13 janvier 2004.

Au 31décembre 2005, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 500.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 3 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2005, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 44 K€ au 31 décembre 2004 et la charge de l'exercice clos le 31 décembre 2005, comptabilisés en rémunérations brutes, liée aux options s'élève à 44 K€. La dette sociale totale au 31 décembre 2005 se monte à 88 K€.

En date du 4 novembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire de FIRCOSOFT a autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 3 000.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 537 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 novembre 2005.

Au 31décembre 2005, le nombre d'options attribuées s'élève à 3 000.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2005, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels n'est pas significatif au 31 décembre 2005.

NOTE 15 : PROVISIONS, ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

(K€)	31/12/04	Augment ation de l'exercice	Diminution de l'exercice		Mouve- ments de périmè- tre	Autres (1)	31/12/2005
			Conso- mmée s	Sans objet			
Provisions non courantes							
- Provisions risques contentieux (2)	578	38	(32)				584
Provisions courantes							
- Autres provisions (3)	216	125		(100)	233	5	479
TOTAL	794	163	(32)	(100)	233	5	1 063

(1) Il s'agit de l'impact des variations du cours des devises.

(2) Le poste comprend une provision liée à l'acquisition d'ASCII pour un montant de 584 K€ au 31 décembre 2005.

(3) Ce poste comprend essentiellement les risques sur chantiers (cf note 2.20).

Les provisions non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans. Elles n'ont pas été actualisées, compte tenu de l'impact non significatif.

A la date du 31 décembre 2005, la société et ses filiales n'ont pas d'actions importantes de recours en cours à l'encontre de tiers.

15.1. Engagements de retraite (régimes à prestation définies)

(EN K€)	12/05	12/04
- Engagements de retraite	293	205
Total	205	293

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du groupe SWORD GROUP sont déterminées par la convention collective du SYNTEC.

Comme indiqué en note 2.20, le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels, et il n'y a pas de coûts des services passés différés. Aucun actif n'est affecté à la couverture des engagements de retraite.

La part à moins d'un an est non significative.

La ventilation de la charge de l'exercice est donnée dans le tableau ci-dessous :

	12/05	12/04
Coût des services rendus	-32	-28
Coût financier	-8	-6
Indemnités versées	-	-
Écarts actuariels	-48	-10
Total	-88	-44

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2005	2004
Taux d'actualisation	3%	4%
Revalorisation des salaires annuels	1,5 %	1,5 %
Taux de charges sociales	45 %	44 %
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(1)	(1)
Table de mortalité	INSEE 2004	INSEE 2003

(1) : Il a été utilisé une table statistique par âge correspondant à un turn-over élevé qui est inchangée à l'ouverture et à la clôture.

NOTE 16 : FOURNISSEURS

(K€)	12/05	12/04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 938	8 953

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

NOTE 17 : DETTES D'IMPOTS EXIGIBLES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(K€)	12/05	12/04
Dettes d'impôts sur les sociétés	4 752	598

Avances et acomptes reçus	168	-
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt sur les sociétés)	12 157	12 076
Compléments de prix à moins d'un an	2 738	201
Produits constatés d'avance	8 034	4 223
Autres dettes	1 439	2 309
Autres passifs courants	24 536	18 809

Les dettes d'impôts sur les sociétés et les autres passifs courants sont à moins d'un an.

NOTE 18 : NOTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

(actifs et passifs générant un flux de trésorerie hors créances et dettes fiscales et sociales)
La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 (catégories extra-comptables -cf note 2.22.), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous :

Rubrique de bilan	Désignation des instruments	Valeur nette comptable	Juste valeur (1)
ACTIFS			
Actifs financiers non courants	A et D	474	474
Créances clients	D	37 795	37 795
Autres actifs courants	D	3 633	3 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	9 094	9 094
PASSIFS			
Dettes financières non courantes	C	4 047	4 047
Dettes compléments de prix non courantes	D	5 339	5 339
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	10 938	10 938
Dettes financières courantes	C	50 776	50 776
Autres passifs courants	D	4 345	4 345

A : actifs disponibles à la vente

B : actifs à la juste valeur par le résultat

C : actifs et passifs évalués au coût amorti

D : actifs et passifs évalués au coût

E : placements détenus jusqu'à l'échéance (non applicable)

(1) : La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou amortis est proche de leur juste valeur.

NOTE 19 : GESTION DES RISQUES DE MARCHE

19.1. Politique de gestion des risques

A. Risque de change

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi de gestion du risque.

Il n'existe pas d'investissement et d'endettement significatif impliquant un risque de change. En effet, les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

B. Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque sont néanmoins effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société. Il n'existe pas de couverture spécifique à ce risque.

19.2. Information quantitative pour les risques

A. Risque de change – Position nette avant et après gestion

(K€)	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Roupie indienne
Actifs	54 217	8 600	14 849	3 810	25 078
Passifs	45 414	7 513	13 008	2 567	6 407
Position nette avant gestion	8 803	1 087	1 841	1 243	18 671
Dérivé de gestion	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	8 803	1 087	1 841	1 243	18 671

B. Risque de taux – Position nette avant et après gestion

(K€)	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	50 777	3 361	686
Actifs financiers	617	-	-
Position nette avant gestion	50 160	3 361	686
Dérivé de gestion	-	-	-
Position nette après gestion	50 160	3 361	686

NOTE 20 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le détail de la rubrique des flux d'investissement « incidence nette des variations de périmètre » est donné dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/05	31/12/04
<u>Variations de périmètre 2005</u>		
Prix payé / acquisitions 2005 (1)	-49 954	
Trésorerie nette active / passive acquise (1)	1 451	
Prix payés / acquisitions antérieures	-1 547	
Autres variations		
<u>Variations de périmètre 2004</u>		
Prix payé / acquisitions 2004 (2)		-12 501
Trésorerie nette active / passive acquise (2)		2 973
Prix payés / acquisitions antérieures		
Autres variations		
Total :	-50 050	- 9 528

(1) comprenant les sociétés INTECH, HARVARD, PRAGMA, LINKVEST

(2) comprenant les sociétés GLOBAL UK, CIMAGE

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS

Rappel : les compléments de prix sont constatés au bilan en normes IFRS (cf note 17).

Pour les opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice précédent et de cet exercice, pour les montants suivants :

	31/12/2005			31/12/2004	
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Obligation contractuelle					
Contrat de location simple	2 073	718	1 355	1 455	
Obligations d'achat irrévocables					
Autres obligations à long terme					
Total	2 073	718	1 355	1 455	
Autres engagements commerciaux					
Ligne de crédit (1)	2 439	1 220	1 219	3 658	
Lettre de crédit	1 700			1 700	
Cautions données sur marché					
Cautions données sur loyers	220		220	1 286	
Autres engagements commerciaux (2)	104		100	4	
Total	4 463	1 220	1 539	5 048	
Engagements reçus					
Caution reçue sur marché					
Autres engagements reçus (3)	220			220	
Total	220			220	

(1) La société SWORD GROUP affecte et délègue à titre de nantissement commercial et en garantie des lignes de crédits bancaires disponible de 9 147 K€, utilisés à hauteur de 2 439 K€ au 31 décembre 2005:

- Un nantissement des 3 fonds de commerce acquis en décembre 2000: IDP, IDL et SWP
- Un gage de compte d'instrument financier portant sur les actions de la société FIRCOSOFT PARIS (valeur des titres 4 798 K€)

(2) La société SWORD GROUP a donné un nantissement d'avoirs à DEXIA, banque internationale. DEXIA a donné des garanties de marché à la commission européenne.

(3) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les

dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le DIF représentait 6 868 heures de droits à formation cumulés au 31 décembre 2005.

NOTE 22 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

22.1. Entreprises associées

SWORD GROUP ne détient pas d'entreprises entre 20 % et 50 %, sur lesquelles elle exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

22.2. Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

Néant.

22.3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

(K€)	12/05	12/04
Avantages à court terme	924	760
Avantages postérieurs à l'emploi	11	2
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Total	935	762

NOTE 23 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SWORD GROUP (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SA (France)	31/12	100 %	100 %	98,95 %	98,95 %
SWORD Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	55 %	55 %	55 %	55 %
FIRCOSOFT (France)	31/12	95,77%	95,77 %	95,50 %	94,60 %
FIRCOSOFT Inc (US)	31/12	100 %	95,77 %	100 %	94,60 %
SWORD Inc (US)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD CONSULTING (France)	31/12	99,94 %	99,94 %	100 %	99,38 %
SWORD UK ECM	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
GLOBAL SOFTWARE SERVICES	31/12	-	-	100 %	100 %
GLOBAL SOFTWARE SERVICES CIMAGE LTD	31/12	-	-	100 %	100 %
CIMAGE NOVASOFT LTD	31/12	-	-	99,76 %	99,76 %
CIMAGE NOVASOFT INC	31/12	-	-	100 %	99,76 %
SWORD SUISSE	31/12	94,80 %	94,80 %	100 %	100 %
SWORD DDS FRANCE	31/12	100 %	100 %	98,89 %	98,89 %
SWORD TECHNOLOGIES SA (Benelux)	31/12	96,92 %	96,92 %	94,88 %	94,88 %
ASCII (Luxembourg)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SAS (France)	31/12	83 %	83 %	83 %	82,13 %
GLOBAL INDIA	31/03	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD NORD (France)	31/12	56,50 %	56,50 %	56 %	56 %
SWORD IT SOLUTIONS (Grèce)	31/12	65 %	63 %	65 %	61,67 %
SWORD SECURITY SA (Benelux))	31/12	60 %	58,15 %	60 %	56,76 %
LINKVEST SA (Suisse)	31/12	100 %	94,80 %	-	-
LINKVEST LIBAN	31/12	92 %	87,22 %	-	-
HARVARD (UK)	31/12	100 %	100 %	-	-
PRAGMA (UK)	31/12	100 %	100 %	-	-
INTECH (UK)	30/06	100 %	100 %	-	-

Toutes les sociétés consolidées ont une activité opérationnelle, à l'exception de SWORD GROUP et FI SYSTEM BELGIUM, qui sont des holdings.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

NOTE 24 : PASSAGE DES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX PRINCIPES COMPTABLES IFRS

Le bilan de transition concernant le passage aux IFRS est le 1er janvier 2004. Le bilan de transition et les comptes consolidés de l'exercice 2004 ont été établis en retenant le référentiel IFRS appliqué pour les comptes 2005.

La colonne « normes françaises » des tableaux de passage présentés ci-après correspond aux comptes approuvés en normes françaises, selon la présentation des normes IFRS.

24.1. Passage du bilan au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

	Normes Françaises					Normes IFRS
Références à la note explicative	(1)	IAS 21	IFRS 2	IAS 38 et 3	IAS 32/39	
Goodwill		-694		35 402		34 708
Ecart d'acquisition	1 018			-1 018		0
Immobilisations incorporelles	34 430			-34 384		46
Immobilisations corporelles	1 195					1 195
Immobilisations financières	299					299
Impôts différés actifs	102					102
Actif non courant	37 044	-694	0	0	0	36 350
Clients et comptes rattachés	17 745					17 745
Autres créances	2 873					2 873
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						0
Valeurs mobilières de placement	3 798				-639	3 159
Disponibilités	3 764					3 764
Actif courant	28 180		0	0	-639	27 541
TOTAL ACTIF	65 224	-694	0	0	-639	63 891
Capital social	6 161					6 161
Prime d'émission	16 596					16 596
Réserves consolidées	8 277	-1 672	-370		-639	5 596
Réserve de conversion	-978	978				0
Résultat						0
Intérêts minoritaires	1 342		-8			1 334
Fonds propres consolidés	31 398	-694	-378	0	-639	29 687
Provisions pour retraites	161					161
Provision pour risques et charges	538		-538			0
Impôts différés passifs						0
Autres passifs			916			916
Dettes financières long terme	3 659					3 659
Passif non courant	4 358	0	378	0	0	4 736
Provisions pour risques et charges	566					566
Fournisseurs et comptes rattachés	4 376					4 376
Autres passifs	13 648					13 648
Dettes financières court terme	10 878					10 878
Passif courant	29 468	0	0	0	0	29 468
TOTAL PASSIF	65 224	-694	0	0	-639	63 891

(1) Après prise en compte du changement de méthode intervenu au 1er janvier 2004 concernant la 1ère comptabilisation des engagements de retraite (application de la recommandation CNC 03 R-01 du 1er avril 2003

24.2. Passage du bilan au 31 décembre 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

	Normes Françaises							Normes IFRS
Référence à la note explicative		IAS 21	IFRS 2	IAS 17	IAS 38	IFRS 3	IAS 32/39	
Goodwill		-883			50 445	290		49 852
Ecart d'acquisition	1 751				-1 751			0
Immobilisations incorporelles	49 167				-48 694			473
Immobilisations corporelles	1 922			2 300				4 222
Immobilisations financières	748							748
Impôts différés actifs	74							74
Actif non courant	53 663	-883	0	2 300	0	290	0	55 369
Clients et comptes rattachés	29 895							29 895
Autres créances	4 807							4 807
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités								0
Valeurs mobilières de placement	1 302						-639	663
Disponibilités	6 306							6 306
Actif courant	42 310	0	0	0	0	0	-639	41 671
TOTAL ACTIF	95 973	-883	0	2 300	0	290	-639	97 041
Capital social	7 342							7 342
Prime d'émission	33 595							33 595
Réserves consolidées	7 078	-1 672	-371				-639	4 396
Réserve de conversion	-1 380	789						-591
Résultat	7 903		-207			290		7 985
Intérêts minoritaires	1 201		-37					1 164
Fonds propres consolidés	55 739	-883	-615	0	0	290	-639	53 892
Provisions pour retraites	205							205
Provision pour risques et charges	578							578
Impôts différés passifs								0
Autres passifs			44					44
Dettes financières long terme	3 439			2 071				5 510
Passif non courant	4 222	0	44	2 071	0	0	0	6 338
Provisions pour risques et charges	754		-538					216
Fournisseurs et comptes rattachés	8 953							8 953
Autres passifs	18 351		1 109					19 460
Dettes financières court terme	7 953			229				8 182
Passif courant	36 011	0	571	229	0	0	0	36 811
TOTAL PASSIF	95 973	-883	0	2 300	0	290	-639	97 041

24.3. Passage du compte de résultat 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

	31/12/2004			
	Normes françaises			Normes IFRS
Notes explicatives		IFRS 2	IFRS 3	
Chiffre d'affaires et produits accessoires	78 657			78 657
Achats consommés	201			201
Autres achats et charges externes	28 545			28 545
Impôts et taxes	909			909
Salaires et Charges sociales	35 495	207		35 702
Dotations nettes aux amortissements et provisions	902			902
Autres charges d'exploitation	57			57
Résultat opérationnel courant	12 549	-207	0	12 342
Charges hors exploitation	189			189
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	11			11
Résultat opérationnel	12 212	-207	0	12 164
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	104			104
Coût de l'endettement financier brut	571			571
Coût de l'endettement financier net	467	0	0	467
Autres produits et charges financières	-141			-141
Impôts sur les sociétés	3 489		-131	3 358
Amortissement des écarts d'acquisition	159		-159	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 116	-207	131	8 198
Part provenant des intérêts minoritaires	213			213
RESULTAT NET PART DU GROUPE	7 903	-207	131	7 986
Résultat par action	5,61	-0,15	0,21	5,67

24.4. Passage de l'état de variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

	Notes <i>explicatives</i>	1 ^{er} janvier 2004	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes distribués	Autres mouvements	Ecart de conversion	31 décembre 2004
		(1)							
Capitaux propres - Normes françaises		31 397	18 180	214	7 903	-1 198	-355	-402	55 739
Conversion monétaire	IAS 21	-694					-189		-883
Paiement en actions	IFRS 2	-378			-207		-29		-614
Regroupement d'entreprises	IFRS 3				290				290
Actions propres	IAS 32-39	-639					0		-639
Capitaux propres - Normes IFRS		29 686	18 180	214	7 986	-1 198	-573	-402	53 893
Dont : part des intérêts minoritaires		1 334		214			-384		1 164
part du groupe		28 353	18 180		7 986	-1 198	-189	-402	52 730

(1) Après prise en compte du changement de méthode intervenu au 1^{er} janvier 2004 concernant

la 1^{ère} comptabilisation des engagements de retraite (application de la recommandation CNC 03 R-01 du 1^{er} avril 2003)

24.5. Passage du tableau de flux au 31 décembre 2004 en normes françaises vers les normes IFRS

(en K€)	31/12/2004				31/12/2004	
	Normes françaises					Normes IFRS
Notes explicatives		IFRS 2	IFRS 3	Reclassement		
				IAS 32/39	IAS 7	
Flux d'exploitation						
Résultats nets des sociétés intégrées	8 116	-207	290			8 199
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie						
• Dotations aux amortissements	1 151		-159			992
• Dotations / reprises sur autres provisions	-183					-183
• Plus ou moins valeur de cession	-11					-11
• Rémunération payées en actions		207				207
Coût de l'endettement financier net					571	571
Charges d'impôt (exigible et différés)	339		3 019			3 358
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 411	0	3 150		571	13 132
Impôts versés			-3 062			-3 062
Intérêts payés					-553	-553
Variation du besoin en fonds de roulement.	-9 845		-88		-18	-9 951
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	-434	0	0		0	-434
Flux d'investissement						
Décaissement sur acquisition						
• immobilisations incorporelles	-103					-103
• immobilisations corporelles	-871					-871
• immobilisations financières	-449					-449
Encaissement sur cessions						
• immobilisations incorporelles						0
• immobilisations corporelles	4					4
• immobilisations financières						0
Incidence des variations de périmètre	-9 528					-9 528
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENT	-10 947		0		0	-10 947
FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS	-11 381		0		0	-11 381
Flux sur opérations financières						
Dividendes versés par la société mère	-1 098					-1 098
Dividendes versés aux minoritaires	-123					-123
Fonds nets reçus par :						
• Augmentation de capital et de prime d'émission	18 180					18 180
• Souscription d'emprunt à long terme	7 530					7 530
Rachat / cession d'actions propres					0	0
Remboursement des dettes à long terme.	-11 547					-11 547
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT	12 942		0		0	12 942
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE	1 561		0		0	1 561
Trésorerie nette à la clôture (A)	7 606			-639	0	6 967
Trésorerie à l'ouverture (B)	5 966			-639		5 327
Incidence des variations des cours des devises	-79					-79
Variation trésorerie (B)-(A)	1 561		0		0	1 561

24.6. Principales différences entre les normes françaises appliquées par le groupe et les normes IFRS

A. IFRS 3 Regroupement d'entreprises, IFRS 36 dépréciation d'actifs et 38 Immobilisations incorporelles

Pratique comptable en normes françaises

Les immobilisations incorporelles hors frais de recherche et développement concernent pour l'essentiel les goodwill et les parts de marché du groupe SWORD. Les goodwill, soit 1 018 K€ en valeur nette comptable au 31 décembre 2003, sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas 10 ans. Les parts de marché soit 34 384 K€, ne sont pas amortis. Elles font l'objet, chaque année, de tests de dépréciation visant à s'assurer que leur valeur actuelle est au moins égale à leur valeur comptable inscrite au bilan.

Ifrs

Selon la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les goodwill ne sont plus amortis. Leur valeur est figée à hauteur de la valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises au 31 décembre 2003.

De même la norme IAS 38 ne permet pas la reconnaissance en tant qu'actifs identifiables distincts des parts de marché qui doivent être reclassés en goodwill. Les goodwill doivent faire l'objet, à la date de transition aux IFRS, d'un test de valeur conformément aux dispositions de la norme 36 révisée.

Pour l'exercice 2004, les goodwill issus des sociétés acquises au cours de l'exercice doivent être retraités, conformément à la norme IFRS 3 révisée concernant l'impôt déduit correspondant aux frais d'acquisition afin que ces derniers soient imputés pour leur montant brut.

Impacts sur les comptes du groupe

Les parts de marché existant au 31 décembre 2003, soit 34 384 K€, ont été reclassées en goodwill après avoir fait l'objet d'un test de valeur conformément à la norme IAS 36 qui n'a pas mis en évidence de perte de valeur.

Les goodwill nets existants au 31 décembre 2003, soit 1 018 K€, ont également été reclassés en goodwill.

Les parts de marché existantes au 31 décembre 2004, soit 48 694 K€ après acquisition des sociétés CIMAGE Ltd et GLOBAL Ltd, ont été reclassées en goodwill après avoir fait l'objet d'un test de valeur conformément à la norme IAS 36. qui n'a pas conduit à dépréciation.

Par ailleurs, les goodwill des sociétés acquises en 2004 (GLOBAL et CIMAGE) ont été retraités de l'impôt lié aux frais d'acquisition déduit des ces derniers en normes françaises. Ce retraitement augmente les goodwill de 131 K€ avec pour contrepartie un impact en résultat du même montant.

Les incidences, liées à la mise en conformité avec la norme IFRS 3 et IAS 36 concernant le non-amortissement des goodwill, ont un impact de 159 K€ sur le résultat au 31 décembre 2004.

B. IAS 32-39 : Instruments financiers

Actions propres

Il est à rappeler que le groupe SWORD détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003.

Pratique comptable en normes françaises

Au 31 décembre 2004, les actions propres détenues par le groupe SWORD (639 K€) sont classées en valeurs mobilières de placement dans la mesure où, conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions, ces actions propres sont détenues en vue d'une attribution de titres aux salariés.

Ifrs

Le traitement des actions propres prescrits par les normes IAS 32-39 présente une divergence avec les normes françaises. Les normes IAS 32-39 prévoient que toutes les actions propres doivent être portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices. Par ailleurs, les résultats réalisés lors de la cession de ces actions ainsi que les dépréciations éventuellement constituées pour faire face à la perte de valeur de ces titres doivent également être neutralisées par les capitaux propres.

Impacts sur les comptes du groupe

Les incidences liées à la mise en conformité avec les normes IAS 32-39 ont un impact sur les capitaux propres de -639 K€ sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier et sur le bilan au 31 décembre 2004.

C. IFRS 2 : Paiement en actions

Pratique comptable en normes françaises

Il existe cinq plans de stock options :

- deux plans octroyés par la société SWORD Sa, filiale de la société SWORD Group, en 2001 avant la cotation en bourse de SWORD Group.
- Un plan octroyé par Cimage le 8 octobre 2001
- Deux plans octroyés par Fircosoft le 29 mars 2000 et le 13 janvier 2004.

Les plans d'options SWORD SA sont garantis par un engagement de rachat de SWORD GROUP (au cours de l'action SWORD GROUP à la date à laquelle cette clause de rachat est exercée) de toutes les actions SWORD SA souscrites.

Ifrs

La norme IFRS 2 Paiement en actions, qui définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements en actions prévoit une évaluation, à la date d'attribution, de l'avantage octroyé à sa juste valeur. Cette juste valeur est calculée à partir du modèle de valorisation « Black & Scholes »

S'agissant d'option de souscription octroyés aux salariés, l'avantage consenti doit être comptabilisé en charge de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres.

De même l'engagement pris par SWORD GROUP de racheter les actions SWORD SA souscrites, correspond à une transaction de paiement en actions et conduit à une remise de liquidités.

Ainsi, les services reçus lors d'une transaction de paiement en actions et assimilés qui ne peuvent se dénouer que par remise de liquidité sont évalués à la juste valeur de la dette qui doit être réévaluée à chaque clôture jusqu'à son terme.

Impacts sur les comptes du groupe

Pour les plans qui se dénouent en actions octroyés par Cimage et Fircosoft ayant une date antérieure au 7 novembre 2002 ou acquis avant le 1^{er} janvier 2005, aucun retraitement n'a été effectué conformément aux options de 1^{ère} application du groupe.

Au 1^{er} janvier 2004, seuls les deux plans octroyés par SWORD SA qui font l'objet d'un dénouement en cash (engagement de SWORD GROUP de racheter les actions SWORD SA souscrites sur la base d'un prix d'une action SWORD SA pour une action SWORD GROUP) ont fait l'objet d'un retraitement selon IFRS 2.

Au 31 décembre 2004, il a été pris en compte en plus de ces deux plans d'options SWORD SA, le plan d'options mis en place dans la société FIRCOSOFT au début de l'année 2004.

Les incidences liées à la mise en conformité avec les normes IFRS 2 ont un impact de -370 K€ sur les réserves consolidées du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, de - 207 K€ (dont - 44 K€ pour le plan FIRCOSOFT) sur le résultat 2004 et de - 577 K€ sur les réserves consolidées au 31 décembre 2004.

D. IAS 21 : Effet des variations des cours des monnaies étrangères

Pratique comptable en normes françaises

Le groupe enregistre les goodwill reconnus lors de l'acquisition des filiales étrangères dans la devise de l'acquéreur.

Ifrs

Selon l'IAS 21, les goodwill générés lors de l'acquisition d'une société étrangère constituent des actifs de la société acquise. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société étrangère et être convertis au cours de clôture.

Les dispositions générales de l'IFRS 1 prévoient la possibilité de traiter de façon rétrospective les goodwill issus des sociétés acquises antérieurement au 1^{er} janvier 2004 ce qui a été l'option de SWORD GROUP.

SWORD GROUP a également utilisé l'option d'IFRS 1 de remise à 0 de la réserve de conversion existant à l'ouverture de l'exercice 2004 par reclassement dans le poste réserves consolidées.

Impacts sur les comptes du groupe

La conversion des goodwill en devises des sociétés acquises en lieu et place de la devise de la société acquéreuse a entraîné une incidence de 694 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 883 K€ au 31 décembre 2004 sur les capitaux propres consolidés.

La remise à 0 de la réserve de conversion existant à l'ouverture de l'exercice 2004 soit - 978 K€ est sans incidence sur les capitaux propres consolidés (reclassement à réserves consolidées).

E. IAS 17 : Contrats de location

Pratique comptable en normes françaises

Les comptes consolidés présentés par le groupe SWORD au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 en normes françaises ne comportent aucun retraitement de crédit-bail. La société ne détenait aucun contrat de location-financement significatif au 1^{er} janvier 2004. Au 31 décembre 2004, SWORD DDS, filiale de SWORD GROUP, était titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier relatif au siège social du groupe suite à l'amendement en contrat de crédit-bail, en décembre 2004, de l'ancien contrat de location simple visant cet ensemble immobilier. Dans les comptes consolidés 2004, ce bien n'avait pas été retraité selon la méthode préférentielle du CRC 99-02 mais faisait l'objet d'une information détaillée dans l'annexe.

Ifrs

Selon la norme IAS 17, un contrat de location-financement est un contrat dont l'objet est de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, sans qu'il y ait nécessairement transfert de propriété in fine.

La norme donne les exemples et les indicateurs de situation qui conduirait normalement à ce qu'un contrat soit classé en contrat de location-financement. Les contrats qui ne sont pas des contrats de location-financement sont des contrats de location simple.

Les contrats de location-financement doivent figurer à l'actif et au passif du bilan consolidé pour des montants égaux à la juste valeur des biens loués.

Impacts sur les comptes du groupe

L'analyse des contrats de location du groupe SWORD au 1^{er} janvier 2004 a conduit à considérer qu'aucun retraitement n'était nécessaire.

Le contrat de crédit-bail immobilier relatif au siège social du groupe SWORD a été inscrit à l'actif et au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2004 pour un montant de 2 300 K€.

24.7. Autres normes importantes n'affectant pas les comptes consolidés IFRS de SWORD GROUP

A. IAS 18 : Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction

Les activités de SWORD GROUP et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Selon les principes comptables français :

- Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client
- Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :
 - les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
 - les produits de maintenance sont constatés prorata temporis,
 - les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation

Les ventes de logiciels et prestations associées relèvent de la norme IAS 18 : l'analyse détaillée des conditions d'application des règles comptables françaises actuelles n'a pas montré de divergence significative avec les dispositions de la norme IAS 18.

Prestations d'ingénierie et de conseil

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont facturées à l'avancement.

Selon les principes comptables français :

- les prestations en régie qui consistent en des mises à disposition de personnel sans obligation de résultat pour SWORD GROUP, sont facturées et comptabilisées au fur et à mesure de leur réalisation. Chaque mois, la production est égale au temps passé multiplié par le prix de vente des collaborateurs concernés et fait l'objet d'une comptabilisation en produits
- les prestations au forfait, qui comportent en général une obligation de résultat, font l'objet d'un suivi par projet. Elles donnent lieu à une revue mensuelle d'affaires permettant de confirmer l'avancement du projet. La production du mois est comptabilisée après prise en compte des temps restant à passer ; les temps produits sont valorisés, à l'avancement, au prix de production qui correspond au prix de vente après prise en compte des temps restant à passer et des provisions pour fin de contrat ; une provision pour perte à terminaison est, par ailleurs, comptabilisée, en cas de contrat déficitaire, à hauteur de la marge négative restant à réaliser jusqu'à la fin du contrat. .

Les prestations en régie relèvent de la norme IAS 18 : l'analyse détaillée des conditions d'application des règles comptables françaises actuelles n'a pas montré de divergence significative avec les dispositions de la norme IAS 18.

Les prestations au forfait relèvent spécifiquement de la norme IAS 11 relative aux contrats à long terme : l'analyse détaillée des conditions d'application des règles comptables françaises actuelles (méthode de l'avancement) n'a pas montré de divergence significative avec les dispositions de la norme IAS 11.

B. IAS 37 : Provisions

La nature des provisions comptabilisées par SWORD GROUP (provisions pour litiges, risques prud'homaux...) ne donne pas lieu à des différences entre les règles comptables françaises et celles de la norme IAS 37.

C. IAS 19 : Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés à compter de l'exercice 2004. En effet, à compter de cette date, le groupe SWORD a appliqué la Recommandation n°03-R-01 du 1^{er} avril 2003 du CNC le groupe SWORD a appliqué la Recommandation n°03-R-01 du 1^{er} avril 2003 du CNC (changement de méthode).

Les méthodes d'évaluation des engagements de retraite prescrites par les normes IAS 19 ne présentent pas de divergence avec la méthode retenue, en normes françaises, par le groupe SWORD à compter du 1^{er} janvier 2004 (application de la recommandation n° 03-R-01 du 1^{er} avril 2003 du CNC).

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SWORD GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : La note 1.3 des notes annexes aux comptes annuels expose les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des immobilisations financières et, notamment, des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SWORD GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : Les notes 2.9 et 2.15 des notes annexes aux comptes consolidés exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 7 avril 2006
Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

20.5 Date des dernières informations financières

Les comptes au 31 décembre 2005 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes.

20.6 Informations financières intermédiaires

Néant

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Politique de distribution

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, un dividende de 0,30 € par action sera distribué, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 28 avril 2006 (1).

Au titre de l'exercice 2004, un dividende de 1,20 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 0,75 € par action a été distribué.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1€.

20.7.2 Délai de prescription

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

20.7.3 Dividendes et réserves distribués au cours des trois derniers exercices

En euros	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004
Dividende global	924.182,25 €	1.310.209,20 €	1.762.105,20 €
Dividende par action	0,75 €	0,90 €	1,20 €

20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

XXI - Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

21.1.1.1 Capital social souscrit

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice de 29.336 bons de souscription d'actions et l'augmentation de capital social en découlant, celui-ci passant de 7.371.750 euros à 7.408.420 euros.

Le capital de la société entièrement libéré s'élève au 19 janvier 2006 à 7.408.420 €, divisé en 7.408.420 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Capital à libérer

Néant

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 avril 2005 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces délégations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 28 juin 2007.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs.

Il est précisé que le conseil d'administration en date du 13 mars 2006 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2006 de renouveler lesdites délégations (cf rapport de gestion – paragraphes 19 à 24).

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

SWORD GROUP détient 10 606 actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 décembre 2003, pour une valeur comptable de 232 637 euros au 31 décembre 2005.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription

Emissions d'actions à bons de souscription d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la Société a émis 236.178 actions à bons de souscription d'actions. Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la Société n'a émis aucune nouvelle action à bon de souscription d'actions.

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) sont les suivantes :

Nombre de BSA attachés aux actions

A chaque action nouvelle émise est attaché un bon de souscription

Parité d'exercice (modifiée en suite de la division par 5 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005) :

4 BSA permettent de souscrire 5 actions SWORD GROUP.

Période d'exercice

Les titulaires des BSA ont la faculté de souscrire des actions SWORD GROUP, à tout moment, à compter de leur inscription en compte, jusqu'au 30 avril 2006 inclus. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 30 avril 2006 deviendront caducs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, 53.052 BSA ont été exercés sur les 236.178 BSA.

Prix d'exercice des ABSA

Les prix d'exercice a été fixé à 96,78 euros

Cotation des BSA

Les BSA sont cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN : FR0010071308)

Capital potentiel après exercice des BSA

Le capital potentiel de SWORD GROUP, après exercice des 183.126 BSA non exercés au 19 janvier 2006 serait de 7.637.327 euros, divisé en 7.637.327 actions de 1 euro valeur nominale, soit une augmentation de capital légèrement supérieure à 3% par rapport au capital actuel.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Options de souscription consenties aux salariés de SWORD SA

L'assemblée générale extraordinaire de la société SWORD SA du 15 décembre 2000 a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-185 du code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel de la société ou d'une société du groupe dans les conditions de l'article L 225-180 dudit code, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus de 33 500 actions de 5 € de nominal, étant entendu qu'à tout moment le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur et non encore levées ne pouvait pas être supérieur à 5 % du capital social.

Cette autorisation, conférée pour une durée de 5 ans à dater du 15 décembre 2000, comportait au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de ses séances du 17 janvier 2001 a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions (plan numéro 1). Un conseil en date du 7 juin 2001 a modifié le plan numéro 1 et attribué de nouvelles options de souscriptions (plan numéro 2) :

	PLAN N°1	PLAN N° 2	
Date de l'Assemblée	15/12/2000	15/12/2000	
Date du Conseil	17/01/2001	07/06/2001	
Nombre total d'OPSA attribuées	15 700		
Nombre total d'OPSA annulés (démissions salariés)	3 650		
dont nombre attribué aux mandataires	0	0	
Point de départ d'exercice des OPSA	17/01/2003	7/06/2003	
Date d'expiration	17/01/2006	7/06/2006	
Prix des OPSA en euros	5 €	5 €	
Nombre total d'OPSA levées au 31/12/2005	11.750 au total		
Nombre total d'options restantes	0		
OPSA attribuées aux 10 salariés non mandataires dont le nombre d'options est le plus élevé	NOMBRE	PRIX	PLAN N°
ASTIER Yorick	2 000	5 €	2
HARVEY Stephen	750	5 €	1
MORGAN Marc	750	5 €	2
RASSON Michel	750	5 €	2
WOLFF Marc	750	5 €	2
Les autres salariés disposent de 150 actions			

Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004, 5.750 options de souscriptions d'actions ont été exercées.

Entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005, 4.500 options de souscriptions d'actions ont été exercées.

Le capital de SWORD SA s'élève, au 31 décembre 2005 à 3.471.250 euros, divisé en 694.250 actions de 5 euros de nominal. Le Conseil d'Administration de la Société SWORD SA du 3 mars 2006 a constaté la levée, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, de 4.500 options de souscriptions d'actions et l'augmentation de capital de 22.500 euros en résultant.

Aucun mandataire social ni dirigeant ne bénéficie d'options ou de tout autre titre donnant accès au capital.

Au 31 décembre 2005, il n'existe plus d'options de souscriptions d'actions pouvant être levées par les bénéficiaires.

Rachat par SWORD GROUP des actions SWORD SA issues de l'exercice des options de souscription

Afin de préserver les droits des attributaires, il a été décidé que ces derniers pourraient céder le moment venu, leurs titres de SWORD SA.

C'est ainsi que SWORD GROUP s'est engagé par écrit, auprès de chaque attributaire, à acquérir, s'il en fait la demande, et dans un délai de trois mois à l'issue de la période d'indisponibilité des titres prévue par le Règlement du Plan, les actions nouvelles de SWORD SA issues de la levée de l'option de souscription, à la seule condition que SWORD Group ait fait l'objet préalablement d'une introduction en bourse.

Le prix d'achat de l'action de SWORD SA par SWORD Group a été fixé à la valeur unitaire de l'action de SWORD Group, calculée comme la moyenne de ses cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le rachat.

C'est dans ces conditions que SWORD GROUP a racheté, au cours de l'exercice 2005, 11.750 actions issues de l'exercice des options de souscriptions d'actions.

Au 31 décembre 2005, il n'existe plus d'options de souscriptions d'actions pouvant être levées par les bénéficiaires. En conséquence, l'engagement d'achat visé ci-dessus est depuis le 1^{er} janvier 2006, devenu sans objet.

21.1.7 Evolution du capital social

21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois dernières années

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215
26-04-2004	Augmentation de capital (3)	5	1 180 890	17 595 261	236 178	1 468 421	7 342 105
29-04-2005	Division de la valeur nominale de l'action est ainsi ramenée de 5 € à 1 €						
14-06-2005	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	29.645	544.163,32	29.645	7.371.750	7.371.750
19-01-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	36.670	673.114,50	36.670	7.408.420	7.408.420

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 19 janvier 2006.

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de SWORD SA à SWORD GROUP.

Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action SWORD SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société SWORD SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470€, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés SWORD SA et SWORD GROUP étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de SWORD GROUP au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORD SA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440€, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORD GROUP, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie

d'apport des titres de SWORD SA à SWORD GROUP par l'ensemble des actionnaires de SWORD SA. Les filiales étrangères de SWORD SA (DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc. et SWORD Afrique du Sud) ont été cédées à SWORD GROUP pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de SWORD GROUP l'environnement initialement créé au niveau de SWORD SA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de SWORD GROUP les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par SWORD SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez SWORD GROUP le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques Mottard et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORD SA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à SWORD GROUP en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de SWORD SA.

Monsieur Jacques Mottard a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728€. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40€.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640

Nombre de BSA restant à souscrire 0

(3) L'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 €, ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,
- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été ainsi ramenée de 5 euros à 1 euro.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice, à la date du 10 juin 2005, de 23.716 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 29.645 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice, du 11 juin jusqu'au 31 décembre 2005, de 29.336 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 36.670 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2003			Situation au 26/04/2004		
	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	368 764	29,93	30,24	368 764	25,11	30,16
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	32,74	33,08	403 451	27,48	30,51
Françoise Fillot	21 279	1,73	1,74	21 279	1,45	2,11
Christian Tapia	19 638	1,59	1,61	19 638	1,34	1,95
Titres en autodétention	12 633	1,03	0	12 633	0,86	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	69 995	5,68	5,74	69 078	4,70	6,83
Flottant	336 483	27,30	27,59	573 578	39,06	28,44
TOTAL	1 232 243	100	100	1 468 421	100	100

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2005		
	Nbre d'actions	% du capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	366 111	24,93	30,05	1 740 820	23,50	32,39
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	27,48	30,62	5	0	0
Françoise Fillot	21 279	1,45	2,12	106 395	1,43	2,35
Christian Tapia	19 638	1,34	1,95	94 080	1,27	2,08
Titres en autodétention	12 633	0,86	0	10 606	0,14	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	63 609	4,33	6,31	253 091	3,42	5,58
Flottant	581 700	39,61	28,94	5 203 423	70,24	57,52
TOTAL	1 468 421	100	100	7 408 420	100	100

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2005, il était composé des membres suivants :

- Jacques MOTTARD, Président,
- Nicolas MOTTARD,
- 21 Centrale Partners SA, représentée par François BARBIER.

21.2.2.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration (extraits de l'article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

(...)

21.2.2.3 Direction Générale (extraits de l'article 14 des statuts)

La Direction Générale ne peut être assumée que par une personne physique qui ne peut détenir qu'un seul mandat de Directeur Général, membre du Directoire ou Directeur Général unique, mandat auquel peut s'ajouter un second mandat de direction générale tel que défini ci-dessus dans une société contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et sous réserve que les titres de cette société contrôlée ne soient pas admis à la négociation sur un marché réglementé.

(...)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de direction générale telle que définies ci-dessus.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, il exerce les pouvoirs de Président et de Directeur Général et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. (...)

Lorsque le Président du Conseil d'Administration assume les fonctions de Président et de Directeur Général, il peut, s'il le souhaite, se faire assister d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués qui ne peuvent dépasser le nombre de cinq.

(...)

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2001 a nommé Monsieur Jacques MOTTARD en qualité de Président du Conseil d'Administration **et** de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 26 avril 2004 pour une durée expirant le 31 décembre 2009.

21.2.3.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.2.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits et obligations attachées aux actions (article 19 des statuts)

Droit de vote

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au

moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double. Il n'y a pas d'actions nominatives attribuées gratuitement et rien n'est prévu par les statuts en cas de cessation de cette qualité, en cas de conversion au porteur ou de transfert.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et aux profits (article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

21.2.5 Assemblées Générales d'actionnaires (article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou du Comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

3 - Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint

4 - Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant le tenue de l'assemblée.

Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 avril 2006 une mise en harmonie des statuts avec la loi Breton du 26 juillet 2006 modifiant le paragraphe ci-dessus, qui serait, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée, rédigé de la façon suivante :

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le **cinquième** des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le **quart**, et sur deuxième convocation, le **cinquième** des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Tout actionnaire doit satisfaire aux obligations légales d'information au cas où, agissant seul ou de concert, il vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, les seuils ci-dessus mentionnés sont calculés en droits de vote.

La déclaration précise la date du franchissement de seuil, le nombre de titres possédés par le déclarant donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont rattachés. En cas de non respect de l'obligation prévue au présent article, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital et/ou des droits de vote au moins égal à 5 % consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 avril 2006 une mise en harmonie des statuts avec la loi Breton du 26 juillet 2006 modifiant le paragraphe ci-dessus, qui serait, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée, rédigé de la façon suivante :

Article 10 : Propriété et forme des actions

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification. »

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

XXII - Contrats importants

SWORD GROUP signe régulièrement et de façon soutenue de nouveaux contrats, mais uniquement dans le cadre habituel de son activité.

XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts

Non applicable

XXIV – Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tout rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

XXV - Information sur les participations

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figure au Chapitre 7 et au paragraphe 20.1.3.

XXVI – Annexes

26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2006

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Vous aurez également notamment à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration : rapport de gestion, rapport sur les stock-options et rapport visé à l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et le fonctionnement du Conseil d'administration,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ; lecture du rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2005 ;
- Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Mise en harmonie des statuts avec la Loi pour la confiance et la modernisation de l'Economie du 26 juillet 2005 ; modification corrélative des articles 10 et 19 des statuts ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à conférer à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;

- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscriptions d'actions réservées à tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ; fixation des principales conditions et modalités de réalisation de cette opération ;
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1) EVENEMENTS IMPORTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005 AU SEIN DU GROUPE SWORD

- **Division par 5 de la valeur nominale des actions** décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005, entraînant la modification de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions, 4 bons de souscription d'actions permettant de souscrire 5 actions SWORD GROUP.
- **Augmentation du capital social de la Société d'un montant 29.645 €, par voie d'exercice de 23.716 BSA, le capital étant porté de 7.342.105 € à 7.371.750 €.**

Nous vous rappelons que :

- 1- l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,
- 2- Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.
- 3- En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.
- 4- Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

- 5- En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.
 - 6- Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.
 - 7- Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :
 - que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 € ont été entièrement souscrites,
 - que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,
 - qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.
 - 8- Le Conseil d'administration en date du 14 juin 2005 a constaté :
 - qu'au 10 juin 2005, 23.716 BSA ont été exercés donnant droit, compte tenu de la nouvelle parité d'exercice, en suite de la division par 5 de la valeur nominale des actions, à 29.645 actions nouvelles de 1 € chacune,
 - l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 29.645 €.
- **Acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :**
- 1- **Acquisition par la Société SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, de la Société de droit anglais dénommée HARVARD et de la Société de droit écossais dénommée PRAGMA au 6 avril 2005.**

HAVARD, basée à Londres, est une société de conseil spécialisée dans le management de projets, la qualité et l'ingénierie de processus. Cette Société s'adresse aux grands comptes bancaires et financiers, marché cible du Groupe. La logique de complémentarité conseil/solutions sera très importante à Londres où l'importance du marché bancaire d'une part et la présence de SWORD GROUP d'autre part, permettent d'envisager des développements d'activités importants pour HARVARD et SWORD UK.

PRAGMA, basée à Aberdeen, propose des solutions intégrées de services aux entreprises pétrolières dans le cadre de leur gestion de contenu (documents, données) et s'intègre donc parfaitement dans la stratégie doublement spécialisée du Groupe : technologie (ECM), marché (pétrole). Les complémentarités entre PRAGMA et SWORD-CIMAGE (produits de gestion de documents dédiés à l'industrie pétrolière) d'une part, et SWORD-HOUSTON (entité dédiée à l'industrie pétrolière US) d'autre part, permettent d'envisager des synergies importantes.

Heath DAVIES, Directeur Général de SWORD basé à Londres coordonnera les Directeurs Généraux de PRAGMA (Allan MERRITT) et HARVARD (Julian MOUNTAIN).

2- **Acquisition par la Société SWORD SUISSE, filiale de SWORD GROUP, de la société de droit suisse dénommée LINKVEST, au 28 juillet 2005.**

LINKVEST, basée à Lausanne (Suisse), propose des services à valeur ajoutée en ECM (Enterprise Content Management) en EAI (Enterprise Application Integration). LINKVEST cible principalement les banques, les opérateurs de téléphonie, l'industrie pharmaceutique, les gouvernements locaux ainsi que le gouvernement fédéral.

La complémentarité avec les opérations dirigées de Lyon est importante, LINKVEST apportant une base de clients prestigieux et SWORD GROUP des savoir-faire nouveaux pour LINKVEST.

3- **SWORD GROUP a acquis, par l'intermédiaire de LINKVEST, une structure offshore francophone basée au LIBAN.** Cette nouvelle acquisition ne génère pas de chiffre d'affaires supplémentaire mais participera à l'amélioration de la marge bénéficiaire. La Société est composée à ce jour de 15 personnes basées à Beyrouth.

4- **Acquisition par la Société SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, de la Société de droit anglais dénommée INTECH en novembre 2005**

L'acquisition d'INTECH, leader dans le domaine des produits logiciels destinés au marché anglais de l'assurance, a renforcé la présence du Groupe dans les pays anglo-saxons.

▪ **Evolutions stratégiques et opérationnelles importantes :**

1. **Cession de l'activité conseil en logistique :** La Société SWORD CONSULTING a cédé, le 23 septembre 2005, à la Société Log & Pi Consulting, son activité de conseil en logistique. La sortie de cette activité du périmètre du groupe est sans incidence significative sur les prévisions de profit du groupe pour 2006. Dans le cadre de cette cession, SWORD GROUP a pris une participation de 5% dans la société Log & Pi Consulting.

2. Le **Gouvernement des Bermudes** est devenu le 30^{ème} Office National des Marques et Brevets client du groupe SWORD. Cette nouvelle signature a renforcé à nouveau la position du groupe sur les marchés ciblés, comme le marché des Marques et Brevets.

3. **Nouvelle étape dans le développement international de SWORD GROUP :**

SWORD GROUP a renforcé son statut de valeur de croissance internationale en élargissant son actionnariat auprès de prestigieux investisseurs institutionnels français et anglo-saxons. A l'occasion d'un placement privé, la banque d'investissement Bryan, Garnier & Co Ltd a réalisé le reclassement de la participation que détenait 21 Développement depuis la création de la société et représentait 27,5 % du capital soit 2.017.250 actions.

Cette cession a été conforme à la stratégie d'investissement de 21 Développement, qui n'avait par ailleurs procédé à aucune cession de titres à l'occasion de l'introduction en bourse en 2002. Il a été décidé d'allouer la

moitié des titres à des investisseurs anglo-saxons compte tenu de l'importance du développement de SWORD GROUP en Grande-Bretagne comme aux Etats-Unis.

2) COMPARABILITE DES COMPTES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis pour la première fois selon les normes comptables internationales IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005, en application du règlement européen n°1606/2002.

Les premiers comptes publiés par le groupe SWORD en IFRS sont ceux de l'exercice 2005. Ils sont présentés de façon comparative avec ceux de l'exercice 2004.

Pour ce faire, le groupe a élaboré des tableaux de passage des comptes publiés selon les principes comptables français aux comptes IFRS pour ce qui concerne :

- le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004,
- le bilan au 31 décembre 2004,
- le compte de résultat 2004,
- la variation des capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2004.

Ces différents tableaux de passage ainsi que les notes explicatives correspondantes sur les modalités de la transition ont été publiés dans le cadre d'une note sur la transition aux normes IFRS.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1^{er} janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 et qui sont décrites ci-dessous :

IFRS 3 : le groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, révisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

IAS 16, 17, 38, 40 : le groupe a retenu l'option de maintenir l'évaluation des actifs immobilisés au coût amorti et donc de ne pas les évaluer à leur juste valeur à la date de transition.

IAS 21 : le groupe a choisi :

de reclasser, à la date de transition, parmi les réserves consolidées, le montant cumulé des différences de conversion des comptes des entreprises étrangères inscrit à cette date en réserve de conversion. Cette option qui met à zéro la réserve de conversion est sans incidence sur les capitaux propres consolidés et d'appliquer, de manière rétrospective, les dispositions de la norme IAS 21 relatives à la conversion des goodwill constatés lors de l'acquisition de sociétés étrangères.

IAS 32-39 : le groupe a choisi d'appliquer, de manière anticipée, les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2004.

IFRS 2 : il a été procédé à la valorisation des seules options octroyées après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition définitive des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2004.

Les principales méthodes appliquées sont détaillées en annexe dans la note 2.

3) ACTIVITE DU GROUPE – PRESENTATION DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Le tableau suivant présente le compte de résultat simplifié du groupe SWORD de l'exercice clos le 31 décembre 2005 avec le comparatif 2004.

En milliers d'Euros	2005 consolidé	2004 consolidé
CA	101.491	78.657
Résultat opérationnel courant	15,42%	15,69%
Résultat opérationnel	16 710	12 164
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 060	8 198
Résultat net part du Groupe	10 803	7.986

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005

Sociétés	Date de clôture	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SWORD GROUP (société mère)	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SA	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD DDS	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD Création Informatique Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	55 %	55 %	Intégration globale
FIRCOSOFT	31/12	95,77%	95,77 %	Intégration globale
FIRCOSOFT Inc	31/12	100 %	95,77 %	Intégration globale
SWORD Inc	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD CONSULTING	31/12	99,94	99,94 %	Intégration globale
SWORD SUISSE	31/12	94,80 %	94,80 %	Intégration globale
SWORD LINKVEST	31/12	100 %	94,80 %	Intégration globale
SWORD LEBANON	31/12	92 %	87,22 %	Intégration globale
SWORD TECHNOLOGIES SA	31/12	96,92%	96,92%	Intégration globale
ASCII	31/12	100%	100%	Intégration globale
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100%	100%	Intégration globale
SWORD SAS	31/12	83 %	83 %	Intégration globale
GLOBAL INDIA	31/03	100%	100 %	Intégration globale
SWORD UK Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
PRAGMA SYSTEMS Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
HARVARD Consulting Ltd	31/12	100 %	100 %	Intégration globale
INTECH	30/06	100 %	100 %	Intégration globale
SWORD NORD	31/12	56,50 %	56,50 %	Intégration globale
SWORD IT SOLUTIONS	31/12	65 %	63 %	Intégration globale
SWORD SECURITY SA	31/12	60 %	58,15 %	Intégration globale

3.1 Activité et chiffre d'affaires

SWORD Group a enregistré en 2005 une augmentation de 44,44 % de son CA pro-forma par rapport à 2004. Le bénéfice net part du groupe de l'ensemble consolidé en 2005 a été de 10,64 % du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2005, le groupe a :

- Poursuivi son internationalisation,
- Poursuivi sa spécialisation dans la gestion du contenu (Enterprise Content Management),
- Poursuivi son expansion tant interne qu'externe.

A. Spécialisation

- Historiquement, la première spécialisation du Groupe a été technologique : technologies d'Intelligence Artificielle, de Gestion Documentaire, de Systèmes d'Information Géographique et de Business Intelligence.
- Puis, la spécialisation s'est réalisée autour de types d'offres :
 - spécialisation ECM (gestion du contenu des entreprises)
 - spécialisation filtrage (lutte contre l'argent sale)
- Ensuite, une spécialisation "marchés" s'est organisée autour
 - des marchés des organismes internationaux
 - des marchés hautement régulésLes premiers sont les plus stables, les seconds les plus rentables
- Enfin, le Groupe choisit de poursuivre ce processus de spécialisation d'une manière globale : le point commun des offres en sécurité financière et en ECM et la gestion de la conformité (Compliance Management) sous-tendue par les technologies de gestion de connaissances (Knowledge Management)

Dès lors, la spécialisation du Groupe peut être résumée ainsi : la gestion de la conformité (Compliance Management) sur des marchés ciblés (organisations internationales et marchés régulés) dans le cadre de solutions de gestion de contenu (ECM)

B. Internationalisation

Il convient de bien différencier l'approche multinationale de l'approche internationale.

- Dans le premier cas, il s'agit de gérer au mieux des projets dans chaque pays et de profiter de cette internationalisation pour cibler les régions les plus rentables.

Ceci n'est qu'une partie de notre stratégie.

- La seconde notion est une notion d'approche globale des clients et entraîne un savoir-faire de gestion de projets très spécifiques, car il s'agit de projets internationaux impliquant plusieurs filiales et plusieurs cultures.

C'est ce qui a été réussi par le Groupe et qui a conduit SWORD à être basé dans plus de dix pays dans le monde.

C. Expansion

Dans le cadre de la poursuite constante de l'augmentation de la marge brute du Groupe, deux phénomènes permettent d'envisager l'avenir avec optimisme :

- la capacité du Groupe à faire cohabiter "produits" et "services". En effet le Groupe cible des produits spécifiques et complémentaires des produits des grands

éditeurs de logiciels. Ainsi SWORD devient leur partenaire privilégié. De fait, cette stratégie "produits" augmente mécaniquement le pourcentage de marge brute,

- la spécialisation "marchés" dans des industries hautement régulées permet de cibler une marge brute supérieure de par la double spécialisation de SWORD : technologie / marchés.

3.2 Résultats opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'ensemble consolidé sur 2005 s'est monté à 15 651 K€, soit 15,42 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle continue de représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de SWORD dans l'année suivant l'acquisition.

3.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'ensemble consolidé sur 2005 s'est monté à 16 710 K€, soit 16,46 % du chiffre d'affaires.

3.4 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'est monté à 908 K€ soit 0,9 % du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts nets sur emprunts pour 786 K€, en charges d'intérêts nets sur contrat de location financement pour 133 K€ et en produits de placement et de participation non consolidée pour 13 K€.

3.5 Impôt sur les bénéfices et résultat net

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 5 056 K€ pour un taux effectif d'impôt de 31,37 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 11 060 K€, soit 10,90 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 10 803 K€, soit 10,64 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 257 K€.

3.6 Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2005, se monte à 45 730 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 17 621 K€, retraité du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôt.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 5 122 K€.

3.7 Opérations de croissance

Elles concernent principalement les acquisitions de :

- PRAGMA et HARVARD au 6 avril 2005 (9 M€ de chiffre d'affaires annuel)
- LINKVEST au 28 juillet 2005 (6,5 M€ de CA)

- INTECH au cours du mois de novembre 2005 (15 M€ de CA)

3.8 Evolution des principales filiales du groupe (SWORD SA, SWORD NORD, SWORD SAS, SWORD CONSULTING, FIRCOSOFT, SWORD TECHNOLOGIES SA, SWORD UK, SWORD CREATION INFORMATIONQUE Ltd, SWORD SUISSE et FI SYSTEM BELGIUM)

Le chiffre d'affaires de **SWORD SA** s'élève à 22.498 K€. Son résultat net de 422 K€. L'activité de la Société SWORD SA au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD SA a eu en 2005 une activité stable par rapport à 2004.

Au cours de cet exercice, un gros effort a été mené sur des actions moyen et long termes, qui ont conduit à :

1. de nouveaux recrutements et une réorganisation des équipes chez SWP, l'entité en charge de l'export, auprès des offices nationaux de marques et brevets,
2. une réorganisation de nos activités dans l'Ouest de la France, notamment :
 - à Rennes, avec une proportion de chiffre d'affaires plus forte réalisée hors Cegetel,
 - à Bordeaux, où il n'y a pas de bureau à proprement parler mais de grandes opportunités de projets,
 - à Niort, où nous avons signé des contrats avec des compagnies d'assurances.

Globalement, 2005 a permis :

- d'augmenter le carnet de commandes de SWORD SA,
- d'embaucher en fin d'année de nouveaux collaborateurs,
- de restructurer certaines BU.

Nous sommes confiants dans la capacité de SWORD SA à augmenter sa rentabilité en 2006.

Le chiffre d'affaires de **SWORD NORD** s'élève à 2.214 K€. Son résultat net de 227 K€.

L'activité de la Société SWORD NORD au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD NORD a su gérer en 2005 sa croissance et sa rentabilité.

La croissance a été de 133 % et la marge d'exploitation est passée de 5,4 % à 16,4 %.

40 % de son chiffre d'affaires est réalisé en sous-traitance de SWORD Belgique, pour des activités qualifiées "nearshore".

Le chiffre d'affaires de **SWORD SAS** s'élève à 2.340 K€, alors qu'il était nul au titre de l'exercice précédent. Son résultat net est de 235 K€ alors qu'il était de -16 K€ lors de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD SAS au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD SAS a démarré son activité début 2005 et cette Société a su conjuguer rentabilité et croissance étant donné que le résultat d'exploitation s'élève à 14,8 %.

Au cours de l'exercice 2005, SWORD SAS a su débiter son activité avec quelques missions de délégation de personnel et s'orienter très rapidement vers des missions de développement forfaitaire de projets qui correspondent à la majeure partie du carnet de commandes au 31 décembre 2005.

Le chiffre d'affaires de **FIRCOSOFT** s'élève à 3.757 K€, progressant de 42 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 932 K€ alors qu'il était de 556 K€ lors de l'exercice précédent.

L'activité de la Société FIRCOSOFT au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

FIRCOSOFT a connu une expansion importante en 2005, aussi bien sur FIRCOSOFT SAS que sur sa filiale FIRCOSOFT INC (supérieure à 40 %).

En terme de rentabilité, la situation est encore meilleure car les profits consolidés ont crû de 165 %.

En 2005, FIRCOSOFT a su vendre partout dans le monde avec des débuts prometteurs en Chine.

Cette année 2005 a confirmé sa position de leader mondial en qualité de fournisseur d'outil de filtrage pour les banques.

Le chiffre d'affaires de **SWORD TECHNOLOGIES SA** s'élève à 25.295 K€ pour 23.902 K€ au titre de l'exercice précédent. Son résultat net est de 1.643 K€ alors qu'il était de 2.550 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD TECHNOLOGIES au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

L'activité de SWORD TECHNOLOGIES a augmentée de 6 % en 2005 et a connu une baisse de rentabilité de 4 points. Ceci est dû à la diminution de tarifs dans les Communautés Européennes.

Afin de compenser ce handicap, plusieurs décisions ont été prises et seront mises en oeuvre dans le courant de l'année 2006 :

1. utilisation d'une plateforme offshore en Grèce afin d'augmenter la rentabilité par projet,
2. augmentation du chiffre d'affaires budgété en 2006, avec coûts de structure fixes,
3. effort important de prospection sur les marchés belges, hors Union Européenne : action couronnée de succès à la fin 2005, les signatures permettant d'envisager un triplement de ce CA en 2006 par rapport à 2005.

Le chiffre d'affaires de **SWORD UK Ltd** s'élève à 14 023 K£, après la fusion avec les sociétés GLOBAL UK, ECM, et CIMAGE LTD, pour un chiffre d'affaires de 2 458 k£ au titre de

l'exercice précédent. Son résultat net de 1 793 k€ a progressé de 1 477 k€ par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD UK Ltd au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD UK est le résultat de l'absorption de CIMAGE et GLOBAL en 2005.

Les activités de cette Société sont :

1. L'ingénierie documentaire et notamment la spécialisation Documentum,
2. la vente de produits de document management avec l'intégration de CIMAGE.

En 2005, un gros effort a été porté sur la prospection :

- le carnet de commandes a été augmenté de 25 % en un an au niveau "services",
- au niveau produits, un investissement majeur a été réalisé pour développer des nouvelles gammes de produits FUSION qui seront commercialisées à la fin du 2e trimestre 2006. Ces produits reçoivent d'ores et déjà un très bon accueil de la part de nos clients.

2006 s'annonce une année de croissance et d'augmentation de rentabilité pour SWORD UK. **SWORD CREATION INFORMATIQUE** n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. Son résultat net de 147 K€ a progressé de 149 K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD CREATION INFORMATIQUE au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD CREATION INFORMATIQUE est une holding qui possède 55 % de SWORD SOUTH AFRICA, la Société opérationnelle du Groupe en Afrique du Sud.

Cette Société cible l'office national des marques et brevets sud-africain (CIPRO).

Un management local a été mis en place et le breakeven a été atteint en fin d'année 2005 (en terme mensuel).

Le chiffre d'affaires de **SWORD SUISSE** s'élève à 1 404 K€ progressant de 96 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de -153 K€ a diminué de 134 K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD SUISSE au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD SUISSE a acquis le 1er août 2005 la Société LINKVEST, basée à Lausanne, et dont le CA annuel est de l'ordre de 10 millions de francs suisses.

Cette Société déficitaire a été restructurée et est redevenue bénéficiaire en Décembre 2005.

Par ailleurs, l'activité de SWORD SUISSE a presque doublé par rapport à l'année 2004. Elle est totalement complémentaire à celle de LINKVEST.

Le chiffre d'affaires de **FI SYSTEM BELGIUM** est égale à 0 K€. Son résultat net de 413 K€ a été multiplié par 434.

L'activité de la Société FI SYSTEM BELGIUM au cours de l'exercice 2005 peut être résumée de la façon suivante :

FI SYSTEM est la holding d'ASCII, Société de gestion de contenu Web dont le principal client est l'Union Européenne.

En 2005, il est à noter que le principal projet avec la DG PRESSE destiné à gérer le site Europa a été reconduit, et le management de cette entité a été totalement restructuré.

De fait, la rentabilité a été améliorée et de nouvelles propositions ont été émises à l'intention du marché privé.

ASCII est en position favorable en 2006 pour gérer une croissance profitable et une diversification de ses clients.

3.9 Evènements importants survenus postérieurement à la clôture

- 1- Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice, du 11 juin 2005 au 31 décembre 2005, de 29.336 bons de souscription d'actions et l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 36.670 euros, celui passant de 7.371.750 euros à 7.408.420 euros. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
- 2- La Société **SWORD ATLANTIQUE** détenue par notre Société à hauteur de 80 %, a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON le 17 janvier 2006. Elle a débuté son activité de conseil en informatique le 2 janvier 2006. Son siège social est situé à Saint-Didier au Mont d'Or (69370), 9 avenue Charles de Gaulle. Son établissement secondaire, sis 2 avenue des Améthystes à NANTES (44338), a été ouvert le 8 février 2006.
- 3- La Société SWORD GROUP a cédé sa filiale SWORD NORD à son management le 27 janvier 2006. Cette vente était déjà intégrée dans nos budgets 2006. SWORD GROUP conservera 15% du capital de SWORD NORD et un contrat de partenariat. Cette cession est motivée par la volonté de SWORD GROUP de rester concentré sur des marchés hautement régulés et d'améliorer sa marge d'exploitation en valeur relative.
- 4- Dans un souci de simplification et de lisibilité de l'organigramme du Groupe SWORD, la Société SWORD SA a cédé l'ensemble de ses participations directes dans les Sociétés SWORD CONSULTING et SWORD SAS au profit de la Société SWORD GROUP. Dans ce cadre, le Comité d'Entreprise de SWORD SA a été informé et consulté sur cette opération et a émis un avis favorable le 26 janvier 2006.
- 5- Pour les mêmes raisons, SWORD SUISSE a cédé à SWORD GROUP la participation qu'elle détenait dans SWORD LINKVEST SA.

Ainsi, à la date du présent rapport, notre Société détient directement :

- 100 % du capital de la Société SWORD CONSULTING,
 - 89,51 % du capital de la Société SWORD SAS,
 - 100 % du capital de SWORD LINKVEST SA.
- 6- La Société SWORD DDS a cédé, le 31 janvier 2006, à la SOCIETE NATIONALE DE PROPRIETE D'IMMEUBLES (SNPI) le contrat de crédit-bail immobilier la liant à la Société SICOMI RHONE ALPES. En suite de cette cession, la Société SNPI, se substituant à la Société SWORD DDS, a conclu le 31 janvier 2006 un contrat de sous-location avec la Société SWORD GROUP, la Société SWORD DDS résiliant parallèlement les contrats de sous-location la liant aux Sociétés SWORD GROUP et SWORD SA.
 - 7- SWORD GROUP a complété sa présence mondiale en développant une relation stratégique avec NEXTECH en Amérique Latine en rachetant 10 % de ses actions le

27 janvier 2006. NEXTECH devient une société affiliée au Groupe SWORD mais ne sera pas consolidée dans les comptes du groupe.

NEXTECH est une SSII spécialisée qui partage le modèle du groupe, son organisation et ses valeurs. Elle développe des projets d'« Enterprise Content Management » (ECM), de conseil, d'implémentation, de support technique et d'intégration de systèmes. NEXTECH est basée au Brésil mais ses activités s'étendent à la Colombie, au Venezuela, au Mexique et à l'Argentine. NEXTECH cible les marchés de l'extraction minière, du pétrole, Telco et gouvernementaux. NEXTECH est depuis longtemps un distributeur des produits CIMAGE de SWORD GROUP.

NEXTECH et SWORD GROUP travaillent ensemble sur :

- une croissance commune en Amérique Latine sur les marchés régulés,
- un accroissement du chiffre d'affaires généré par les produits et les composants.

SWORD GROUP souhaite développer son activité produits en Amérique dont la répartition des ventes à 5 ans serait d'1/3 en Amérique Latine et 2/3 en Amérique du Nord.

3.10 Perspectives d'avenir

Le business plan 2005-2007 présenté dans le document de référence 2004 a été construit sur la base de 15 % d'expansion du périmètre géré sur les 12 mois de l'année précédente, les acquisitions étant stabilisées.

Ce business plan était le suivant :

En M€	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires consolidé	101,3	131,3	166,5
Chiffre d'affaires pro forma	111,5	141,5	176,5
Résultat d'exploitation consolidé	15,2	19,7	25,0

Comme le montre ce tableau, le business plan présenté dans le document de référence 2004 a été dépassé en 2005 :

En M€	Réel	Business plan	Ecart réel /business plan
Chiffre d'affaires consolidé	101,5	101,3	+ 0,2
Chiffre d'affaires pro forma	121,8	111,5	+ 10,3
Résultat d'exploitation consolidé	16,8	15,2	+1,6

L'expansion interne a été de 14,08 % et l'expansion consolidée de 29,19 %.

Le chiffre d'affaires pro forma 2005 étant supérieur au budget initial, nous avons réévalué le chiffre d'affaires (croissance interne) budgété en 2006 à 137 M€.

Ce budget prend en compte :

- la vente de 2,5 M€ de CA (réalisé en janvier 2006 au travers de la vente de SWORD Nord),
- une expansion interne légèrement supérieure à 15 %, des sociétés gérées sur 12 mois en 2005,
- une croissance interne de l'ordre de 15 % de INTECH et de PRAGMA (acquisitions 2005),
- une stabilisation des CA de LINKVEST et de HARVARD (acquisitions 2005).

Il est prévu d'acquiescer un chiffre d'affaires de 8 M€ en 2006, sur lequel seuls 3 M€ seront consolidés.

Le budget 2006 actualisé se présente donc de la façon suivante :

en M€	Budget actualisé	Business plan établi en 2004
Chiffre d'affaires consolidé	140,0	131,3
Chiffre d'affaires pro forma	145,0	141,5

Comme d'habitude, le résultat opérationnel devra être supérieur ou égal à 15 % du CA consolidé.

3.11 Appréciation de la valeur des parts de marché dans les comptes consolidés

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des parts de marché.

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet MAZARS GUERARD a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

3.12 Recherche et développement

En 2005, la R&D s'est décomposée comme suit :

1. Partie produits :

65% du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, soit 21,7% de l'activité produits totale

2. Partie services

4% du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, soit 2,5% du chiffre d'affaires services

Tout ceci donne en consolidé :

12,4% du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, soit 6,9% du CA consolidé.

3.13 Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 11 060 K€ (dont bénéfice part du groupe 10 803 K€).

4) ACTIVITE DE LA SOCIETE SWORD GROUP – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

4.1 Activité de la société pendant l'exercice 2005 - Bilan et compte de résultat

En 2005, l'effectif de la holding a été stable.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

Pendant l'année 2005, la Société SWORD GROUP a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

- les **produits d'exploitation** se sont élevés à **3.027.800,86 €**
- le **chiffre d'affaires** ressort à **3.026.580,89 €**
soit une augmentation de plus de 14 % par rapport à l'exercice précédent.
- les **charges d'exploitation** ont formé un total de **2.490.292,26 €**
alors qu'elles s'étaient élevées à 2.112.466,26 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Les principales charges sont les suivantes :

- autres achats et charges externes pour 1.666.073,62 €
- les impôts, taxes et versements assimilés pour 33.740,35 €
- les salaires et traitements pour 505.203,07 €
- les charges sociales pour 203.181,90 €
- les autres charges pour 47.011,33 €
- le **résultat d'exploitation** ressort ainsi à **537.508,60 €**
contre 541.001,76 € pour l'exercice précédent
- les **produits financiers** s'élevant à **5.201.878,00 €**
- et les **charges financières** à **1.303.253,82 €**
- le **résultat financier** ressort ainsi à **3.898.624,18 €**
alors qu'il était de 3.416.801,99 € au titre de l'exercice précédent
- le **résultat courant** avant impôt ressort à **4.436.132,78 €**
contre 3.957.803,75 € au titre de l'exercice précédent
- les **produits exceptionnels** se sont élevés à **38.211,65 €**
et les **charges exceptionnelles** à **Néant**
soit un **résultat exceptionnel** de **38.211,65 €**
- le montant de **l'impôt sur les sociétés** ressort à **786.000,00 €**
- le bénéfice de l'exercice s'élève ainsi à **3.688.344,43 €**
contre un bénéfice de 3.525.785,60 € au titre de l'exercice précédent

4.2 Evènements importants survenus après la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'à l'exception de ce qui figure au point 3.9 ci-dessus, aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

4.3 Perspectives d'avenir 2006

Les perspectives d'avenir pour 2006 sont décrites au point 3.10 ci-dessus.

4.4 Description des ressources humaines et de l'environnement social

L'effectif salarié de la Société a été stable. Tous sont membres du Comité de Direction à l'exception d'une assistante.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

4.5 Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

4.6 Informations sur les risques de marché

4.6.1 – Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement.

Au 31 décembre 2005, il s'élève à 15,5 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2006 budgété en croissance interne (137 M€).

Naturellement, une partie de ce CA s'applique aux années 2007 et 2008. La partie de CA 2006 représente 9,5 mois de CA.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.6.2 – Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 5 personnes est spécialisée dans le maintien des infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifugées.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir les risques en termes de dégâts provoqués par les collaborateurs chez les clients.

Enfin, la capitalisation des savoir-faire au travers des composants permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.6.3 – Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : ONU) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

4.6.4 – Risque de change

Dans les pays où les coûts sont payés localement (personnel local), aucune couverture de change n'est prise.

Dans les pays où nous avons certains coûts émanant de devises différentes (ex. : USA avec quelques collaborateurs européens), une couverture de change annuelle est prise basée sur le chiffre d'affaires budgété sur l'année.

Dans les pays à monnaie extrêmement volatile (ex. : rand en Afrique du Sud), une politique d'assurance systématique est pratiquée, étant donné que peu de charges sont imputables en devises locales.

Le risque de change est maîtrisé par le holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes : le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

5) Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

5.1 Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège en France

SWORD GROUP n'a pas, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, pris de participations significatives ou pris le contrôle de sociétés ayant leur siège social en France.

5.2 Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

SOCIETES	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	CHIFFRE D'AFFAIRES en K€	RESULTATS en K€	ACTIVITE
SWORD SA	99,99%	22.498	422	ECM Service
SWORD UK	100%	18 776	2 622	Conseil Service et Produit
SWORD INC	100%	6 046	-648	ECM Service et Produit
SWORD CREATION INFORMATIQUE SA	100%	-	19	Holding
SWORD SUISSE	94,80%	1 404	-153	ECM Service
SWORD TECHNOLOGIES SAS	96,92%	25 295	1 644	ECM Service
SWORD NORD	96,5%	2 214	227	ECM Service
FI SYSTEMS BELGIUM	100%	-	413	Holding

5.3 Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

SOCIETES	% DE PARTICIPATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS	ACTIVITE
SWORD SOUTH AFRICA LIMITED	55%	501	-37	ECM Service
SWORD CONSULTING	100%	3 706	863	Conseil
SWORD DDS	100%	442	28	-
SWORD SAS	83%	2.340	236	ECM Service
FIRCOSOFT	95,50%	3.402	932	ECM Service
FIRCOSOFT INC	100%	830	128	ECM Service
SWORD SECURITY SA	60%	4	-15	ECM Produit
SWORD IT SOLUTIONS	65%	237	69	Offshore
ASCII	100%	5 884	615	ECM Service
SWORD GLOBAL INDIA	100%	1 862	101	Offshore
SWORD LINKVEST	100%	3 838	537	ECM Service
SWORD LEBANON		98	16	Offshore
PRAGMA SYSTEMS	100%	8 370	1 137	ECM Service
HARVARD Consulting	100%	1 886	207	Conseil
INTECH	100%	2 500	374	ECM Produit

6) Participation des salariés au capital de SWORD GROUP

Il est précisé que le personnel de la société et/ou le personnel des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ne détient pas, dans le capital de notre Société, d'action au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce.

7) Répartition du capital de SWORD GROUP à la clôture de l'exercice (en %)

Identité	% capital	% droits de vote
Jacques MOTTARD	23,50	32,39
21 CENTRALE PARTNERS	0	0
Françoise FILLOT	1,43	2,35
Christian TAPIA	1,27	2,08
Actions détenues en propre	0,14	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	3,42	5,58
Flottant	70,24	57,52
TOTAL	100,00	100,00

Par courrier en date du 22 février 2006, la Société Threadneedle Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.

Aux termes d'un acte notarié en date du 30 septembre 2004, Messieurs Jacques, Antoine, Guillaume et Nicolas MOTTARD ainsi que Madame Aurélie MOTTARD ont pris, dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement de conserver ensemble, pendant une durée de deux ans, 341.200 actions de SWORD GROUP, ce nombre étant porté à 1.706.000 actions suite à la division par 5 de la valeur nominale de l'action de la Société décidée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005.

En outre, les signataires de l'engagement de conservation visé ci-dessus envisagent notamment d'apporter, préalablement à l'assemblée générale du 28 avril 2006, les 1.706.000 actions SWORD objet dudit engagement à une holding familiale.

8) Evolution boursière du titre

2005	Au 15 mars 2006
Cours le plus haut 26,40 € (1 ^{er} décembre 2005)	Cours le plus haut 31,50 € (15 mars 2006)
Cours le plus bas 19,40 € (3 janvier 2005)	Cours le plus bas 25,60 € (2 janvier 2006)
Nombre de titres échangés par bourse 6.734	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2006 au 15/03/2006 : 714.002

9) Information sur les acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions au 31 décembre 2005

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2004	68.682
Nombre de titres achetés en 2005	20.848
Nombre de titres vendus en 2005	78.924
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2005	10.606

Des informations complémentaires figurent dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

10) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.688.344,43 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- à la Réserve Légale : 184.417,22 €
- aux actionnaires à titre de dividendes : 2.222.526,00 €
- le solde soit : 1.281.401,21 €
au poste «Report à nouveau ».

Le dividende net par action serait de 0,30 € par action (l'avoir fiscal n'étant plus applicable à cette distribution).

Les porteurs de bons de souscription d'actions qui auraient exercé leurs BSA à la date de l'assemblée générale, auraient droit à ce dividende par action.

Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir conférer tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de prélever sur le compte « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice des BSA.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que :

- conformément à l'article 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France,
- que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants, étant précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1 € :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2004	1,20 €	Néant
31 décembre 2003	0,90 €	0,45 €
31 décembre 2002	0,75 €	0,375 €

11) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

12) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévus par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

13) Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Le détail de cette analyse figure dans le document de référence 2005.

14) Participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les Articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

15) Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos

Identité de l'actionnaire	Nombre total de titres cédés	Prix moyen de cession par action
Jacques MOTTARD	77.950	22,87 €
Christian TAPIA	10.000	24,16 €
FCPR 21 DEVELOPPEMENT	2.017.250	24,5 €

16) Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée Générale du 29 avril 2005 a délégué au conseil la compétence de réaliser les opérations d'augmentation de capital suivantes :

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titre de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5.000.000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5.000.000 € (*)

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2005, ces délégations, n'ont pas été utilisées par le conseil d'administration.

Il est précisé que le Conseil d'Administration du 13 mars 2006 a proposé à l'Assemblée Générale du 28 avril 2006 de renouveler lesdites délégations.

17) Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

La liste et l'objet des conventions courantes, conclues à des conditions normales, à l'exception de celles qui, en raison de leurs objets ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, ont été communiqués aux Commissaires aux

comptes ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, et a été tenue à votre disposition au siège social.

18) Mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Jacques MOTTARD : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	Illimitée	SWORD CONSULTING	Durée illimitée
Président et Directeur Général	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Président	Illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	Illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	Illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	PRAGMA SYSTEMS	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	HARVARD	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	INTECH	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	Cimage Novasoft	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Président	6 ans	SWORD SECURITY SA	31.12.08
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Président administrateur et	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président administrateur et	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Président	1 an	SWORD SUISSE	31.12.05
Chairman	Illimitée	SWORD LINKVEST	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LEBANON	Durée illimitée
Administrateur		SWORD IT SOLUTION	30 juin 2006
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			

Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	LE SEMAPHORE	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CHINARD INVESTISSEMENT	Durée illimitée

Nicolas MOTTARD : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.09
Administrateur	6 ans	EGIDE	31.12.05
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	COTHERM DEVELOPPEMENT	31.12.07
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31.08.06
Administrateur	6 ans	MECCANO	31.12.08
Administrateur	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31.12.08
Administrateur	3 ans	GLOBALGAS	31.03.07
Administrateur	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	ALTO EXPANSION	31.12.10
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	FRANCE AIR HOLDING	31.12.09
Membre du Conseil de Surveillance	1 an	ALLTUB	31.12.05
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS	31.12.07
Membre du Conseil de Surveillance	5 ans	FINANCIERE EUROPE ASSURANCE	31.12.09
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE SYREVA	31.12.07
Censeur	3 ans	ROBINE	31.03.07

Françoise FILLOT : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 1 ^{er} juillet 2004)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Administrateur	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Novasoft	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Directeur Général	2 ans	SWORD CONSULTING	31.12.2005
Directeur Général	2 ans	FIRCOSOFT	31.12.2005
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010

Director	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD SECURITY	2008
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Director	Illimitée	PRAGMA SYSTEMS	Durée illimitée
Director	Illimitée	HARVARD Consulting	Durée illimitée

Christian TAPIA : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 1 ^{er} juillet 2004)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD INC	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Administrateur	3 ans	SWORD NORD	31.12.06
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Novasoft	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Administrateur		SWORD SOLUTIONS IT	30/06/06
Directeur Général	2 ans	SWORD CONSULTING	31.12.2005
Directeur Général	2 ans	FIRCOSOFT	31.12.2005
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08

Il est précisé que Monsieur Christian TAPIA a démissionné de son mandat de directeur général délégué avec effet au 13 mars 2006. Le conseil d'administration en date du 13 mars 2006 a décidé de nommer en remplacement Mr Heath DAVIES.

19) Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 282.582,73 euros.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES (en Brut)	JETONS DE PRESENCE	Variation rémunération exercice 31/12/04
Jacques MOTTARD Président Directeur Général	Par la Société : 36.587,76 € (en ce compris un véhicule de fonction) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 20.000 €	+ 9,7%
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 25.000 €	Inchangé
Nicolas MOTTARD Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 2.000 €	Inchangé
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 73.175,52 € (brut) + 20.000 € prime Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Néant	+26%
Christian TAPIA Directeur Général Délégué	Par la Société : 15.400 € (brut) + 108 644 \$ Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 90.419,45 € (brut)	Néant	+22,7%

Aucun système de prime en cas d'arrivée ou de départ des mandataires sociaux n'existe au sein de SWORD GROUP. De même, il n'existe aucun régime complémentaire de retraite spécifique.

Il est précisé que Monsieur Christian TAPIA a démissionné de son mandat de directeur général délégué avec effet au 13 mars 2006. Le conseil d'administration en date du 13 mars 2006 a décidé de nommer en remplacement Mr Heath DAVIES.

20) Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 58.750 euros.

Nous vous précisons que les jetons de présence verraient ainsi leur montant augmenter de 25%, ce qui correspond au pourcentage d'augmentation du montant du dividende.

21) Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ; Projet d'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions auto-détenues

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2005 a autorisé le Conseil à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 28 octobre 2005.

Au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants, par ordre décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des titres acquis.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs ;
- le prix maximum auquel les actions pourraient être acquises serait fixé à 50 euros par action et le prix minimum auquel les actions pourraient être vendues serait fixé à 20 euros par action,
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'Assemblée Générale autorisant le rachat d'actions.

En vue de permettre au Conseil d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier, en conséquence, les statuts.

22) Mise en harmonie des statuts notamment avec la Loi pour la confiance et la modernisation de l'Economie du 26 juillet 2005

Nous vous précisons que la Loi pour la confiance et la modernisation de l'Economie du 26 juillet 2005 (dite Loi Breton) a apporté des modifications au Droit des Sociétés, s'agissant notamment de la modification (i) du quorum applicable aux Assemblées Générales tenues par les Sociétés Anonymes ainsi que (ii) des franchissements de seuils en capital et en droit de vote.

En conséquence, vous aurez à vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts de la Société avec les dernières dispositions légales relatives aux quorums applicables aux Assemblées Générales et aux franchissements de seuils. Les articles 19 (paragraphe E) et 10 des statuts seraient modifiés en conséquence en cas de vote favorable de votre part.

23) Délégation de compétence à conférer au Conseil en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous indiquons qu'il conviendrait que de nouvelles autorisations soient conférées au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce. Ces autorisations annuleraient celles conférées par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005.

Ainsi, nous vous demandons de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter l'Assemblée Générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclu.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'auraient pas absorbées la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2005 par le vote de sa treizième résolution.

24) Délégation de compétence à conférer au conseil en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Il conviendrait également que l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses serait supprimé mais le conseil d'administration aurait le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros précédemment visé,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputerait sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros précédemment visé,
- la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximal de 5%, conformément aux dispositions de l'article 155-5 modifié du décret du 23 mars 1967.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2005 par le vote de sa quatorzième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture. Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil lorsqu'il fera usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les Commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article 155-2 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

25) Autorisation à conférer au Conseil à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, à augmenter, dans la limite du plafond global fixée ci-dessus et relative à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 modifié du décret du 23 mars 1967.

Nous vous précisons que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, serait augmentée dans les mêmes proportions.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

26) Délégation à conférer au Conseil à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration statuerait alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputerait sur le plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous demandons, dans ce cadre, de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Nous vous précisons que la délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

27) Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, votre compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant alloués aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisé, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourrait être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et en assurer sa bonne fin.

La délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

28) Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscriptions d'actions réservées à tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ; fixation des principales conditions et modalités de réalisation de cette opération ;

En vue d'assurer la fidélité et la motivation de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, nous vous proposons la mise en place à leur profit d'un plan d'options de souscription d'actions de la Société.

Un tel plan, réalisé dans les conditions édictées par les articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, présenterait le double avantage d'intéresser les bénéficiaires aux résultats futurs de la Société en leur offrant notamment la possibilité d'obtenir des dividendes, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement.

Les grandes lignes de ce plan, qu'il appartiendra au conseil d'administration d'arrêter après que l'assemblée générale ait donné son autorisation, seraient les suivantes :

- La durée de l'autorisation qui serait conférée au conseil par l'assemblée générale serait de 38 mois, à compter du jour de ladite assemblée générale,
- Le prix de souscription des actions serait fixé, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce, au jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration, selon les modalités qui seront décidées par l'assemblée générale. Dans ce cadre, il pourrait être proposé à l'assemblée générale que le prix de souscription ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, sans rabais.
- Le délai d'exercice des options ne pourrait excéder 10 ans à compter de la date d'attribution des options par le conseil d'administration,
- Le nombre total des options qui seraient consenties ne pourraient donner droit à un nombre d'actions supérieur à 60.000 actions d'une valeur nominale d'un euro.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles, à émettre à titre d'augmentation de son capital.

Si vous acceptez cette proposition, votre décision emportera de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Nous vous demandons également de bien vouloir conférer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment, pour :

- déterminer le nom des bénéficiaires ;
- selon les règles ci-dessus déterminées et figurant dans le rapport complémentaire, fixer le prix de souscription ;
- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation.

Conformément aux dispositions de l'article 174 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, les commissaires aux comptes de la Société vous présenteront un rapport sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

29) Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail et des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

Compte tenu des autorisations d'augmenter le capital qui sont proposées à l'assemblée, il convient que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, sur un projet de délégation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-six mois, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts).

Concernant le prix des actions à émettre, nous vous proposons de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le Nouveau Marché d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;

- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967 l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence théorique sur la valeur actuelle de l'action.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article 155-2 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 4 ci-dessus.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code de travail dans la mesure où celle-ci ne correspond pas, à l'heure actuelle, aux objectifs de la Société.

Le Conseil d'Administration

Jacques MOTTARD
Président et Directeur Général
De la Société SWORD GROUP

26.2 Rapport du conseil d'administration sur les stock options – exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, tel qu'adopté par la loi du 15 mai 2001 relatives aux Nouvelles Régulations Economiques, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous rappelons à cet égard qu'aucun Plan d'options de souscription ni d'achat d'actions n'a été mis en place chez SWORD GROUP depuis sa création.

Conformément aux dispositions de l'alinéa II de l'article L 225-180 dudit Code, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place au sein de la Société SWORD SA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, 4.500 options de la société SWORD SA ont été exercées par les bénéficiaires. A ce jour, toutes les options de souscriptions d'actions ont été exercées au titre de ce plan. Des informations complémentaires figurent dans le document de référence 2005 de la Société.

De même, nous vous rappelons qu'un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place en 2000 au sein la Société FIRCOSOFT SAS.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, 980 options de souscription d'action ont été exercées par les bénéficiaires de ce Plan.

Enfin, nous vous informons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FIRCOSOFT SAS en date du 4 novembre 2005 a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 340 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 novembre 2005, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 300 options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été souscrite au cours de l'exercice écoulé.

En annexe figurent les informations visées à l'article L 225-184 du code de commerce, pour les sociétés FIRCOSOFT et SWORD SA.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or

ANNEXE 1

**LISTE DES BENEFICIAIRES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
AU SEIN DE LA SOCIETE FIRCOFT**

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUTORISE PAR L'AG DE FIRCOFT DU 04/11/2005 ET CONSENTI PAR LE PRESIDENT LE 04/11/2005 Valeur nominale des actions : 16 € Prix d'émission 537 € (prime de 521 €) Levée des options du 05/11/2007 au 05/11/2009				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
France PIOGER	50			
David JACQUET	50			
Geraldine CRAMBERT	35			
Neziha DJIGOUADI	30			
Florence VICENTINI	40			
Lionel BENSIMON	30			
Sébastien REY	35			
Stéphane PADOVANI	30			
TOTAL	300			

ANNEXE 2

NOMBRE ET PRIX DES ACTIONS SOUSCRITES AU SEIN DE SWORD SA AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2005

Nom des Bénéficiaires	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription	Plan n°
Corinne PINCET	150	5 €	1
Eric BERNARD	150	5 €	1
Sylvain MOINDRON	150	5 €	1
Essomatee BEELOO	150	5 €	1
Florent PETIT	150	5 €	1
Philippe GARNIER	150	5 €	1
Laure GEROT	150	5 €	1
Vadym MOSHENSKIY	150	5 €	1
Philippe VANDEPLANQUE	150	5 €	1
David JACQUET	150	5 €	1
Laurent AMERGOUL	150	5 €	1
Mareck PINCET	150	5 €	1
Brigitte CANTE	150	5 €	1
Linda HOUDOT	150	5 €	1
Alain KASAPYAN	150	5 €	1
Olivier LEBARS	150	5 €	1
Michel RASSON	750	5 €	1
Morgan HALDEMANN	150	5 €	1
David LECUIT	150	5 €	1
Cédric ANDRIEU	150	5 €	1
Laurent CORBEL	150	5 €	1
Bruno PERRON	150	5 €	1
Sébastien SABRE	150	5 €	1
Philippe JOUANNET	150	5 €	1
Franck PILOT	150	5 €	1
David GROPELIER	150	5 €	1

ANNEXE 3

NOMBRE ET PRIX DES ACTIONS SOUSCRITES AU SEIN DE FIRCOFT AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2005

Nom des Bénéficiaires	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription	Plan n°
Frédéric CASADEI	600	15,24 €	1
Jean LOSCO	320	15,24 €	1
Thierry HAESENBERGER	60	15,24 €	1

26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006

Résolutions à titre ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des rapports des Commissaires aux Comptes, ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice de 3.688.344,43 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui n'ont donné lieu à aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des Commissaires aux Comptes, ainsi que des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 225-100 du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 11.059.531 euros, et un résultat groupe de 10.802.517 euros.

Troisième résolution

(Conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution
(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration :

(i) décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à la somme de 3.688.344,43 €, comme suit :

- à la Réserve Légale :	184.417,22 €
- aux actionnaires à titre de dividendes :	2.222.526,00 €
- le solde soit :	1.281.401,21 €
au poste «Report à nouveau ».	

Le dividende net par action est ainsi de 0,30 € par action. Sa mise en paiement aura lieu le 2 mai 2006.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliés en France,

(ii) donne tout pouvoir au Conseil d'administration ou à son Président pour affecter au compte de report à nouveau créditeur les dividendes qui viendraient à échoir aux actions auto-détenues,

(iii) autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions issues de l'exercice des bons de souscription d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2004	1,20 €	Néant
31 décembre 2003	0,90 €	0,45 €
31 décembre 2002	0,75 €	0,375 €
NB : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions		

Cinquième résolution
(Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 58.750 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution
(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat
par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 740.842 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social, soit 370.421 actions ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire de la neuvième résolution.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 50 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 20 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 37.042.100 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour

passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la huitième résolution de l'assemblée générale de la Société du 29 avril 2005.

Septième résolution
(Pouvoir pour formalités)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Résolutions à titre extraordinaire

Huitième résolution
(Mise en harmonie des statuts avec la Loi pour la confiance et la modernisation de l'Economie du 26 juillet 2005)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration proposant de mettre en harmonie les statuts de la Société avec les dispositions de la Loi pour la confiance et la modernisation de l'Economie du 26 juillet 2005 (dite Loi BRETON), décide les modifications suivantes :

Il est substitué aux trois derniers paragraphes de l'article 10 les nouveaux paragraphes suivants :

Article 10 : Propriété et forme des actions

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification. »

Le paragraphe E de l'article 19 est désormais rédigé comme suit

Article 19 : Règles générales

[...]

E- Conditions d'exercice du droit de vote – Quorum majorité

« 1 – Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions du Code de commerce.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. ».

Le reste de l'article demeure sans changement.

Neuvième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,

donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autre autorisation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2005 par le vote de sa treizième résolution,

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide :

que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission,

4°) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

5°) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Onzième résolution

(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2005 par le vote de sa quatorzième résolution.

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

4°) Décide :

que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros fixé dans la treizième résolution, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputera sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros fixé dans la dixième résolution,

5°) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, conformément aux dispositions de l'article 155-5 modifié du décret du 23 mars 1967.

Douzième résolution

(Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, à augmenter, sur ses seules décisions, dans la limite du plafond global fixée sous la dixième résolution, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 modifié du décret du 23 mars 1967 ou toute autre disposition applicable.

L'assemblée constate que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions et précise que cette autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

(Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du code de commerce,

délègue, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'assemblée précise que, conformément à la loi, le Conseil d'administration statue alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La délégation visée ci-dessus prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la dixième résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du code de commerce, aux conditions de quorum des assemblées générales ordinaires :

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités,

2°) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

3°) décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisée, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à la dixième résolution ne pourra être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfiques visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

4°) confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer sa bonne fin,

5°) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscriptions d'actions réservées à tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi en application de l'article 174-19 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 :

autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital ;

décide que cette autorisation est donnée au Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à compter de ce jour, utilisable dans les conditions suivantes :

le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce, au jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration, et sera égal à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution, sans rabais,

le nombre total des options qui seront consenties au cours de cette période, ne pourra donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 60.000 actions d'une valeur nominale d'un euro. En tout état de cause, le nombre total des options qui seront offertes ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L 225-182 du Code de Commerce et 174-17 du décret du 23 mars 1967 et sous réserve de toute autre limitation légale ;

le délai d'exercice des options ne pourra excéder 10 ans à compter de la date d'attribution des options,

décide que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et leur levée, et notamment, pour :

- déterminer le nom des bénéficiaires des options,
- selon les règles ci-dessus déterminées, fixer le prix de souscription,
- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ; déterminer la période d'exercice des options ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur

- ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- et, plus généralement, établir le règlement du plan d'option de souscription des actions qui définira les conditions d'octroi et d'exercice des options qui sera signé par chaque bénéficiaire au moment de l'attribution des options.

Seizième résolution
(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social
en faveur des salariés du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prenant acte des dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce : délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt six mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites, décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts), concernant le prix de souscription à émettre, décide de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le Nouveau Marché d'Euronext Paris S.A. lors de vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun. L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Dix-septième résolution
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code du Commerce

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 28 AVRIL 2006**

Chers Actionnaires,

En application de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre Société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2006.

1- BILAN DU PROGRAMME PRECEDENT

L'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2005 de SWORD GROUP avait autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 28 octobre 2006, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux conditions décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 7 avril 2005, qui a reçu le visa n°05-224.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sus ses propres titres du 1^{er} avril 2005 (date de l'établissement du précédent bilan) jusqu'au 28 février 2006

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte (au 28 février 2006)	0,11 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant le dépôt de la note	0
Nombre de titre détenus en portefeuille (au 28 février 2006)	8.370
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2006	190.123,20 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 29,94 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés (à la date du 15 mars 2006)	250.597,80 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2006	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	22.198	70.165	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen	22,65 €	23,26 €	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	502.784,70 €	1.632.037,90 €	Néant	Néant

SWORD GROUP n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Une partie des actions détenues en propre servaient à couvrir l'engagement de rachat des actions SWORD SA (filiale de SWORD GROUP) détenues par les salariés de cette dernière dans le cadre d'un plan d'options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2005, plus aucun salarié de SWORD SA ne peut demander le rachat des actions SWORD SA. En outre, certains des salariés bénéficiaires d'options de souscription d'actions n'ont pas exercés leurs options (notamment du fait de démissions).

Au 28 février 2006, SWORD GROUP détient 8.370 de ses propres actions.

4.350 de ces actions sont gérées par Gilbert Dupont dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Une partie du solde, soit 4.020 actions, correspond notamment à la couverture des options de souscription d'actions qui n'ont pas été exercés par les salariés de SWORD SA.

SWORD GROUP envisage de céder la totalité de ces 4.020 actions, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un mandat de cession.

La décision de céder les 4.020 actions sera portée à la connaissance du public sous forme de communiqué.

Le mandat de cession respectera les dispositions de l'article 2 de l'instruction n°2005-07 du 22 février 2005.

Répartition par objectifs des 8.370 actions détenues au 28 février 2006

Objectifs de vente	Nombre de titres
Animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un PSI au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers	4.350
Achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	0
attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe	0
annulation des actions	0
Mandat de cession réalisé par un PSI indépendant	4.020
TOTAL	8.370

2- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2006

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions, présentant les caractéristiques suivantes :

Emetteur

SWORD GROUP, cotée sur l'Eurolist (code ISIN : FR0004180578), Compartiment C d'Euronext Paris.

SWORD GROUP appartient aux indices suivants : SBF 250, CAC Small 90, CAC Mid and small 190 et IT CAC.

Programme de rachat d'actions

- Part maximale du capital pouvant être acquis : 10% du capital, soit un nombre maximum de 740.842 actions. Compte tenu du pourcentage de capital autodétenu au 28 février 2006, soit 0,11 % représentant 8.370 actions, le pourcentage maximal pouvant être acquis par la Société sera de 9,89 %, soit 732.472 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- Prix maximum d'achat par action : 50 euros,
- Prix minimum de vente par action : 20 euros,
- A supposer que la Société rachète 732.472 actions, le montant des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat sera de 36.623.600 euros.
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce,
 - l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2006 de la neuvième résolution.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2006, soit jusqu'au 27 octobre 2007.

3- CADRE JURIDIQUE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2006

Le programme de rachat d'actions sera soumis à l' autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires du 28 avril 2006 par le vote des résolutions suivantes (sixième et neuvième résolutions) :

Sixième résolution **(Autorisation à donner en vue d' un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 740.842 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social, soit 370.421 actions ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire de la neuvième résolution.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 50 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 20 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 37.042.100 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la huitième résolution de l'assemblée générale de la Société du 29 avril 2005.

Neuvième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autre autorisation antérieure ayant le même objet.

4- EVENEMENTS RECENTS

Le document de référence sera déposé auprès de l'AMF à la fin du mois de mars 2006.

Le Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2005 a été publié dans « La Tribune » du 17 janvier 2006 et dans le BALO du 3 février 2006.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un communiqué dans « La Tribune » du 14 mars 2006 et d'une réunion SFAFF en date du 15 mars 2006.

Jacques MOTTARD

26.5 Liste des communiqués publiés en 2005 et 2006

Les communiqués suivants sont disponibles sur le site internet de SWORD GROUP :

- le 24 mars 2006 : convocation à l'Assemblée Générale du 28 avril 2006
- le 13 mars 2006 : comptes annuels 2005
- 27 janvier 2006 : cession de SWORD NORD à son management et confirmation du budget 2006
- 27 janvier 2006 : coopération stratégique en Amérique Latine : prise de participation à hauteur de 10% dans NEXTECH
- le 16 janvier 2006 : chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2005
- 30 novembre 2005 : acquisition de INTECH en Grande Bretagne
- 26 octobre 2005 : droits de vote selon l'article L233.8 du Code du Commerce
- 19 octobre 2005 : nouvelle étape dans le développement international de SWORD GROUP
- le 3 octobre 2005 : évolution stratégique et opérationnelle importantes en septembre pour SWORD GROUP
- 11 octobre 2005 : CA du troisième trimestre 2005
- 11 octobre 2005 : transition aux normes IFRS
- 6 septembre 2005 : comptes du premier semestre 2005
- 28 juillet 2005 : acquisition de LINKVEST
- 27 juillet 2005 : Modification du contrat de liquidité contracté avec la société de Bourse Gilbert Dupont
- 11 juillet 2005 : CA du deuxième trimestre 2005
- 8 juillet 2005 : nouveau contrat : Le Gouvernement des Bermudes devient le 30^{ème} Office National des Marques et Brevets client du Groupe SWORD
- 25 mai 2005 : documents comptables annuels – Affectation du résultat de l'exercice
- 10 mai 2005 : principales signatures sur les 4 premiers mois de 2005
- 11 avril 2005 : CA du premier trimestre 2005
- 8 avril 2005 : note d'information relative au programme de rachat d'actions
- 6 avril 2005 : acquisition de PRAGMA et HARVARD
- 24 mars 2005 : avis de convocation à l'Assemblée Générale du 27 avril 2005
- 7 mars 2005 : comptes annuels 2004
- 12 janvier 2005 : CA du quatrième trimestre 2004

26.6 Honoraires des commissaires aux comptes

en €	Deloitte & Associés				Cap Conseil			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit								
· Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	154 261	144 374	72%	94%	31 050	29 325	65%	100%
· Acomptes sur dividendes	0	9 890	0%	6%	0		0%	0%
· Missions accessoires	59 774		28%	0%	16 358		35%	0%
Sous-Total Audit	214 035	154 264	100%	100%	47 408	29 325	100%	100%
Autres prestations								
· Juridique, fiscal, social	560		0%	0%	0		0%	0%
· Technologies de l'information	0				0			
· Audit interne	0				0			
Sous-Total Autres Prestations	560	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	214 595	154 264	100%	100%	47 408	29 325	100%	100%

26.7 Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client	CRM	Stratégie, organisation et technologies destinées à renforcer les relations avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisé de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de marché		Lieu de rencontre virtuel entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats)
Supply Chain Management ou Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des l'entreprise avec prise en compte des différents flux